



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 13 DECEMBRE 2012

PROCES-VERBAL

Séance du 13 décembre 2012 (matin)

Etaient présents : Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – M. BAUDIN – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – BLANCHI – CALZA – CESARI (pouvoir à M. LORENZI à partir de 12h) – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – GOURDON – MM. GUEGUEN – GUMIEL – ICART – KANDEL – LEROY – LORENZI – LUCA – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – MOTTARD – PAUGET – Drs REVEL – ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – TABAROT – THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VICTOR – VINCIGUERRA.

Etaient excusés : M. ALBIN (pouvoir à M. TUJAGUE) – Mme BANDECCHI (pouvoir au Dr REVEL) – M. LISNARD (pouvoir à M. CIOTTI) – Mme MIGLIORE (excusée) – Dr MORANI (pouvoir à M. GINESY) – M. TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT).

Suspension de séance de 12 h 30 à 14 h 30.

Séance du 13 décembre 2012 (après-midi)

Etaient absents ou représentés : M. ALBIN (pouvoir à M. TUJAGUE) – Mme BANDECCHI (pouvoir au Dr REVEL) – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – CESARI (pouvoir à M. LORENZI) – Dr FRERE – MM. KANDEL – LISNARD (pouvoir à M. CIOTTI) – MARY – Mme MIGLIORE (excusée) – Dr MORANI (pouvoir à M. GINESY) – MM. SPINELLI – TABAROT – TAMBAY.

L'an deux mille douze le 13 décembre, le Conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, président du Conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, nous allons commencer notre séance. Je vous demande de regagner vos sièges. Je déclare ouverte notre séance plénière consacrée à l'adoption du budget primitif 2013. Je demande, conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, à M. Jérôme VIAUD, benjamin de séance, de procéder, en l'absence de Caroline MIGLIORE qui attend très prochainement un heureux événement, à l'appel des membres de notre assemblée.

M. Jérôme VIAUD procède à l'appel des membres du conseil général.

M. Le Président.- Je salue dans nos tribunes les étudiants du Master 2 de droit public spécialisé en métiers de l'administration des organisations publiques de l'Université de Nice Sophia-Antipolis. Je souhaite que vous partagiez beaucoup d'intérêt pour cette séance. Peut-être dans l'avenir cet intérêt vous conduira-t-il à rejoindre le Conseil général des Alpes-Maritimes. C'est en tous cas peut-être une des finalités de vos études que je vous souhaite les plus réussies possible. Merci de votre présence.

Mes chers collègues, c'est un temps fort de la vie de notre département qui nous réunit ce matin, puisque nous allons procéder à l'examen de notre budget pour l'exercice 2013. Il s'agit pour nous de mettre sur les rails les politiques publiques que nous allons appliquer tout au long de l'année 2013 au service des habitants d'un département qui atteint désormais 1,1 million d'habitants, et au service d'un territoire riche de ses diversités.

Être au cœur de la vie quotidienne, être le soutien de toutes les collectivités qui administrent les parties qui font le tout de notre territoire, appuyer les acteurs de la vie économique, sociale, de la santé, de l'environnement, de la sécurité dans le département, c'est une responsabilité qui bien entendu nous oblige. Elle nous confère avant tout des devoirs : un devoir d'attention pour chacun, un devoir de précision dans les choix qu'il nous faut faire pour allouer, là où leur utilité est maximale, les moyens dont nous disposons.

C'est dans cet esprit que j'ai l'honneur de vous présenter ce matin ce projet de budget 2013. Un budget qui s'élèvera à 1,304 milliard d'euros. Un budget qui peut se résumer en une phrase : un budget de rigueur dans la gestion et d'audace dans l'action.

Rigueur dans la gestion car bien entendu, nous construisons ce budget – et je l'espère nous le voterons dans quelques instants – dans un contexte particulièrement difficile. Comme tous les Français, nous sommes confrontés à la crise, et notre collectivité n'y échappe pas. Nous allons donc devoir continuer à nous serrer la ceinture dans le fonctionnement quotidien courant de notre collectivité. Notre budget sera ainsi en légère baisse par rapport à l'exercice 2012 qui atteignait 1,352 milliard d'euros. Nous devons faire mieux, sinon plus, avec moins. C'est le cap que nous pouvons nous fixer ensemble : faire mieux avec moins.

Je souhaite souligner aujourd'hui la performance de gestion qui nous guide, qui constitue notre objectif et qui a marqué les quatre derniers exercices budgétaires. Cette performance de gestion sera à nouveau le point de mire que nous viserons à atteindre et qui sera recherché encore plus avant dans tous les domaines.

Les dépenses de l'administration, je le souligne avec force, vont ainsi baisser de 26 M€ en 2013. Ce n'est un secret pour personne que nous vivons des temps difficiles. La France avait comparativement plutôt mieux résisté jusqu'à l'année dernière à la crise que les autres pays du monde occidental, mais elle est aujourd'hui affaiblie alors que ses voisins commencent à se relever.

Chaque jour qui passe depuis l'élection du nouveau Président de la République, plus de 1 000 personnes supplémentaires sont au chômage. En 220 jours de gouvernement socialiste, 230 000 chômeurs supplémentaires sont venus gonfler les listes de Pôle Emploi.

Je voudrais avoir ce matin une pensée toute particulière, assortie d'une forte mobilisation, à l'égard des salariés de Texas Instrument ou d'IBM, et pour tous ceux qui dans notre département ou ailleurs voient leur emploi supprimé ou menacé, dans les grandes comme dans les petites entreprises. Il y a quelques jours encore, je suis intervenu auprès du Gouvernement et de cet extraordinaire Ministre du redressement productif – qui pour l'instant a démontré une faible capacité à redresser quel que sujet que ce soit – en faveur de ces entreprises. Je lui ai demandé une action aussi énergique que ses paroles. Pour l'instant, je n'ai reçu pour toute réponse qu'un silence assourdissant.

Après avoir nié la crise en imputant à un homme tous les problèmes de la France, après avoir beaucoup menti et beaucoup promis de façon inconséquente, nos gouvernants paraissent aujourd'hui totalement désemparés face aux réalités dont ils ont occulté l'existence même. Ils naviguent à vue dans l'incohérence totale, dans la cacophonie la plus absolue, disant tout et son contraire, mais en suivant toujours une même ligne, celle qui décourage l'investissement et le travail, et celle qui, en conséquence, met notre économie à genoux. Les entreprises, et les chefs d'entreprise encore plus, sont devenus les nouveaux ennemis, en oubliant que ce sont les entreprises, et elles seules, qui créent de l'emploi. Ce ne sera jamais l'Etat, ce ne sera jamais la puissance publique, qui créera de véritables emplois.

Pour notre département, les conséquences de cette politique sont manifestes. En premier chef, nous mesurons la diminution de nos recettes. Ainsi que je vous le présentais lors du débat sur nos orientations budgétaires en octobre dernier, les recettes dont disposera le Conseil général en 2013 seront en baisse. Il est inédit de constater une diminution de nos recettes, alors même que nos principales dépenses, et en premier lieu les dépenses sociales, connaîtront une importante augmentation.

Nous allons donc devoir faire face au cours de cet exercice à un dangereux effet de ciseaux. Nous avons inscrit pour ce budget primitif 1,163 milliard d'euros de recettes de fonctionnement. Ces recettes se répartissent à la baisse sur plusieurs chapitres essentiels.

Tout d'abord, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui représentent près d'un tiers de nos recettes, vont subir le contrecoup des difficultés du marché immobilier et des choix de fiscalité qui ont été faits. Au vu des évolutions que nous mesurons chaque jour en cette fin d'année, nous avons prévu d'inscrire 320 M€ de recettes de DMTO en 2013, traduisant ainsi dans cette prévision une baisse de 10 % par rapport à 2012.

Deuxième chapitre à la baisse : les dotations de l'Etat. Elles seront, au mieux nous annonce-t-on, stables en volume, ce qui traduit une baisse en valeur. Cette baisse, la Gauche l'avait critiquée avec force, et avec force démagogie, lorsque nous l'avions proposée. La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat ne dépassera pas 130 M€, alors qu'elle était de plus de 131 M€ en 2012. Si nous ajoutons à cette somme l'inflation qui aurait dû y être appliquée, nous voyons que nous perdons déjà près de 4 M€.

Nous devons craindre encore plus des baisses beaucoup plus importantes pour 2014 et 2015, puisque le Gouvernement annonce déjà vouloir économiser 2,250 milliards d'euros sur les dotations aux collectivités locales pour les exercices à venir. Il nous faut donc nous résoudre à considérer que nous aurons un soutien de la part de l'Etat en constante diminution pour les années à venir.

Comme, mes chers collègues, nous le savons depuis très longtemps, nous ne pouvons plus guère compter sur la Région. En disant cela je suis assez généreux. Je peux dire que nous ne pouvons pas du tout compter sur la Région. L'affaire de la subvention concernant le comité régional du tourisme (CRT) l'a bien montré. Malgré les annonces et les promesses des représentants de l'exécutif socialiste régional qui annonçaient un maintien de la subvention 2012 au niveau de 2013, ces promesses, comme beaucoup d'autres, ce qui ne nous étonnera pas, n'ont pas été tenues. Le CRT Riviera Côte d'Azur a été sanctionné. Sa subvention a baissé de façon extrêmement importante.

Aujourd'hui, alors que leurs niveaux d'activité sont équivalents, le CRT de Marseille bénéficie de plus de cinq millions d'euros de subvention du Conseil régional, alors que le CRT Riviera Côte d'Azur, que préside notre ami Alain GUMIEL, bénéficie d'une subvention quasiment dix fois moindre. Un Niçois, un habitant des Alpes-Maritimes, parce qu'il n'est pas socialiste, pèse dix fois moins dans le regard de ceux qui n'ont à la bouche que les discours de justice et d'équité. La justice et l'équité sont là encore dans les paroles, mais jamais dans les actes. Cet exemple est hélas le révélateur de l'attitude sectaire de la majorité socialiste régionale qui prive le département des Alpes-Maritimes comme le département du Var du juste retour qu'ils devraient obtenir. Nous n'avons là aussi guère à attendre de ce côté-là.

Au final, le Département ne peut compter que sur lui-même pour financer les projets d'intérêt général pour les Alpes-Maritimes. Nous resterons donc fidèles, mes chers collègues de la majorité départementale, vous qui avez toujours porté ces politiques, à notre stratégie visant à dégager la plus forte épargne possible afin de recourir le moins possible à l'emprunt et à l'impôt. Cette année encore, je vous proposerai en effet de ne recourir, pour équilibrer notre budget, ni à une augmentation de l'emprunt, qui se situera même en très légère baisse, ni à une augmentation de la fiscalité. Pas de hausse des impôts, pas de hausse de l'endettement.

Je vous confirme, comme je vous l'avais laissé entendre en octobre dernier, que nous avons tout fait pour bâtir ce budget de façon à ce que la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui reste la seule taxe locale dont le Conseil général peut désormais modifier les taux, ne soit pas augmentée. La taxe foncière restera donc stable pour la quatrième année consécutive. Le Conseil général n'augmentera pas les impôts locaux pour la quatrième année consécutive. Nous nous y étions engagés. Nous respectons, nous, notre engagement.

En période de crise, augmenter la charge des contribuables ne serait pas acceptable, contrairement à ce que fait le Gouvernement. La première des démarches à réaliser, quand le budget est difficile à boucler, est de tailler dans les dépenses qui peuvent et doivent être réduites. La dernière chose à faire serait d'accabler nos citoyens d'impôts. Le matraquage fiscal voulu par la majorité socialiste et communiste qui a voté ce budget mardi à l'Assemblée Nationale, ce sont 33 milliards d'euros d'impôts de plus ! Et on nous annonce encore une charge de plus en plus lourde pour les années à venir.

Nous, nous récusons, nous refusons, nous nous opposons à ce choix aveugle, qui conduit notre pays dans le mur, de faire supporter par les ménages et par les entreprises toujours plus de charges fiscales, alors que notre pays est déjà un des pays au monde qui subit le niveau le plus élevé de prélèvements obligatoires. Nous refusons d'alourdir ce fardeau. Parce que nous ne voulons plus emprunter davantage, parce que nous ne voulons pas augmenter les impôts, nous poursuivrons donc en 2013 sur la voie de la rigueur et de l'épargne. C'est ce chemin que je vous invite à suivre mes chers collègues.

Les Alpes-Maritimes, et c'est pour moi un sujet de fierté, sont l'un des départements les plus économes de France. L'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement – cette photo qui établit l'écart entre ce que nous gagnons, nos recettes, et ce que nous dépensons, et qui construit en termes comptables ce que l'on appelle l'épargne brute – s'élèvera en 2013 à plus de 112 M€. C'est un montant extrêmement important. Cette épargne mes chers collègues, et c'est à vous que nous devons ce résultat, sera ainsi à un niveau 30 % supérieur à celle des départements comparables de notre pays comptant plus d'un million d'habitants. Voilà une preuve de plus, une preuve significative de la bonne gestion de notre maison. Je tiens à remercier pour cela bien entendu tous nos élus : le rapporteur général du budget, M. Benoît KANDEL ; le président de la commission des finances, Me Xavier BECK ; bien sûr notre vice-présidente en charge des finances et de l'administration générale que je remercie pour son travail au quotidien, le sénateur Colette GIUDICELLI ; nos services, sous l'autorité de Christian OLIVERES.

L'année prochaine, grâce à ces 112 M€ que nous épargnerons, nous allons pouvoir autofinancer pour une part substantielle nos investissements qui s'élèveront à 200 M€.

Ainsi, solidement construit, sans hausse de la fiscalité, et en recourant au minimum à l'emprunt, notre budget 2013 nous permettra d'aller encore plus loin en direction des objectifs essentiels qui résument toute notre action pour les Alpes-Maritimes et que vous connaissez bien.

Le développement des solidarités et le soutien à l'investissement. La solidarité est bien entendu le premier effort que nous devons conduire, en direction des plus fragiles, des plus faibles et des plus démunis, et que je vous propose d'ailleurs de renforcer. Les crédits inscrits à ce budget primitif pour cette mission s'élèveront à 515 M€ – c'est un nouveau record historique pour la solidarité – en hausse de 2,1 %. C'est naturellement de loin notre premier poste budgétaire. Il s'agit ainsi pour nous, grâce à cet effort, non seulement d'allouer des aides qui sont bien entendu toujours nécessaires, mais aussi plus globalement de soutenir chacun dans l'amélioration durable de ses conditions de vie.

Pour les plus âgés d'entre nous, à qui nous devons reconnaissance et solidarité, cette double exigence se traduit par l'inscription de 150 M€ pour l'APA et les aides sociales, mais aussi par l'ouverture de 284 nouvelles places dans huit nouvelles structures d'accueil pour les personnes âgées dépendantes.

Pour les personnes handicapées, notre budget prévoit l'effort le plus significatif de ces cinq dernières années. Les crédits qui leur seront consacrés s'élèveront à 116,3 M€, en progression de 10,3 %. Ils permettront l'ouverture de six nouveaux foyers et de 136 places, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du schéma départemental du handicap, et nous permettant de combler à un rythme accéléré le déficit que nous avons dans le nombre de lits afin d'accueillir les personnes lourdement handicapées dans notre département.

Pour l'enfance, troisième mission essentielle au cœur de cette exigence de solidarité humaine, je vous propose également une augmentation des moyens avec des crédits en hausse de 4,7 %, pour un montant de 110,4 M€, afin de soutenir tous ceux dont la famille se retrouve dans l'incapacité d'assurer l'éducation. C'est sans doute la mission la plus exigeante de notre collectivité, la plus douloureuse aussi. Ces situations, tragiques quelques fois, sont malheureusement de plus en plus nombreuses, en corrélation avec la hausse de la précarité et la perte dramatique des repères familiaux.

Cependant, je veux le dire en soulignant cet effort de solidarité, nous serons vigilants sur la question des mineurs étrangers isolés. Cet accueil nous aura coûté plus de 4 M€ en 2012. Certes, l'urgence humanitaire peut nous conduire à recueillir quelque temps ces mineurs. Nous ne le contestons pas, mais nous en appelons solennellement, et je l'ai fait par courrier auprès du Premier Ministre, à la responsabilité de l'Etat qui ne peut les abandonner à notre charge au mépris de ses devoirs en matière de gestion des flux migratoires. Je souhaite ainsi qu'une structure d'accueil spécifique pour les mineurs étrangers isolés soit mise en place dès 2013, à laquelle le Département collaborera bien entendu mais qui devra être à la charge de l'Etat.

Enfin, notre budget social en 2013 comportera un nouvel effort en direction des personnes qui se retrouvent sans emploi et sans soutien. La dégradation de la situation économique et les constats extrêmement négatifs que nous pouvons dresser en cette fin d'année nous conduisent à prévoir 110 M€ pour le paiement des allocations du RSA, et 14,7 M€ pour l'accompagnement des allocataires, soit une enveloppe de près de 125 M€, en hausse de 3 %.

Les annonces faites mardi par le Gouvernement au sujet de la revalorisation sur cinq ans du RSA traduisent cette générosité à bon compte des socialistes qui vont faire payer leurs promesses par les collectivités locales. On nous annonce en effet qu'à compter du 1^{er} septembre prochain, et ce sans la moindre concertation alors que les départements sont concernés au premier chef, cette augmentation pourrait nous coûter à terme 11 à 12 M€ sur cinq ans, en plus de la revalorisation annuelle habituelle calquée sur l'inflation. Nous exigerons là aussi une compensation à l'euro près, et nous n'hésiterons pas à saisir le Conseil Constitutionnel, puisque le précédent Gouvernement avait fait voter une réforme lors de la dernière vague de décentralisation indiquant que les transferts devaient être assortis des compensations de recettes à l'euro près.

Cet impératif de gestion se traduira notamment en 2013 par une vigilance toujours accrue en matière de contrôle à l'ouverture des droits et de lutte contre les fraudes. En dépit des oppositions de certains groupes de cette majorité, nous poursuivrons avec détermination notre politique de lutte contre la fraude sociale. C'est pour nous un devoir, une exigence et une priorité. La solidarité ne doit jamais se transformer en assistanat. N'oublions pas que lorsque cette solidarité s'installe dans le temps, elle conduit à terme à faire perdurer ces situations. Il faut au contraire privilégier la recherche d'emploi, et il faut lutter contre tout ce qui peut pervertir ce système, notamment cette fraude sociale qui constitue une injustice absolue, contre laquelle nous devons lutter.

Je veux souligner que l'action exemplaire, et sans doute inédite en France par son ampleur, qu'a conduite le Conseil général des Alpes-Maritimes contre la fraude sociale nous a permis de réaliser sur l'année 2012 plus de 7 M€ d'économies. N'en déplaise à certains enfermés dans leur idéologie et dans leur irresponsabilité, nous continuerons cette politique.

Nous continuerons également avec la redéfinition, avec nos partenaires, des priorités dans les actions à mener au travers des contrats d'objectifs et de moyens.

Il se traduira enfin par la refonte de l'organisation de nos services sociaux afin de les rapprocher de nos concitoyens et de leur donner les moyens d'une plus grande réactivité. Je ne veux pas oublier, en citant la réforme de nos services sociaux, les innombrables services quotidiens rendus dans nos Maisons des solidarités départementales et dans nos Maisons du département qui accueillent chaque année plus de 200 000 de nos concitoyens. 200 000 azuréens ont ainsi franchi les portes de nos Maisons des solidarités départementales pour accomplir une formalité de la vie quotidienne pour leur ancien, pour leur enfant, pour leur famille.

Toute notre action de solidarité humaine n'est pas, loin s'en faut, résumée à notre budget social, aussi considérable soit-il. Notre action de solidarité humaine, c'est aussi notre contribution volontaire pour bâtir l'avenir de tous nos jeunes au travers d'une politique éducative extrêmement ambitieuse qui conduit à inscrire pour l'éducation un budget qui mobilisera 67,5 M€ en 2013, avec une part importante d'aides facultatives que nous avons décidées, voulues et choisies, à l'image de notre catalogue d'actions éducatives, de nos efforts sur le numérique, de nos aides pour les voyages scolaires, de notre aide pour la cantine – cet euro que nous donnons pour les familles modestes bénéficiera à 11 557 collégiens pour les

aider à aller vers ces services de restauration scolaire – ou encore, au travers des bourses d'études secondaires versées à 4 772 bénéficiaires cette année.

Cette action en direction de la jeunesse se traduira aussi par notre contribution à la garantie, pour tous les étudiants, du droit de se loger, du droit à la santé et du droit à la mobilité à travers nos bourses, nos aides au logement, à la souscription d'une mutuelle de santé ou au permis de conduire. Notre plan Jeunes, mais aussi le fonds d'aide aux jeunes qui s'adresse prioritairement aux jeunes les plus en difficulté, comme les nombreux investissements que nous réalisons pour le logement étudiant, et le développement de notre université, font de notre collectivité celle qui investit le plus pour la jeunesse.

Nous sommes fiers d'avoir pu ouvrir à cette rentrée universitaire 2012 le campus Sophia Tech, premier campus universitaire ouvert depuis de très nombreuses années dans le département des Alpes-Maritimes. 75 M€ d'investissements, près de 3 000 étudiants accueillis chaque jour : c'est un signe de confiance et c'est un pari dans l'avenir que nous avons relevé ensemble pour Sophia-Antipolis, pour l'Université de Nice, pour l'économie des Alpes-Maritimes, et pour la jeunesse qui représente notre première richesse et qui doit constituer en permanence la ligne d'horizon vers laquelle nous devons regarder. La jeunesse, c'est en effet tout simplement l'avenir de notre département.

Je voudrais à cet égard vous citer un chiffre comparant l'effort du département des Alpes-Maritimes révélé récemment par la Direction générale des collectivités locales, et montrant que notre Département a consacré en 2011 quatre fois plus que le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le développement de l'enseignement supérieur, qui fait pourtant partie des compétences régionales, en mobilisant pour cela 2,34 % de son budget alors que la Région n'y consacre que 0,56 %. Cette action en faveur de notre jeunesse est la traduction de notre volonté d'être aux côtés de tous ceux qui font des efforts et prennent leur avenir en main.

Ce sont bien ces idées d'assistance et non d'assistanat, de soutien et non de guichet, de droits pour ceux qui respectent leurs devoirs, qui fondent et inspirent notre action de solidarité.

Le dernier exemple que je veux donner de notre engagement dans les solidarités humaines, qui est aussi un exemple de solidarité territoriale, est celui de l'action culturelle, alors que l'Etat est en train de procéder à des coupes sombres jamais égalées dans les budgets culturels. Que n'auraient dit certains milieux associatifs et culturels si ces diminutions avaient été opérées par le précédent Gouvernement. Un silence gêné mais tout aussi assourdissant a suivi cette baisse pourtant historique dans son ampleur.

Nous avons fait un choix inverse. La politique culturelle fondée sur les deux grands principes de gratuité et de décentralisation est et restera en 2013 une politique centrale dont les moyens seront intégralement maintenus malgré les difficultés que j'ai évoquées au début de mon propos.

L'autre grand axe qui nous a guidés pour construire ce budget est le soutien aux investissements. Au nom du soutien à l'emploi, j'ai souhaité que nous poursuivions en 2013 une politique dynamique de soutien à l'investissement public, grâce à nos programmes d'aide aux communes et à nos propres investissements. L'aide aux collectivités, grâce à laquelle nous avons financé en 2012 plus de 410 nouveaux projets représentant un volume d'investissements publics de plus de 320 millions d'euros, sera totalement maintenue et même accrue en 2013. Pour de nombreuses petites voire très petites entreprises, les marchés communaux sont en effet vitaux. J'ai souhaité, avec toute notre majorité, que notre soutien demeure le plus élevé possible.

Au total, près de 75 millions d'euros – 56 en investissement et 19 en fonctionnement – seront consacrés à cette solidarité avec les communes et les intercommunalités en 2013 pour leur permettre de conduire leurs projets. Au nom de cette solidarité avec les autres collectivités, le Conseil général conduira lui aussi, sur tout le territoire départemental, des projets d'intérêt général, des projets d'intérêt local, et des projets d'intérêt départemental.

Le premier grand domaine de ces actions sera celui des déplacements. Près de 56 M€ seront consacrés en 2013 à nos différents programmes routiers. Nous poursuivrons, en dépassant certaines vicissitudes auxquelles nous confrontent hélas les recours juridiques et les oukases des soi-disant défenseurs de l'environnement, toutes les grandes opérations : pénétrante Cannes - Grasse ; contournement de Vallauris ; pénétrante de la Siagne ; aménagement de la RD 704 à Antibes, des RD 436 et RD 2 à la Colle-sur-Loup et Saint-Paul ; réhabilitation du littoral à Villeneuve-Loubet. Nous lancerons la reconstruction du pont des Vallières et du pont de Pégomas. Nous nous attacherons aussi, et c'est une tâche essentielle, au maintien dans le meilleur état de nos 1 736 kilomètres de routes et à l'entretien de nos 96 tunnels et 1 330 ponts.

Concernant les transports, 2013 sera l'année de pleine mise en œuvre des nouvelles délégations de service public, entièrement refondées en 2012 pour un service optimisé. Cela concerne plus de 13 millions de passagers par an, et notamment les personnes handicapées, âgées, ou privées d'emploi pour qui nos lignes départementales constituent la seule solution de mobilité. Ce sont quelques 50 M€ que je vous propose de consacrer en 2013 aux transports publics départementaux.

Notre soutien aux investissements qui favorisent l'intermodalité dans le cadre de notre fonds transport ou des opérations du contrat de projets Etat-Région sera par ailleurs reconduit. Je tiens à souligner à ce propos que le Conseil général est le premier soutien à la rénovation des lignes ferroviaires dans les Alpes-Maritimes. Là encore, c'est d'abord une compétence régionale. J'évoquais l'université tout à l'heure, à cet instant les transports ferroviaires, et je pourrais parler du logement.

Là aussi, certains nous abreuvent, dans leurs discours politiques et dans les textes tout aussi démagogiques qu'ils font voter au Parlement, alors que lorsqu'ils dirigent des collectivités, ils n'apportent aucun soutien ni aucun euro à la politique du logement.

Nous inaugurons il y a quelques jours 170 logements en résidence étudiante à Saint-Jean-d'Angély, sans un seul centime de subvention du Conseil régional socialiste, là où notre assemblée a apporté 1 M€ à ce programme, là où la ville de Nice et la métropole Nice Côte d'Azur ont apporté 2,5 M€. C'est là la différence entre les paroles et les actes, entre la démagogie et l'action. Où est le Conseil régional sur le logement, l'université et le ferroviaire qui est pourtant sa compétence première ?

Je vous indique enfin que nous sommes en train de finaliser le schéma directeur départemental d'aménagement numérique (SDDAN). C'est un enjeu essentiel pour faire en sorte que tout notre territoire, y compris et d'abord les zones rurales, puisse bénéficier de l'accès au très haut débit. C'est un élément essentiel de l'attractivité de notre territoire, de sa compétitivité. C'est un enjeu essentiel pour y attirer les entreprises, et pour y développer et y maintenir l'emploi. Nous veillerons à travers ce schéma à assurer la mise en place des meilleures solutions pour que l'accès au très haut débit pour tous soit garanti, sans qu'il y ait de fracture numérique entre les territoires.

Enfin, je voudrais clore ce chapitre sur les investissements et la solidarité territoriale en rappelant que le rôle majeur que joue le Conseil général est aussi celui d'assumer des responsabilités fortes en matière de sécurité pour nos populations qui représente une exigence et un devoir. Nous l'assumons avec responsabilité.

A travers notre soutien au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui a augmenté de 36 % en six ans et qui a doublé depuis 2001, date de la départementalisation. Je souhaite aujourd'hui rendre hommage aux services du SDIS qui ont conduit des efforts de rationalisation importants, à l'image de ceux que je leur ai demandés et de ceux que nous avons faits au Conseil général, permettant ainsi de stabiliser notre contribution au SDIS, malgré l'augmentation continue et constante de la sollicitation opérationnelle du SDIS : 115 000 interventions en 2012 pour nos sapeurs-pompiers, soit une intervention toutes les trois minutes.

C'est un engagement essentiel pour la sécurité de nos concitoyens. C'est le Conseil général qui l'assume essentiellement avec les communes. Je veux souligner que le Conseil général participe pour plus de 56 % au financement du SDIS. C'est essentiel, et cela doit être rappelé, en même temps que nous devons exprimer notre reconnaissance à nos sapeurs-pompiers.

Cette mission de sécurité, nous l'exerçons également à travers le portage et le financement de chantiers majeurs de lutte contre les inondations. Nous allons engager en 2013 le plan d'actions et de prévention des inondations, dans sa deuxième phase pour le fleuve Var, qui fait l'objet pour ce budget d'un rapport dont l'importance est à signaler. Nous lançons le PAPI 2, après avoir conduit à son terme avec beaucoup d'efficacité le PAPI 1.

A travers notre participation essentielle au centre euro-méditerranéen de l'environnement et des risques (CEMER), outil de prévision et de simulation des risques, qui rentrera dans une phase très opérationnelle en 2013. Ou encore grâce aux multiples interventions que réalisent les 186 agents de Force 06 en matière de lutte contre l'incendie et d'aménagement des espaces naturels.

Enfin, en soutenant nos policiers, nos gendarmes, et nos polices municipales avec des aides importantes à l'investissement et à l'équipement, après avoir conduit à leur terme d'importants programmes immobiliers comme encore récemment la gendarmerie de Villeneuve-Loubet ou celle de Saint-Vallier que nous avons inaugurées en 2012.

Le Conseil général, grâce à son ancrage dans tous les cantons, est la seule collectivité qui à l'échelle du département conjugue la proximité pour être à l'écoute, et la capacité pour agir concrètement. Il est le creuset irremplaçable de ces solidarités du quotidien, de cette vision commune de l'avenir, sans lesquelles il n'y a plus de cohésion sociale, sans lesquelles cette volonté de vivre ensemble, dans laquelle Renan voyait le ciment de notre nation, n'existerait plus.

A l'heure des incertitudes et des inquiétudes, à l'heure où s'échafaude, dans les bureaux obscurs de quelque ministère, un nouveau projet de réforme territoriale, alors que l'on détruit le précédent sans même le mettre en œuvre, en multipliant à nouveau le nombre des élus et le montant des dépenses, n'ayons pas peur d'affirmer que c'est par le département et par les communes, avec chacune desquelles il forme un couple qui n'a jamais cessé depuis plus de 200 ans d'aménager, de construire et de moderniser la France, que passe l'avenir de la décentralisation et l'avenir de tous nos territoires.

Ce sont ces objectifs que je vous propose d'adopter ensemble et de suivre dans ce projet de budget ambitieux et courageux, avec il est vrai ce principe de rigueur, mais aussi cette volonté de répondre à toutes les attentes de nos concitoyens en période de crise.

Je vous remercie.

Qui souhaite la parole ? M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- M. le Président, mes chers collègues, je n'ai pas l'habitude d'utiliser cette tribune pour évoquer la politique nationale, mais votre discours inaugural était, et c'est un doux euphémisme, outré et quelque peu caricatural. Mais je ne suis pas surpris outre mesure. Moi-même, dans mon camp politique, j'ai connu quelques guerres civiles. Dans ces cas-là, on sait très bien que si c'est à gauche, il faut être plus à gauche que le camp d'en face. Si c'est à droite, il faut être plus opposant que le camp d'en face. Il faut être pur et dur. Comme je suis un homme de foi, je suis persuadé que lorsque la querelle COPE-FILLON se sera apaisée, vous retrouverez un discours plus conforme à la réalité.

M. Le Président.- Vous risquez d'être déçu...

M. MOTTARD.- Nous verrons bien. En ce qui concerne le rapport qui nous est soumis et qui est l'objet de notre séance, un premier constat : avec les effets cumulés de la crise et de la création de la métropole, nous avons, avec 1 304 M€, le budget le plus faible depuis 2007, ce qui traduit une perte d'influence de notre institution. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas forcément une bonne nouvelle.

Deux remarques préalables. Tout d'abord, pour la clarté de nos débats et afin d'éviter une prolongation nationale à nos prises de bec corréziennes de nos dernières séances, il convient d'acter que le temps électoral ne correspond pas tout à fait à celui des finances publiques, même si nous pouvions en douter en écoutant votre discours inaugural.

Donc, pour cette année, pour le meilleur et souvent pour le pire, la politique de l'Etat reste largement impactée par les options et les choix de la précédente équipe gouvernementale. Ce n'est que l'année prochaine qu'on pourra juger la politique du gouvernement actuel, même si, n'en doutons pas, les politiques passées continueront à peser longtemps encore.

Deuxième remarque : vous revendiquez la stabilité de la fiscalité départementale, ce qui est à la fois une affirmation techniquement juste et une donnée qui reste très relative. En effet, la taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais la seule imposition sur laquelle notre assemblée peut agir. Avec 240 M€, celle-ci ne représente plus que 55 % du panier fiscal et 20 % de nos recettes. Nous n'avons plus qu'un budget à gérer, la perte d'autonomie engendrée par la réforme fiscale du précédent gouvernement est patente. Il sera important dans les années à venir de redonner de l'oxygène à la démocratie locale.

Notons également que cette perte d'autonomie a été chez nous aggravée par la création de la métropole. Avec 60,6 M€ de compensation, ce sont désormais 4,6 % du budget qui échappent à notre contrôle : plus que la politique « Développement, infrastructures », à peu près les deux tiers de la politique « Action éducative » qui fait pourtant partie du noyau dur de nos compétences.

Examinons maintenant le budget qui nous est proposé. Sur le plan des recettes, vous reconnaissez pour les DMTO une prévision trop optimiste pour 2012 (353 M€ au lieu des 220 M€ de recettes projetées à ce jour) tout en ayant pour 2013 une évaluation assez timide, dans la mesure où vous proposez de reconduire ce dernier montant. Or, comme l'a rappelé notre ami Jean-Raymond VINCIGUERRA lors du débat d'orientation budgétaire : « *Chaque année d'élection majeure, on constate une baisse des mutations immobilières ; une fois passée la période d'incertitude électorale, les affaires reprennent quel que soit le résultat de l'élection.* » Un esprit mal intentionné pourrait voir, dans cette prévision timide, un manque de confiance de votre part dans la politique du nouveau gouvernement. Mais cela bien sûr, je ne veux pas le croire.

En ce qui concerne la dette, votre prévision d'emprunt est très largement en deçà de celle de 2012 (85 M€ contre 85,3), ce qui est logique compte tenu des faibles perspectives d'investissement. Mais si on met cette prévision d'emprunt en perspective avec l'annuité de la dette prévue pour 2013 (86,1 M€ dont 53,1 M€ de remboursement de capital), un rapide

calcul montre que le désendettement n'est pas pour demain.

Côté dépenses, nous sommes particulièrement attentifs à notre cœur de compétences, à savoir la solidarité, à travers le social et l'éducation.

En ce qui concerne l'action sociale, cette compétence mobilisera 515,1 M€ de crédits dont 505,5 en section de fonctionnement et 9,6 en investissement. Ce budget est en augmentation de 2,1 % par rapport au budget primitif 2012 et représente désormais près de 54 % des dépenses de fonctionnement de notre collectivité. Si nous pouvons acter que l'essentiel a été préservé, cette orientation plutôt positive appelle quand même de sérieuses nuances.

Tout d'abord, cette augmentation n'est pas que le fruit d'un volontarisme politique sans faille. Elle est celle d'une crise qui nous oblige à intervenir plus et plus fort dans des domaines où nos compétences sont liées.

Par ailleurs, sans entrer ici dans le détail – nous y reviendrons au fil de l'examen des rapports dans la journée – nombreuses sont les situations critiques pour nos personnels ou nos partenaires. Je pense notamment, ce sont des exemples parmi d'autres, au foyer de l'enfance, dont on a évoqué la question. On peut penser aussi aux associations de prévention spécialisée qui risquent de rencontrer dans les mois qui viennent de grandes difficultés financières.

Mais c'est sur le RSA que je souhaiterais mettre l'accent. Les crédits inscrits sont en progression de 3 %. Ceux qui sont alloués aux dépenses de l'allocation s'élèvent à 110 M€ et sont en progression de près de 7 % ce qui, compte tenu de la dégradation de la situation économique, n'est pas étonnant. Voilà d'ailleurs un cas typique où nous n'avons pas le choix. Il faut abonder.

Mais malgré cette augmentation, peut-on dire pour autant que notre collectivité, et plus généralement, la puissance publique, remplissent leur mission en matière de RSA ? Certainement pas. En effet, des études récentes montrent que 33 % des personnes éligibles au RSA socle ne le touchent pas, faute d'en avoir fait la demande. Les raisons ? La complexité des dossiers, l'inadaptation de certaines prestations, ou la peur d'être montré du doigt. Le taux de non recours atteint même 68 % pour le RSA activité qui était pourtant – et ce n'était pas la plus mauvaise – une réforme phare du précédent gouvernement. Quant au RSA jeune, c'est très clairement un échec, avec moins de 9 000 bénéficiaires sur les 130 000 escomptés.

Dans le document de présentation, et dans votre discours inaugural d'ailleurs, vous avez rappelé que la lutte contre la fraude restait prioritaire. Pour ma part, je fais partie de cette gauche décomplexée, cela vous rappellera quelque chose, qui estime que la fraude doit être poursuivie pour des raisons financières mais surtout et avant tout pour des raisons liées à la morale civique. Mais en se focalisant sur ce seul problème, vous passez à côté de l'essentiel. Notre collectivité, entre autres je vous l'accorde, n'assume pas sa mission de solidarité vis-à-vis d'une grande partie des personnes pauvres éligibles aux minima sociaux.

Au moment où le gouvernement a décidé de prendre une série de mesures pour faciliter et simplifier leurs démarches, notre assemblée s'honorerait en réfléchissant à des

procédures de simplification et de pédagogie qui permettraient à la situation de s'améliorer et à la loi républicaine d'être pleinement appliquée.

Enfin, n'oublions pas que l'échec du RSA jeune ne fait que mettre en lumière le taux de pauvreté des 18-24 ans qui atteint désormais 22,5 %. Depuis 2004, il a progressé de 5 points. Au total, plus d'un million de jeunes sont confrontés à une situation de grande précarité.

Les emplois d'avenir récemment mis en place peuvent apporter un début de réponse à ce fléau. Dans les Alpes-Maritimes, le dispositif va concerner, en 2013, dans un premier temps, 1 107 jeunes. Il serait important que notre collectivité s'implique. Le document que vous nous avez soumis est muet à ce sujet, mais peut-être est-ce une question de calendrier. Aussi vous pose-je la question M. Le Président : quels sont les engagements que vous comptez prendre en la matière ?

Autre secteur faisant partie du noyau dur de nos compétences : l'éducation et les collèges. Là, nous sommes loin du compte. La mission Education, qui regroupe aussi le sport et la culture, est en baisse de 17 % (98 M€ contre 117,7 en 2012). En 2008, elle représentait encore 11 % du budget total. Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'à 7,5 % de ce budget. Un budget qui a diminué, pendant la même période, de 53,9 M€ et de 35 %.

Si nous prenons les chiffres de la DGCL, les Alpes-Maritimes consacrent 29 € par habitant en dépenses d'investissement des collèges, alors que la moyenne des départements de notre strate est de 40 € par habitant, ce qui nous situe à la 17^{ème} place sur 22. Incontestablement un effort quantitatif est à faire en la matière... Je dis bien quantitatif car qualitativement, nos services sont, par leur technicité et leur réactivité, particulièrement performants en matière de collèges. J'ai pu le vérifier en de nombreuses circonstances.

Enfin, toujours en matière de solidarité, et même si nous ne sommes plus dans une compétence obligatoire du conseil général, on peut regretter l'extrême modestie du budget logement, alors que dans notre département, la part de revenus consacrée aux loyers, une fois prises en compte les allocations logement, est la plus élevée de France (25,3 contre un taux d'effort moyen de 18,5). Bien que le recul par rapport à l'année dernière soit faible, je vous l'accorde, il s'inscrit dans un retrait fort depuis quatre ans. Nous sommes loin de la politique volontariste affichée en la matière il y a quelques années.

Pour terminer, il convient de noter la baisse importante de nos investissements. Avec 200 M€, ils ne représentent plus que 15 % de notre budget. En 2007, avec 402 M€, ils représentaient 31 % du budget. Depuis, la baisse est continue. Notons parallèlement, que la moyenne d'investissement des départements millionnaires est de 320 M€. Ce chiffre est préoccupant et traduit un faible dynamisme de notre collectivité, surtout si nous considérons que, sur cette somme, seuls 50 % correspondent à des opérations portées en maîtrise d'ouvrage départementale, ce qui fait seulement 100 M€ (7,5 % du total) d'investissements départementaux.

Pour cette raison, et parce que ce budget n'est qu'une réponse imparfaite aux besoins

de solidarité de notre département, le groupe socialiste, radical et écologiste émettra un vote négatif, même si nous avons conscience, parce que nous sommes justes, que la crise et les politiques initiées antérieurement réduisent considérablement votre marge de manœuvre.

M. Le Président.- Merci de cette conclusion. M. VICTOR.

M. VICTOR.- M. le Président, chers collègues, Madame, Monsieur,

Pour la troisième année consécutive nous est présenté un budget en importante diminution : moins 50 M€. Dans votre rapport M. Le Président, vous justifiez cette diminution par la baisse des droits de mutation, dont nous avons toujours dénoncé le côté aléatoire ainsi que le risque que représentait leur volume dans nos recettes, et par ce que vous appelez pudiquement « *l'évolution défavorable des concours de l'Etat* ». Mais cette diminution du budget n'est que le reflet d'une soumission continue au dogme de l'austérité – comme vous l'avez précisé vous-même en commençant : un budget de rigueur, et donc d'austérité – aggravée par l'asphyxie des finances locales organisée avec votre soutien par les précédents gouvernements, notamment par un transfert de charges toujours plus lourdes très incomplètement financé. Le désengagement de l'Etat ne date pas de cette année.

Aussi les conséquences se traduisent-elles par une baisse de nos politiques de fonctionnement, ce qui veut dire : moins d'interventions dans nos missions de service public, quand bien même vous arguiez d'une augmentation importante de nos actions sociales. Les quelques chiffres qui suivent sont là pour témoigner que l'augmentation de certains budgets est plus le fait de compétences qui nous sont imposées que l'expression d'une volonté politique.

En premier le RSA qui voit encore se creuser pour 2013 le déficit entre les dépenses supportées par le Département et la compensation de l'Etat. Mais s'agissant de notre action, un chiffre mérite d'être souligné sur la période qui va de 2010 à 2013. Lorsque pendant cette période le montant des allocations versées a augmenté de 12,6 M€, traduisant les ravages sociaux de la politique que vous avez soutenue au niveau national, les dépenses relatives à l'insertion ont diminué de près de 8 millions d'euros.

Concernant la politique d'aide aux personnes âgées, sur deux ans seulement par rapport au budget primitif 2011, entre les frais de séjour et l'APA à domicile, la baisse représente 18,37 M€. Sur la politique enfance et famille, la diminution par rapport à 2010 sur la prévention se chiffre à plus de 2 M€. 26,5 M€ de moins sur la même période pour le logement qui, même s'il ne relève pas des compétences départementales – alors que 70 % de la population des Alpes-Maritimes pourraient bénéficier d'un logement social – n'en reste pas moins un drame pour toutes les familles cherchant à se loger décemment et une lourde hypothèque pour l'avenir des Alpes-Maritimes.

Plus de 3 M€ de baisse encore sur le budget sports et jeunesse par rapport à 2010. Faut-il y ajouter l'éducation (moins 5,7 M€, soit moins 9 % par rapport l'année dernière) et la baisse du budget de fonctionnement de solidarité territoriale de près de 1,8 M€ ? Nous voyons bien qu'en ce domaine, il s'agit ni plus ni moins que de l'application des politiques d'austérité

que vous avez conduites nationalement ces dix dernières années et qui malheureusement se perpétuent et s'accroissent avec les décisions de l'actuel gouvernement.

Une démonstration entre autres que nos capacités autonomes de gestion sont sacrifiées devant les contraintes de gestion nationales et locales imposées par l'Elysée Matignon via la Commission Européenne, aggravées qui plus est par l'adoption du traité d'austérité que vous avez voté avec enthousiasme avec l'actuelle majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale.

Il était légitime de penser qu'à partir du 6 mai les priorités s'inversent. Mais nous voyons bien chaque jour le dogme libéral qui constitue votre référence se perpétue hélas, quels que soient les décideurs. Cette politique d'austérité, d'où qu'elle vienne, ne peut que nous conduire dans le mur. Combien d'exemples en Europe sont là pour le démontrer. Et le traité européen auquel je faisais référence ne pourra que faire empirer la situation de nos populations, en consacrant des abandons de souveraineté qui mettent sous tutelle bruxelloise les grandes orientations économiques de notre pays.

Nous espérons malgré tout, comme notre groupe l'a exprimé lors du débat sur les orientations budgétaires, que nous prendrions le contre-pied de toutes les injonctions austéritaires par une politique de relance de nos investissements profitables en premier lieu aux PME-PMI locales et à l'emploi. Bien au contraire, pour la quatrième année consécutive, ceux-ci seront encore en baisse pour atterrir à 200 M€, soit une diminution de plus de 50 % et de 205 M€ en cinq ans, malgré votre euphémisme de « préserver un niveau d'investissement significatif ».

Des dépenses d'investissement qui ne représentaient plus que 22 % du total des dépenses au compte administratif 2011 lorsqu'en 2008, elles se situaient à 31 %, avec, qui plus est, un taux d'exécution ayant reculé de 16 %.

Formule donc bien loin de la réalité des chiffres mais surtout au regard des besoins à satisfaire pour nos populations. Et c'est là que nous avons une divergence de fond quant au recours à l'emprunt dont vous vous félicitez qu'il soit à nouveau en diminution alors que dans le contexte actuel, tout indique qu'une démarche de l'investissement par l'emprunt et une majoration des concours de l'Etat plutôt qu'une diminution seraient de nature non seulement à répondre aux attentes sociales fortes que vous reconnaissez, mais constitueraient aussi une formidable bouffée d'oxygène pour la relance de l'économie et de l'emploi, si fortement malmené lui aussi par la politique de récession.

Il est vrai que le recours à l'emprunt se trouve confronté aujourd'hui à l'attitude spéculative scandaleuse du secteur bancaire et financier qui joue un rôle dangereux avec ses refus et ses taux usuriers, conforté par les privilèges octroyés ces dernières années. Ces seigneurs du coffre-fort ont su abondamment profiter des largesses de l'Etat en 2008 et 2009 pour s'engraisser depuis, comme le démontrent les dividendes généreusement distribués aux actionnaires, mais empêchent aujourd'hui, en asphyxiant l'investissement, la relance économique pour mieux aller spéculer sur les places financières.

Il est vrai aussi, que le gouvernement actuel poursuit la politique de rigueur menée par

le précédent à l'égard des collectivités locales. Vous l'avez vous-même évoqué. A nouveau, sa contribution sera en baisse cette année, et que dire de ce qui nous attend puisque, pour 2014 et 2015, de nouvelles baisses conséquentes sont annoncées en reprenant le discours en vigueur avant le 6 mai sur la participation à l'effort des collectivités territoriales. Comme si la pression n'était pas déjà insupportable pour celles-ci. Elles semblent bien loin les déclarations de François HOLLANDE, en mars dernier, lorsqu'il déclarait : « *Les collectivités ne sont pas un poids mais une solution. Il ne faut pas les brider davantage* ».

Dans le même temps, les cadeaux fiscaux se perpétuent pour les grandes entreprises avec le maintien de la suppression de la taxe professionnelle sans aucun effet sur l'emploi, quand non seulement la compensation versée est loin de correspondre aux ressources qu'elle procurait pour les collectivités, comme elle sape l'autonomie fiscale des collectivités et supprime le lien essentiel entre territoire et activité économique. S'y ajoute un nouveau cadeau de 20 milliards d'euros, ne comportant aucune contrepartie, qui vient d'être décidé par l'actuelle majorité parlementaire sous couvert de compétitivité, cédant ainsi aux roucoulements des pigeons patronaux. Un jackpot dont les familles auront à supporter à nouveau les conséquences : 10 milliards de TVA supplémentaires et de taxes écologiques ainsi que 10 milliards de réduction de services publics.

Mais il est vrai, que comme l'écrivait Alphonse ALLAIS en son temps : il faut prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres. D'accord, ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup de pauvres. Comme si la coopération n'était pas plus essentielle en ces temps difficiles pour la majorité de notre peuple que la compétition. Même Paul KRUGMAN, prix Nobel d'économie, s'élève contre cette « *dangereuse obsession de compétitivité de l'Union européenne* », car « *la compétitivité est un mot vide de sens lorsqu'il est appliqué aux économies nationales* ».

Voilà qui démontre qu'à l'heure actuelle, l'effort est surtout reporté sur les familles et rend plus que jamais urgente une réforme de la fiscalité locale qui rétablisse, par une légitime contribution territoriale des entreprises, le lien entre territoire et développement économique. Légitime, car elles bénéficient de toutes les infrastructures et services financés par le contribuable et ne sont pas sollicitées au même niveau, c'est le moins que l'on puisse dire. Sur cette question, nous déposons d'ailleurs une motion qui sera débattue en fin de séance.

En ce qui concerne nos recettes de fonctionnement, celles-ci sont notamment impactées par le renoncement de l'Etat à inverser là aussi le processus de désengagement que nous avons subi ces dernières années, mais que vous ne semblez découvrir que maintenant. Un renoncement qu'illustrent une dotation globale de fonctionnement à nouveau en baisse et le refus de l'Etat de rembourser aux Départements les sommes qui leur sont dues au titre du transfert de compétences.

Vous l'écrivez vous-même dans votre rapport, le fonds de compensation de l'Etat pour l'APA sera de 33,5 M€ pour une dépense de 113,5 M€. Idem avec la compensation du handicap pour un concours de 10 M€ quand la dépense prévue est de 27,37 M€. Que dire du dispositif RSA, dont vous évoquiez les nouvelles dispositions, quand toutes les politiques d'appauvrissement menées depuis des années font grimper le nombre d'allocataires à 26 232,

et où la contribution de l'Etat laisse à la charge du Département un peu plus de 24 M€ ?

Ne serait-ce que pour ces trois missions premières de notre assemblée, la dette de l'Etat s'élève à près de 122 M€ pour cette seule année. S'agissant de missions qui relèvent de la solidarité nationale, elles doivent être financées par l'Etat même si le Département a la responsabilité de la compétence. Ces chiffres illustrent bien la duperie de la pseudo compensation, dont vous nous avez souvent abreuvés M. Le Président, à l'euro près que vous avez abondamment vantée. Là encore se perpétuent les mêmes comportements d'asphyxie financière des Départements et des communes pour mieux les voir disparaître au profit de Métropoles ou de Régions dans une logique de compétition stérile et destructrice, tout comme se prépare la disparition des Etats Nations au profit de l'Union Européenne par le biais de son dernier traité carcan.

Comme nous l'avons toujours réclamé, l'Etat doit assumer les moyens des responsabilités qu'il transfère, dans un esprit de solidarité nationale et d'équité territoriale. Nous devons récupérer les sommes qu'il nous doit afin de satisfaire aux besoins des populations des Alpes-Maritimes. Nous avons d'ailleurs déposé sur ce sujet une nouvelle motion qui sera aussi débattue en fin de séance.

Ce contexte d'assèchement de nos possibilités financières et de rabougrissement constant de notre autonomie financière m'amène à poser la question : à quoi peut servir le Département quand globalement plus de 80 % de son budget sert à financer des politiques contraintes par l'Etat sans que nous en maîtrisions ni l'évolution des dépenses ni celle des recettes, les moins de 20 % restants devant couvrir les politiques volontaristes ? Une petite part qui, sans changement dans le comportement de l'Etat et sans mesure visant à dégager de nouvelles ressources fiscales là où se trouve l'argent, ne pourra que s'amenuiser. Avec une autonomie en peau de chagrin qui a vu la part des recettes dont nous décidions passer d'un tiers en 2009 à 16 % à l'heure actuelle suite aux lois votées par la précédente majorité parlementaire.

Qu'advient-il de nos possibilités d'aide aux communes, aux intercommunalités, à la vie associative, au logement ou à la culture ? Quel sens peut avoir dans ce cadre le maintien de la clause de compétence générale ? Sans nouvelle recette, aucune intervention nouvelle, et celles-ci reculent. Nous en sommes réduits à gérer la pénurie. Est-ce la méthode choisie pour justifier la disparition des Départements ? Alors que nous pourrions légitimement avoir des désaccords sur les choix, nous pourrions en même temps être d'accord sur les moyens nécessaires à dégager pour répondre aux besoins qui sont nombreux.

L'austérité n'est pas la solution, elle est le problème. La spirale de la réduction des financements publics ne peut mener qu'à la récession, ainsi que le montre la situation de plusieurs pays voisins. Il n'y a pas de fatalité à cette situation, malgré le matraquage indécent visant à conditionner les esprits pour se résigner à cette seule impasse. Il faut inverser cette logique suicidaire.

Notre pays et notre département ont non seulement besoin d'un autre partage des richesses produites par le travail, qui n'est pas un coût mais une ressource, mais aussi d'une

utilisation de ces moyens qui se fonde en premier lieu sur la réponse aux nombreux besoins de nos populations.

Oui, il faut un nouvel impôt territorial pour les entreprises, notamment les plus grandes, afin qu'elles contribuent également au développement des territoires.

Oui, de nouvelles ressources peuvent être dégagées entre autres par la taxation des actifs financiers.

Oui, nos collectivités ont besoin de développement des services publics, gages d'activité économique et d'équité sociale. La voie n'est pas celle de la compression des effectifs et leur lot de réduction de prestations et de services rendus aux populations.

Oui, nous avons besoin d'un Etat au service des collectivités et de leurs populations qui s'inspire des propositions ci-dessus et règle ses dettes en assumant ses responsabilités. Il est quand même pour le moins paradoxal de voir cet Etat, hier comme aujourd'hui, plus pressé de régler ses dettes auprès des banques et autres institutions financières privées plutôt qu'auprès de ses communes, Départements et Régions.

Oui, nous avons besoin d'une véritable décentralisation démocratique qui garantisse une réelle autonomie fiscale des Départements, gravement remise en question aujourd'hui, et favorise la participation qui fasse de chaque citoyen un acteur du devenir de son territoire.

Oui, nous avons besoin pour ce faire d'un système bancaire et financier au service des collectivités et des populations, et orienté vers la réponse aux besoins des populations, et non vers une spéculation sans issue. Seule la constitution d'un pôle public financier est à même de satisfaire cette nécessité.

Autant de propositions qui serviraient notre budget et qu'une réelle politique de changement se devrait de mettre en œuvre. Et que l'on ne se retranche pas au détour d'une pirouette sur le fait que le conseil général n'est pas l'Assemblée Nationale. Toutes ces questions évoquées concernent très directement les populations, l'activité et le devenir des Alpes-Maritimes.

Quatorze députés et sénateurs du département siègent dans nos parlements. Certains sont ici élus. Nous attendons par leurs votes qu'ils inversent la logique suicidaire dans laquelle nous sommes enfermés, même s'il est légitime d'en douter au regard des votes exprimés jusque-là.

Sans cela rien de neuf n'est à espérer. Le grand JAURES le disait avec ses mots : *« l'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir. »*. Nous n'entendons pas renoncer à l'espoir. C'est la raison pour laquelle, au regard de votre proposition de budget 2013 qui va aggraver la situation de nos communes et de nos populations, notre position ne pourra que se traduire par un vote contre.

M. Le Président.- Votre conclusion, M. VICTOR, n'est pas inattendue pour nous. Je trouve que votre propos nous confère finalement un rôle dont je vous remercie mais qui n'est pas forcément celui que nous voulons jouer aujourd'hui. A travers moi, via les propos que vous venez de tenir, vous avez adressé une sévère mise en garde, et vous avez voulu plus parler à nous qu'à vos « amis », je peux le mettre entre guillemets, de cette majorité plurielle que vous soutenez à l'Assemblée Nationale.

J'ai du mal à être votre transmetteur auprès du parti socialiste. Je crois que vous devriez éviter de chercher des intermédiaires. Adressez-vous vous-même à ceux que vous avez contribué à faire élire. J'avais cru comprendre que M. MELENCHON avait appelé à voter pour M. HOLLANDE au second tour de la présidentielle. Vous avez fait un choix, assumez-le. Ce choix, nous savions où il allait nous mener. Nous le voyons au bout de six mois. Dans trois circonscriptions de notre pays, les électeurs l'ont démontré dimanche dernier en infligeant à la gauche une déroute, quelques mois après cette alternance basée sur le mensonge et sur la contrevérité.

Aujourd'hui, vous feignez de découvrir la vérité M. VICTOR. Il fallait y penser plus tôt. Mardi soir, j'ai vu à l'Assemblée Nationale que vous aviez voté ce budget, ou en tous cas que vous l'aviez laissé passer.

Tout à l'heure, j'ai bien noté que vous indiquiez que le dogme libéral se perpétuait. Ce n'est pas à la majorité départementale que vous adressez ce message, mais à la majorité nationale. Vous parlez d'injonctions austéritaires. Là aussi, c'est à vos amis socialistes et écologistes que vous vous adressez. J'ai envie de vous dire : réglez vos comptes entre vous, cela ne nous intéresse pas. Tout cela est tellement incohérent.

Je peux vous rejoindre sur la dernière partie de votre discours où vous évoquez les dettes de l'Etat à l'égard de notre collectivité, pas que de la nôtre d'ailleurs mais des collectivités en général et des collectivités départementales en particulier, au titre du social. Vous évoquez avec une erreur factuelle cette compensation à l'euro près que j'ai rappelée et qui est aujourd'hui de nature constitutionnelle. Elle est issue de la loi de 2004. La dette que vous soulignez, 122 M€ à l'égard de l'ensemble des collectivités : sur le conseil général, c'est beaucoup plus, mais cette dette est essentiellement due à l'APA, pour 80 %.

Je vous rappelle que l'APA a été créée par un gouvernement que là aussi vous souteniez. Il faudrait arrêter cette forme d'hypocrisie. Vous êtes un peu les supplétifs de ces gouvernements socialistes que vous contribuez à faire élire et qui contribuent à vous faire élire en retour avec quelques miettes dans quelques circonscriptions. Cette fois, vos amis écologistes, qui ont été plus habiles que vous, ont récolté un peu plus de miettes. En échange, vous hurlez, mais vous soutenez ces politiques. Il ne faut pas vous plaindre aujourd'hui de ce que fait le gouvernement socialiste.

Nous, nous l'avions dit, nous avons prévenu les Français. Aujourd'hui, les Français se réveillent et voient la catastrophe à leur porte. Ils voient les conséquences de l'irresponsabilité, du matraquage fiscal, de l'incompétence, de l'amateurisme, de la cacophonie de ce gouvernement qui ne sait pas où il va et qui n'a pas de ligne, de ce Premier

Ministre qui ne dirige aucun ministre, de ce Président de la République qui ne décide de rien. Une situation assez inédite sous la cinquième République. Ce gouvernement d'amateurs, comme le titrait d'ailleurs un magazine de gauche, avec une certaine lucidité et une certaine pertinence. Vous découvrez ou feignez de découvrir tout cela. En tous cas, ce n'est pas à nous de le dire par l'intermédiaire de cette tribune à vos alliés socialistes. Nous, nous assumons nos choix.

Sur le budget, bien entendu, il y a cette dette de l'Etat. Aidez-nous à ce que ce gouvernement trouve une solution. Nous avons annoncé, certes à la fin de la précédente mandature, une réforme de toute la politique de financement de nos régimes d'assurance sociale avec la création notamment d'une cinquième branche de l'assurance sociale relative à la dépendance, puisque le principal déficit entre nos dépenses et nos recettes est non-compensé. Vous avez cité les chiffres sur l'APA : 33 M€ à peine de compensation de l'Etat pour une dépense de 120 M€ sur l'APA. Il faut aujourd'hui que l'Etat s'engage. Ca ne peut plus être le Département qui seul ait à supporter cette charge. Il faut cette réforme de l'assurance dépendance. Il faut faire des choix. Ce sont des choix difficiles, puisque qui dit cela dit sans doute de nouvelles recettes. Vous, vous ne connaissez pas les recettes. Vous ne connaissez que les dépenses.

Tout à l'heure, vous nous avez dit que nous avons diminué les investissements. J'en conviens, nous avons diminué les investissements, mais nous avons adopté un principe de réalité. Nos recettes diminuent, nous diminuons fortement nos dépenses de fonctionnement et nous diminuons aussi nos dépenses d'investissement. Comment auriez-vous fait ? Les recettes diminuent. Il y a trois solutions. Comme un ménage responsable, quand un ménage voit ses revenus diminuer, soit il diminue ses dépenses, soit il sombre dans la faillite. C'est la même chose pour une entreprise. Pour une collectivité, ce doit être la même chose. A défaut, on instille le poison de la dette ou de l'impôt. C'est le chemin que vous nous proposez.

Vous nous dites qu'il faut emprunter plus, qu'il faut nous endetter plus. Or l'endettement est le poison lent qui va nous asphyxier dans quelques années. C'est reporter le poids de l'irresponsabilité présente sur les générations futures. C'est ce qui fait qu'au niveau de l'Etat aujourd'hui, nous avons 1 800 milliards d'euros de dette. Depuis 40 ans, tous les gouvernements, aussi bien ceux de gauche que ceux de droite, mais évidemment beaucoup plus ceux de gauche, ont chargé le fardeau de la dette et de la dépense publique qu'on ne pouvait pas financer. A un moment, il faut sonner l'heure de vérité.

Nous avons un service de la dette au niveau du conseil général qui mobilise plusieurs dizaines de millions d'euros. Si nous alourdissons cette dette, nous allons alourdir, dans les exercices futurs, ce poids qui va peser sur le budget. Ce serait donc reporter la difficulté sur les générations futures. Je m'y refuse. Mon honneur est justement d'avoir voulu faire diminuer la dette de notre collectivité.

Je le dis et je réponds en même temps à M. MOTTARD. Au 1^{er} janvier 2012, la dette de notre collectivité atteignait 998,9 M€. Au 1^{er} janvier 2013, cette dette s'élèvera à 843 M€. Certes, il y a le transfert de la dette pour 171 M€ à la métropole. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, M. MOTTARD, mais vous avez oublié d'en citer le détail. Je vais vous le rappeler de

façon très précise. Il y a donc un endettement plus faible de notre collectivité. C'est l'honneur de notre majorité, comme c'est aujourd'hui une exigence impérative pour une collectivité d'arrêter de s'endetter, et comme c'est une exigence pour l'Etat.

Votre discours est irréaliste. On ne l'applique même pas en Chine. Le dogme libéral que vous dénoncez aujourd'hui est en vigueur chaque jour un peu plus dans les derniers modèles que vous vénerez. Vous pouvez contester la réalité, mais la réalité s'impose à tous.

Ce budget, M. VICTOR, est réaliste. Nous ne pouvons pas faire plus avec ce que nous n'avons pas. Vous nous proposez d'investir plus avec de l'argent que nous n'avons pas. Nous ne sommes pas des magiciens, nous ne sommes pas des illusionnistes, nous ne trompons pas nos électeurs, nous ne sommes pas dans les fausses promesses. Les fausses promesses conduisent à des drames, des désillusions, des impasses. Elles nourrissent les extrêmes. C'est cela que nous refusons. Il y a une réalité, et cette réalité nous l'appliquons.

Oui, j'assume ce mot « rigueur ». Oui, j'assume la diminution des dépenses parce que c'est une exigence, c'est un devoir, c'est être responsable. Vos propos sont irresponsables. On ne peut pas vivre en augmentant indéfiniment l'impôt. On ne peut pas vivre en augmentant indéfiniment la dette. Ce n'est pas possible. C'est illusoire. C'est mentir à nos concitoyens que prétendre cela. Il faut gérer l'argent public avec prudence. Il est rare. Il est prélevé sur ceux qui travaillent, sur ceux qui investissent. Vous voulez proposer de remettre la taxe professionnelle, alors que nos petites entreprises, nos commerces, nos artisans peinent chaque jour face au poids des charges fiscales et sociales, face à cet accablement.

Vous proposez de remettre la taxe professionnelle. Il faut que tous les commerçants de ce département, tous les artisans, toutes les entreprises et tous ceux qui travaillent le sachent, l'apprécient et le mesurent. Vous allez créer des emplois en remettant la taxe professionnelle, c'est-à-dire, dans le département des Alpes-Maritimes, en augmentant la charge de 150 M€ ? La suppression de la taxe professionnelle a enlevé 150 M€ de charges aux entreprises des Alpes-Maritimes avec, ce qui nous différencie, des dizaines de milliers d'emplois préservés M. TUJAGUE. Préservés ou créés, parce que l'emploi est créé par les entreprises.

Quand vous aurez tué les entreprises, ce ne sera pas l'Etat qui créera indéfiniment des emplois. Vous allez créer avec vos amis socialistes de faux emplois, des contrats de génération, des contrats d'avenir. Tout cela, c'est le contribuable qui va le payer. Tout cela n'est pas gratuit, tout cela a un coût qui sera prélevé sur ceux qui réellement créent des emplois.

C'est vrai, il y a une vraie différence avec vous. Vous concluez en demandant à quoi sert le conseil général. Le conseil général est au cœur de la vie de nos concitoyens. Il a une mission sociale que nous assumons. Contrairement à ce que vous avez dit, cette mission sociale augmente sur tous les postes, et notamment sur les personnes âgées. Le chiffre que vous avez cité, cette diminution que vous notez, est purement mécanique. Elle est due à une nouvelle mesure que nous appliquons à l'égard des établissements pour financer l'APA où il y a un prélèvement du reste à charge qui aujourd'hui se fait au réel alors qu'avant il était forfaitaire. Nous percevons donc moins de recettes, mais nous dépensons moins. C'est une

mesure de bonne gestion. Sur l'effet direct pour les personnes âgées, nous consommons beaucoup plus.

Enfin, je voudrais aussi m'adresser bien entendu à M. MOTTARD, et je voudrais lui donner rendez-vous l'année prochaine, puisqu'il nous a dit, avec une forme de prudence à laquelle je veux rendre hommage : on ne peut pas encore juger les effets de la politique de ce gouvernement socialiste.

J'ai entendu mardi, à la tribune de l'Assemblée Nationale, M. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, qui préside le groupe radical dans lequel vous siégez M. MOTTARD, tenir des propos extrêmement sévères sur la politique socialiste. Ces propos m'ont conduit à l'applaudir à l'Assemblée Nationale. Hélas, il a quand même lui aussi permis d'approuver ce budget, mais il avait un constat et un diagnostic assez lucides sur la dégradation de la situation, sur le manque de cap de ce pouvoir.

J'ai finalement envie, comme vous l'avez dit, de vous donner rendez-vous l'année prochaine. On pourra alors juger la politique du gouvernement. Rendez-vous à la fin de l'année 2013. Je crois que vous ne serez pas déçu. Nous voyons bien aujourd'hui que le chômage est en train d'exploser. Nous voyons bien que toutes les mesures qui sont prises vont dans le mauvais sens, que la voix de la France à l'international a perdu toute crédibilité, et que cette politique nous conduit dans le mur.

Je voudrais ensuite rétablir brièvement quelques chiffres. Vous avez cité des classements négatifs pour le conseil général des Alpes-Maritimes. Je pense que vous avez voulu choisir des chiffres allant dans le sens d'une démonstration que je conteste. Sur l'investissement et le fonctionnement, pour les collèges et l'éducation, ce sont les chiffres de l'association des départements de France présidée par M. LEBRETON, et je ne crois pas avoir vu qu'il adhère à l'UMP ou au rassemblement UMP. En tous cas, pour les collèges, le montant des investissements par habitant pour l'exercice 2012 s'élevait, pour le département des Alpes-Maritimes, à 77,79 €, soit le huitième rang des départements millionnaires, c'est-à-dire de plus d'un million d'habitants. La moyenne s'établit à 73 €. Je ne résiste pas au plaisir de vous citer le chiffre du département de la Corrèze : 26,24 €, soit à peu près trois fois moins que le département des Alpes-Maritimes pour l'éducation. Je crois avoir oublié qui était le président de ce conseil général jusqu'au mois de mars, et je crois que l'actuel est toujours socialiste. Il n'est pas radical, j'en conviens M. MOTTARD.

Quant à l'exercice de 2011, le département des Alpes-Maritimes était toujours au huitième rang avec 79 € par habitant. La moyenne des départements millionnaires était de 75 €. Sur l'investissement éducation, nous sommes donc au-dessus de la moyenne.

Sur l'investissement en général, je tiens à souligner l'effort du Département. J'ai dit que nous allions maintenir notre taux d'investissement à un niveau extrêmement important. Je vous rappelle que nous avons conduit de 2004, sous la présidence de Christian ESTROSI, à 2009 un effort de rattrapage extrêmement important en matière d'investissement qui a d'ailleurs été essentiellement financé par l'emprunt, et qui a conduit à mettre en place le plan de résorption des points noirs routiers, le plan Collège Avenir, le plan sécurité. Ces plans

avaient une durée de cinq ans : 2004 – 2009. Il était prévu qu'à la sortie l'effort se ralentirait puisqu'en matière d'investissement pour le département, nous avons en effet consenti un effort de rattrapage colossal. Au niveau routier : la pénétrante du Paillon, la 202 bis ! M. DAMIANI et M. TUJAGUE, vous le savez bien.

Aujourd'hui, notre niveau d'investissement nous situe encore au-dessus de la moyenne des départements. Je rappellerai qu'au niveau de la moyenne des dépenses d'investissement par habitant, contrairement à ce que vous avez dit M. MOTTARD, vos chiffres sont faux. Je vous le dis, et je tiens les vrais chiffres à votre disposition. Le département des Alpes-Maritimes se situe à la septième place nationale des départements au niveau de l'investissement par habitant : 227,72 € en 2011 ; 207,08 € en 2012, la moyenne étant de 200 €. Nous sommes donc 10 % au-dessus de la moyenne. La Corrèze : 160 € par habitant.

Je voulais rétablir cette vérité. On ne peut pas nourrir et construire un discours sur des chiffres qui sont faux. Nous avons certes ralenti notre effort d'investissement. Nous l'avons adapté à l'évolution de nos recettes sans souhaiter augmenter la fiscalité. Il est vrai que nous n'avons plus qu'une taxe. M. VICTOR ou M. MOTTARD, vous l'avez dit. Mais cette taxe, nous aurions pu l'augmenter, et elle nous aurait rapporté alors quelques dizaines de millions d'euros. Nous n'avons pas fait ce choix de l'augmentation de la fiscalité. Nous le revendiquons, et nous l'assumons. Sans doute le regrettez-vous, puisque c'est quelque part en filigrane de votre discours, sans que vous assumiez cette volonté d'augmenter la fiscalité. Nous revendiquons notre choix de ne pas avoir augmenté la fiscalité.

Quant à certaines critiques que vous nous avez faites sur le logement, nous avons il est vrai arrêté les aides à l'acquisition des résidences principales, ce qui fait qu'optiquement, le budget logement a pu baisser. Nous avons cependant maintenu nos aides extrêmement importantes aux opérations de renouvellement urbain. Nous avons maintenu nos aides aux bailleurs sociaux. Je vous invite à regarder devant votre porte. Vous êtes tous partenaires de la gestion du conseil régional. Que fait le conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur sur le logement ? J'ai envie de dire, comme les supporters de foot : il est où le conseil régional ? Il est où VAUZELLE sur l'ANRU des Moulins, sur l'ANRU de l'Ariane, sur l'ANRU de Grasse, sur l'ANRU de Vallauris ? Il est où sur les aides aux résidences universitaires ? Il est où sur les bailleurs sociaux ? Alors, un peu de pudeur dans ces critiques. C'est bien beau de parler du social, mais notre engagement social est de 515 M€. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir là-dessus.

Enfin, sur la perte d'influence que vous attribuez à la métropole, vous avez rappelé vous-même que les transferts s'élevaient à 5 %. Si vous considérez que la perte d'influence s'associe à une diminution budgétaire de 5 %... Je vous rappelle que les compensations que vous avez évoquées, et qui se traduisent dans une dotation de compensation à la métropole, compensent à l'euro près des dépenses que nous ne finançons plus. Nous avons transféré 243 agents, soit 16 M€ de masse salariale. Nous n'avons plus cette dépense à notre charge. Nous la compensons pour la Métropole. La dette a été transférée. Je l'ai dit. 28 M€ d'investissement. Nous avons donc négocié à l'euro près cette compensation et elle ne traduit en aucun cas une perte d'influence ou une aide illégitime à l'égard de la Métropole.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais souligner en réponse à ces critiques. Je vous sens gêné dans ces critiques, parce que vous savez bien que la situation est aujourd'hui dégradée, et que les mesures que prend le gouvernement à l'égard des collectivités ne font qu'accentuer ce que nous avons déjà décidé. Je ne vais pas vous reprocher, avec la même démagogie dont vous avez fait assaut pendant des années, cette stagnation des dotations des collectivités locales. Bien-sûr que l'Etat, qui verse aux collectivités locales 80 milliards d'euros de dotations, qui doit diminuer ses dépenses publiques, qui doit diminuer son endettement, doit aussi associer à cet effort les collectivités locales. Je le dis clairement. C'était le choix du gouvernement précédent.

Aujourd'hui, le gouvernement actuel va plus loin. La seule différence, c'est que vous disiez le contraire avant. Vous prétendiez le contraire à cette tribune. Vous nous indiquiez au budget 2012 que vous élus, ce serait l'eldorado pour les collectivités locales, que toutes les compensations seraient de retour, que grâce à la nouvelle majorité tout allait être merveilleux. Or rien ne change et au contraire, tout se dégrade. Assumez ces contradictions. Je comprends que vous soyez très gênés, mais nous, nous ne sommes pas gênés. Nous faisons avec ce que nous avons. Il y a moins de recettes, donc nous diminuons les dépenses et nous faisons en sorte de maintenir l'efficacité et l'efficience de l'action publique dans notre département. C'est notre choix, c'est notre volonté, c'est notre fierté.

Je passe maintenant la parole pour présenter le budget à notre rapporteur général, M. KANDEL.

1. BUDGET PRIMITIF 2013

M. KANDEL.- M. Le Président, mes chers collègues, je vais essayer d'être synthétique, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Le projet de budget primitif pour 2013 qui vous est présenté ce matin s'élève à 1,304 milliard d'euros. La maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure notre priorité et pour la première fois, le montant prévu pour 2013 est en diminution par rapport à 2012.

Ainsi, à périmètre constant, c'est-à-dire hors dotation de compensation à la Métropole, et hors fonds de péréquation des droits de mutation, les dépenses de fonctionnement hors dette s'élèvent à 940 M€ au budget primitif 2013, contre 944,5 M€ au budget primitif 2012. Cette rationalisation des dépenses a pu être effectuée notamment en comprimant fortement les dépenses relatives aux moyens généraux, en optimisant les politiques publiques, et en améliorant le pilotage de la masse salariale.

Deux domaines d'intervention me paraissent devoir être soulignés : celui de l'action sociale et celui de l'éducation. Le premier nommé, c'est-à-dire l'action sociale, constitue l'intervention majeure du Département et représente 54 % de nos dépenses de fonctionnement. Le premier poste de dépenses reste celui des personnes âgées, même si le nombre de bénéficiaires de l'APA semble marquer un palier dans la progression. Le second poste est celui du RSA dont les crédits progressent globalement de 3 %. Le nombre d'allocataires est de 26 232, dont 20 153 à la charge du Département. Les crédits inscrits en faveur du soutien aux personnes handicapées, avec 116,3 M€, progressent sensiblement : plus

10,3 %, vous l'avez rappelé tout à l'heure M. Le Président, sous l'effet de l'ouverture d'établissements et services prévus au Schéma départemental des personnes handicapées. Enfin, l'aide à la protection de l'enfance et au soutien aux familles est en hausse sensible de 4,7 %. Les effets bénéfiques pour les enfants ainsi que leurs parents, suivis dans le cadre du CRP, constituent une approche novatrice de la protection de l'enfance qui porte ses fruits et qu'il convient de poursuivre.

L'éducation quant à elle constitue également un axe fort de notre engagement en faveur des citoyens des Alpes-Maritimes. Plus de 22 M€ sont inscrits pour le fonctionnement et l'équipement des 72 collèges publics. Ces sommes complètent utilement l'important effort fait par notre collectivité en faveur du plan Collège Avenir lancé en 2004.

L'effort continu de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de conserver une situation financière saine et de dégager une épargne brute de 112,1 M€, soit 105 € par habitant, et ce malgré la baisse prévisionnelle des recettes de droits de mutation de l'ordre de 10 % et des dotations versées par l'Etat. Ce niveau d'épargne est très nettement supérieur au niveau moyen des départements millionnaires qui est de 82,2 € par habitant.

Concernant la section d'investissement, 200 M€ sont prévus pour réaliser les grands projets d'équipement du patrimoine départemental et maintenir un effort important dans le domaine de la solidarité territoriale au profit des communes et des structures intercommunales. Ces investissements sont financés à 58 % par nos ressources propres. En effet, l'emprunt prévu au budget primitif 2013 est contenu à 85 M€, en baisse pour la quatrième année consécutive.

Voilà, M. Le Président, cette présentation synthétique de notre projet de budget primitif pour 2013.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je considère que nous avons déjà débattu sur ce budget. Je le mets aux voix.

Le budget primitif, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

M. Le Président.- Ce projet de budget primitif devient donc le budget primitif pour 2013 grâce au vote de la majorité départementale que je remercie pour son courage et son sens des responsabilités qui ne sont pas forcément partagés par tous. Merci beaucoup.

Je demande à M. KANDEL de poursuivre avec les budgets annexes.

2. BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGETS ANNEXES

M. KANDEL.- Merci M. Le Président. Le premier budget annexe est celui du laboratoire vétérinaire départemental. Au budget primitif 2013, les crédits prévus pour le budget du laboratoire s'élèvent à 1 766 850 €, dont 31 000 € en investissement. Les recettes de fonctionnement résultant des tarifications des actes réalisés s'élèvent à 535 000 €. L'équilibre est assuré par une subvention d'un montant de 1 225 050 € du budget principal.

Concernant le taux de TVA, nous vous proposons de maintenir, en début d'année 2013 et dans l'attente des résultats du compte administratif 2012, le taux de déduction de la TVA de 94,61 %. Concernant la tarification des prestations, l'actualisation des tarifs est jointe en annexe du rapport.

Pour le budget annexe primitif du port de Nice, le budget primitif 2013 du port est équilibré en dépenses et en recettes à 263 700 €. Suite au protocole d'accord passé entre le conseil général et la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur sur le programme pluriannuel d'investissement du port de Nice, les dépenses d'investissement liées au budget annexe sont très limitées. Elles concernent la remise en état des garde-corps et le réaménagement de la Paiolle pour 84 000 €. Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 263 700 € comprennent le maintien et la valorisation de l'embellissement du port, les prestations de service pour les mesures de sécurité et de sûreté du port et sa traversée.

Le troisième budget annexe est celui des ports concédés. Le budget annexe des ports concédés concerne les ports départementaux de Cannes, Golfe-Juan, et Villefranche-Darse concédés à la CCI, ainsi que le vieux port de Menton concédé à la ville de Menton. Le budget primitif 2013 est équilibré en dépenses et en recettes à 1 166 600 €.

Concernant le budget annexe du port de Villefranche-Santé, le port de Villefranche-Santé est le seul port départemental géré en régie directe par les services du conseil général. Le budget primitif 2013 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 265 800 €.

Le budget annexe du cinéma Mercury, pour le budget primitif 2013, est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 557 250 €.

Le budget annexe du parking Silo est également équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 136 799 €. Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 13 679 € correspondant à de l'acquisition de matériel. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 123 120 €.

Enfin, suppression du budget annexe du CICA : en vue de la vente prochaine du bâtiment, le budget annexe du CICA n'est pas reconduit en 2013. Les dépenses et recettes afférentes à son fonctionnement ont été inscrites sur le budget principal de la collectivité au sein de la politique économie, tourisme, attractivité du territoire.

Voilà M. Le Président pour la présentation de ces budgets annexes.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ces budgets ?
M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. Le Président. Au paragraphe 7 des budgets annexes est cité celui du CICA pour lequel il nous est dit que ce budget sera intégré dans la politique « économie, tourisme et attractivité du territoire ». Quand on va sur cette délibération, on ne peut voir apparaître nulle part le CICA. Le CICA a donc sombré... Je plaisante, mais aujourd'hui, vous avez pris un rendez-vous avec Patrick MOTTARD pour 2013 pour juger de la politique du gouvernement. L'année dernière, à pareille heure, j'avais pris rendez-vous

avec l'assemblée pour expliquer que le compromis de vente qui avait été passé n'allait pas donner de résultats vraiment époustouflants. Nous sommes obligés de constater que ce que j'avais prévu il y a un an se réalise : la vente n'a pas pu avoir lieu.

Il en résulte que nous avons, je crois, dégagé les locaux en juillet, comme nous nous y étions engagés, que maintenant la barque est vide, et que nous en sommes toujours les propriétaires. J'aimerais savoir ce que l'on envisage à partir de maintenant, ayant constaté l'échec de la vente, les conditions suspensives n'ayant pas été levées du fait de l'acquéreur sous les délais prévus. J'aimerais bien savoir, pas forcément aujourd'hui, ce que l'on va faire de ce bâtiment, prestigieux certes, mais vraisemblablement un peu encombrant. Merci.

M. Le Président.- D'autres interventions sur les budgets annexes ? En ce qui concerne le CICA, il ne fait plus l'objet d'un budget annexe, puisqu'il n'y a plus de recettes spécifiques au CICA. Comme vous l'avez souligné, il n'y a plus d'occupants à l'intérieur du CICA, puisque la plus grande partie du CICA était occupée par l'école EURECOM qui a regagné le campus Sophi@Tech. Au cours de l'année 2012, nous avons mis un terme à tous les baux de location pour rendre disponible ce bâtiment qui faisait l'objet d'une promesse de vente avec des investisseurs.

Vous avez raison de souligner que cette promesse de vente, pour l'instant, ne s'est pas concrétisée. J'y vois aussi un signe de la dégradation de la conjoncture économique nationale et de la frilosité du climat qui pèse sur les investisseurs aujourd'hui. Nous le mesurons hélas dans nos droits de mutation. Aujourd'hui, l'incertitude fiscale, notamment sur l'immobilier, et l'accroissement des charges que supportent les entreprises et les grands groupes, font que les investissements se sont hélas figés.

Cette promesse de vente ne sera plus valide au 31 décembre. Nous reprenons notre liberté pour vendre ce bâtiment, dont je vous rappelle que l'exploitation coûtait en déficit environ 600 000 € par an au conseil général. Budgétairement, nous faisons donc plutôt une bonne affaire, puisque nous n'aurons pas à payer ces 600 000 €. Je vous rappelle que pour mettre aux normes ce bâtiment, nous aurions 15 M€ de travaux.

La promesse de vente qui nous liait à cet investisseur est certes juridiquement close au 31 décembre, mais cet investisseur nous dit qu'il veut poursuivre ses démarches en vue de trouver des occupants potentiels. Il ne désespère pas de pouvoir en trouver dans les semaines qui viennent. Nous verrons bien. Nous essaierons de trouver un nouvel accord.

Nous reprenons aussi des discussions avec la CASA. J'ai parlé avec Jean LEONETTI de l'occupation de ce site. Je ne désespère pas qu'un bâtiment de cette nature puisse trouver une occupation dans les semaines ou les mois à venir. C'est vrai que c'est un peu un serpent de mer du conseil général. La seule nouveauté, c'est qu'il ne nous coûtera plus rien en 2013.

Je vais mettre les budgets annexes aux voix.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Ces budgets sont ainsi adoptés.

Je laisse la parole M. KANDEL pour le rapport n° 5 relatif à la révision des autorisations de programme

5. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

M. KANDEL.- Il s'agit mes chers collègues d'approuver les propositions de révision des autorisations de programme et autorisations d'engagement, en application des dispositions prévues par le règlement intérieur de notre collectivité, tel que cela vous est présenté dans les documents qui vous ont été fournis en amont de notre séance. Ce n'est pas ce que soit abscons, mais c'est un peu aride. De toute façon, vous avez étudié ces éléments en détail. Je m'en tiens là pour la présentation de ce rapport.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou abstentions sur ce dossier ?

Le rapport n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

3. FINANCES DEPARTEMENTALES – COMPLEMENT DE LIGNE DE TRESORERIE

Me BECK.- En début d'année, le Département disposait de deux lignes de trésorerie de 20 M€ et 15 M€ souscrites auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur et de la Société Générale. A la suite de la consultation organisée au mois de septembre, seule la Société Générale avait répondu à hauteur de 7,5 M€. Le 18 octobre, l'assemblée avait été informée de ce qu'une sollicitation avait été faite auprès de la Banque Postale. Celle-ci vient de répondre favorablement à hauteur de 30 M€. De ce fait, en début d'année 2013, il ne sera pas donné suite à la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Épargne.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 30 millions d'euros auprès de la Banque Postale, d'autoriser M. Le Président à signer tous les documents y afférents. Il sera naturellement rendu compte, à la clôture de l'exercice, du fonctionnement de cette ligne de trésorerie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Des interventions ?

Le rapport n°3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

4. EVOLUTION DU REGLEMENT FINANCIER

Mme GIUDICELLI.- Nous avons souhaité améliorer la qualité de la restitution des comptes. Nous vous proposons pour cela dans ce rapport d'inclure une nouvelle règle qui est la durée de vie de cinq ans pour les autorisations de programme et les autorisations d'engagement (AP/AE), quelle que soit la date d'affectation et d'engagement de la dépense. Si toutefois une opération d'investissement par exemple attachée à une autorisation de programme qui doit être soldée n'est pas terminée, elle sera désormais attachée à une nouvelle autorisation de programme. Il en sera de même en ce qui concerne le fonctionnement pour les opérations rattachées à une autorisation d'engagement devant être soldée. Ainsi, le suivi pluriannuel reflétera beaucoup plus fidèlement les capacités budgétaires du Département. C'est ce que nous souhaitions.

D'autre part, lors de la mise en place du nouveau système d'information financier, nous avons choisi de structurer le budget dans une architecture budgétaire et comptable qui représente le plus fidèlement possible l'exécution de nos politiques départementales.

M. Le Président.- Merci. Des questions ou des interventions ?

Le rapport n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. FONDS DEPARTEMENTAUX DE PEREQUATION AU PROFIT DES COMMUNES

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit là de la répartition pour 2012 du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et de celui des droits d'enregistrement sur les mutations. Ces fonds, qui représentent un montant total de 10 309 828,45 €, seront répartis par le Département, et bien évidemment versés par l'Etat. Dans les tableaux joints en annexe, vous avez la répartition de ces deux fonds.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je veux noter que ces fonds, qui s'élèvent à un montant de 10 309 000 €, et qui concernent la plupart des communes rurales du département des Alpes-Maritimes sont en augmentation de 1,5 % par rapport à 2011. Puisqu'il y avait à la fois une augmentation du fonds de péréquation lié aux droits de mutation et une diminution du fonds de péréquation lié à la taxe professionnelle du fait de sa suppression, nous avons veillé à ce qu'aucune commune ne subisse une diminution. Nous avons mis en place un système le garantissant. Même s'il y a eu une perte sur le fonds de péréquation de la taxe professionnelle, nous avons compensé dans notre calcul avec le fonds de péréquation des droits de mutation pour qu'aucune commune ne soit perdante.

Ce sont des aides très conséquentes – 10 M€ – pour des petites communes qui vont percevoir parfois plus de 100 000 €. Je vois par exemple 127 000 € pour Ascros. Ce sont des sommes importantes en fonctionnement pour la plupart des communes de notre département. Cela traduit le maintien de cet effort que nous avons à cœur de préserver.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je vous donne acte en effet de la répartition que vous venez d'évoquer et qui permet de maintenir, sinon d'améliorer légèrement les dotations aux différentes communes. Néanmoins, puisque nous parlons de 2013 dans cette session, je tiens à souligner que la suppression de la taxe professionnelle qui impacte les communes qui en bénéficiaient largement va aussi impacter indirectement les petites communes avec la répartition du fonds départemental de péréquation. Il s'agit aujourd'hui, non plus d'un fonds de péréquation, mais d'une dotation de l'Etat. Mais nous pouvons observer dès 2012 que la réforme se traduit par une diminution de 30 % de cette enveloppe en ce qui concerne la taxe professionnelle.

D'autre part, et cela ne vous a certainement pas échappé, le deuxième fonds, qui était encore plus important, est lié aux droits de mutation, avec les conséquences malheureusement prévisibles que l'on peut envisager pour 2013. Donc nous avons d'une part la diminution du fonds de péréquation lié à la taxe professionnelle, et d'autre part la diminution probable l'année prochaine du fonds de péréquation des droits de mutation. Cela signifie que les communes rurales, celles qui ne bénéficiaient pas de la taxe professionnelle et celles qui ont grand besoin de cette dotation, vont se trouver fortement pénalisées. Nous ne pouvons que le regretter.

Vous vous félicitez tout à l'heure de la disparition de la taxe professionnelle, mais cela a des conséquences encore plus importantes que celles que nous imaginions il y a un instant.

M. Le Président.- Là en l'occurrence, le problème ne viendra pas de la taxe professionnelle, mais de la baisse des droits de mutation. A l'Etat d'assumer ses responsabilités de solidarité s'il le souhaite. Nous verrons bien.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. VIREMENTS DE CREDITS POUR 2012

Mme GIUDICELLI.- Comme d'habitude, nous vous proposons simplement de procéder à quelques ajustements de nos prévisions budgétaires entre chapitres, sachant bien évidemment que ces ajustements ne modifient en rien l'équilibre général du budget.

M. Le Président.- Merci. Des interventions ?

Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE SAEM SACA ET HABITAT 06 – QUITUS POUR LES COMPTES ANNUELS 2011

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport n'a pas d'incidence financière. Il s'agit de présenter une synthèse des activités de la SAEM SACA et d'Habitat 06, ainsi que les bilans financiers de leurs actions effectuées durant l'exercice 2011 afin de leur donner quitus dans le cadre de leurs missions statutaires.

Pour la SAEM SACA, l'activité s'inscrit en 2011 dans un contexte particulier, puisqu'il s'agissait d'une mise en liquidation de la société, en application des décisions prises en 2010 par les actionnaires. La conjonction de ces deux décisions du Département et du SYMISA de réduire leurs activités et de confier à leurs propres services les missions assurées auparavant par la SAEM SACA a entraîné une réduction progressive des effectifs et engagé la société dans une procédure progressive de cessation d'activité qui devrait se terminer en 2013.

Il y a deux bilans que nous pouvons faire très rapidement, avec tout d'abord l'analyse des résultats pour la SAEM SACA. Le bilan clos au 31 décembre 2011 a été arrêté pour un total de 4 317 710 €. Au niveau du compte de résultat, le chiffre d'affaires est de 252 107 €. Ce résultat est un déficit de 560 368 € dû au reversement au conseil général de produits financiers réalisés par la SAEM.

Quant à Habitat 06, le compte de résultat fait apparaître un résultat d'exploitation de 1 504 181,63 €. Les produits tournent à un peu plus de 12 M€, et les charges d'exploitation à peu près à 11 M€. Le résultat net est de 815 704,63 €.

Au bilan, l'actif net, après amortissement ou provision pour dépréciation, s'élève à 121 660 533,58 €. Au passif, le montant des capitaux propres est de 57 208 666,03 €, et celui des emprunts de 51 745 244,22 €.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Je vous demande de noter que MM. BLANCHI, CESARI, GUMIEL, MORANI, VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote pour le quitus à la SAEM SACA. Pour Habitat 06, Mme ESTROSI-SASSONE, et MM. BALARELLO, CALZA, et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

9. BP 2013 – POLITIQUE SANTE

Pr BENCHIMOL.- Le budget primitif pour notre politique en faveur de la santé concerne plusieurs programmes, avec tout d'abord les missions dédiées à notre collectivité que nous déléguons en particulier pour les actions de vaccination, de lutte antivénérienne et antituberculeuse, et pour les actions de dépistage, en particulier du cancer du sein et du cancer colorectal. Il convient donc de renouveler les conventions avec les différents organismes qui effectuent ces missions en notre nom.

Il convient également de conforter les engagements que nous avons pris avec le Centre Antoine LACASSAGNE pour l'installation d'un cyclotron de haute énergie, dit synchrocyclotron, avec les premières tranches de paiement de la subvention que nous avons consentie pour l'installation de ce synchrocyclotron au Centre Antoine LACASSAGNE.

Le deuxième programme concerne le programme de télémedecine, extrêmement innovant et précurseur. Il s'est heurté à la problématique de la loi HPST et de la réglementation en vigueur. J'ai le plaisir de vous informer que les discussions avec l'ARS ont bien avancé puisque nous allons signer avec eux une convention qui va permettre de mettre en adéquation notre programme de télémedecine avec la réglementation en vigueur. Nous faisons

en l'occurrence figure de précurseur et même de modèle pour plusieurs autres territoires de notre région.

Concernant le programme des frais généraux de fonctionnement, il s'agit là aussi de permettre d'assurer la continuité de certaines missions que nous avons décidées, en particulier : la prévention du cancer du col de l'utérus par l'acquisition et la gratuité des vaccins contre le papillomavirus pour l'ensemble des collégiennes ; la poursuite du plan de déploiement des défibrillateurs cardiaques en lien avec le SDIS en particulier pour l'achat et le remplacement des consommables ; les mesures prises pour le maintien des professionnels de santé. J'ai le plaisir de vous annoncer que le premier chef de clinique de médecine générale dans une zone en voie de désertification médicale a été installé il y a quelques semaines, ce qui a un coût de 22 300 € pour notre collectivité. C'est une action extrêmement importante, surtout aujourd'hui où la ministre va annoncer certaines mesures. Il s'agit là d'une mesure particulièrement emblématique et symbolique de la volonté de notre collectivité de s'investir dans ce domaine.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projets santé, il convient d'accorder une subvention d'investissement dans le cadre d'un projet qui avait été retenu sur la reconstruction osseuse au centre hospitalier de Nice. Compte tenu de l'implication extrêmement universitaire et de recherche liée à ce projet, le CHU a souhaité confier la conduite de ce projet à l'Université de Nice Sophia Antipolis. En conséquence, le porteur de ce projet et la convention afférente doivent être modifiés. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci beaucoup pour votre engagement au service de notre collectivité. Nous avons la chance de bénéficier de votre expérience. C'est une politique très déterminée que nous conduisons en matière de santé. Nous étions ensemble pour l'inauguration des derniers équipements d'imagerie du centre Antoine LACASSAGNE. Le conseil général a fortement contribué à les financer pour près d'1,5 M€. Nous aurons cette année la fierté de voir installé dans notre département le premier synchrocyclotron, qui représente un investissement de près de 40 millions d'euros. Nous y participerons à hauteur de 5 M€.

C'est un investissement qui fera de notre département une référence en matière de proton-thérapie qui constitue une des pistes majeures de progrès en matière de lutte et de traitement contre les cancers. Nous l'avons également mesuré l'autre jour sur le site de Pasteur au centre Antoine LACASSAGNE, avec l'inauguration de ces systèmes qui couplent désormais l'imagerie médicale et les traitements, notamment avec des ultrasons. C'est le seul site où cette technique innovante est utilisée en France pour traiter des tumeurs très lourdes.

Cet appel à projets, qui est à la base de ces projets, est unanimement salué dans la France entière. Nous sommes la seule collectivité à faire cet effort. Nous continuerons à le faire, même si – et j'entends par avance les réserves qui chaque année sont émises – c'est un peu en dehors de notre champ de compétence. Nous continuerons à le faire de façon très volontariste, puisque c'est aussi une mission qui va dans le sens de l'intérêt public et de l'intérêt général pour la santé de nos concitoyens. C'est une mission à laquelle personnellement je suis extrêmement attaché et que nous poursuivrons.

M. VICTOR.

M. VICTOR.- M. ALBIN aurait dû intervenir sur l'ensemble de ces dossiers qui visent nos politiques sociales. Un souci de santé de dernière heure l'en empêche. Nous allons donc faire à sa place. Scrupuleux, il nous avait préparé ses interventions.

Sur ce budget social et ses différentes composantes que nous allons énumérer, nous sommes dans des domaines de compétence obligatoires de notre collectivité. Comme vous l'avez indiqué vous-même, 515 M€ seront consacrés à ces politiques avec la mission essentielle de répondre à des compétences que notre collectivité doit assumer, même si les transferts de charges sont loin d'être compensés à l'euro près. Nous l'avons déjà évoqué.

Je veux quand même noter en même temps que sur l'ensemble de ces politiques nous voyons bien que les inégalités s'accroissent, que le nombre de chômeurs explose, que la précarité devient la règle. Il n'est hélas plus rare de voir des salariés ou des étudiants obligés de choisir entre se loger ou manger, se chauffer ou se soigner. Cela est d'autant plus inacceptable dans un département comme le nôtre où le luxe s'affiche sans pudeur.

Sur la politique de santé, nous pourrions dire que les années se suivent et se ressemblent. Il y a la poursuite des missions qui nous sont déléguées dans le domaine de la santé, et celles où nous nous engageons volontairement et qui doivent relever selon nous de la solidarité nationale, et non pas de la volonté et des possibilités financières des Départements. Nous défendons l'accès aux soins pour tous. Cependant, nous ne voterons pas contre ces propositions, car nous sommes favorables à ce que la médecine puisse disposer d'outils et de savoirs performants pour bien soigner et appréhender les pathologies des personnes malades, tout comme nous sommes respectueux de l'ensemble du corps médical et soignant. Mais pour autant, nous combattons cette politique de rationnement des soins – et les dernières lois sont là pour nous le démontrer – comme nous combattons en même temps, et cela a été le sens de toute mon intervention tout à l'heure, ces transferts de charges pour des charges qui ne relèvent pas de notre première responsabilité.

En conséquence, sur ce dossier politique santé, nous nous abstenons.

M. Le Président.- Merci de votre intervention. Vous noterez que quasiment la moitié de l'assemblée ne prend pas part au vote au titre de différentes incompatibilités : M. BENCHIMOL et moi-même au titre du CHU de Nice ; M. VIAUD au titre du centre hospitalier de Grasse et Dr ROUX d'Antibes ; MM. ALBIN, BALARELLO, DAMIANI, FRERE, GINESY, MANFREDI, et Mme ESTROSI-SASSONE au titre du centre de gestion 06 ; MM. MARY, CIAIS, LORENZI, VEROLA, MASCARELLI, GUMIEL et Mme GIOANNI.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

10. BP 2013 - POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES

M. VEROLA.- L'aide aux personnes âgées représente un budget de 150 M€, dont 148 M€ en fonctionnement, qui se décline autour de quatre points : l'aide à l'hébergement, le maintien à domicile, la politique des CLIC et le programme Alzheimer.

Sur l'aide à l'hébergement : hausse dans les tarifs de 1,2 % et fixation du prix de journée, pour les établissements relatifs à l'aide sociale, à 53,58 € avec la généralisation du reste à charge. Le deuxième point est l'adaptation du règlement d'aide et d'action sociale pour éviter une rupture pour les personnes qui rentrent dans les EHPAD. Troisièmement, un soutien aux EHPAD publics en les aidant vers une démarche de qualité en fixant le plafond de facturation à 58 € la journée. Enfin, dans la politique que nous avons développée, le contrôle et l'évaluation des EHPAD confiés à un prestataire auxiliaire.

Pour le maintien à domicile, l'APA à domicile touche 14 454 personnes au 31 octobre et se caractérise par la généralisation du CESU.

Pour les CLIC, c'est une aide d'environ 750 000 € pour les vallées de la Vésubie, de la Tinée, de la Roya, des Paillons et du Var.

Enfin, le programme Alzheimer, tel qu'il est développé par mon collègue Daniel BENCHIMOL.

M. Le Président.- Merci. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Mes chers collègues, excusez-nous de vous le dire, mais il y a dans ce domaine, comme dans d'autres d'ailleurs, les paroles et les actes.

M. Le Président.- C'est la ligne de conduite du gouvernement.

M. TUJAGUE.- Mais peut-être est-ce aussi un peu la vôtre dans certains cas.

M. Le Président.- Jamais. Les actes suivent les paroles.

M. TUJAGUE.- Nous allons voir. Comme vous, nous sommes d'accord pour vanter les bienfaits du maintien à domicile des personnes âgées, sur la nécessité de l'accueil de qualité dans nos EHPAD, sur la nécessité de faire une place aux lits habilités à l'aide sociale dans les maisons de retraite. Nous sommes d'accord. Là où le bât blesse, c'est en regardant le budget 2013 et en le comparant à ceux de 2011 et de 2012, et en constatant une diminution des crédits de 18 M€ pour mener ces politiques.

Ces restrictions ne sont et ne seront pas sans conséquences, notamment sur le fonctionnement des établissements publics qui pratiquent des tarifs d'accueil raisonnables, contrairement au secteur privé. La situation pour eux se trouve aggravée – nous vous avons déjà alerté à plusieurs reprises mais vous le savez aussi – par le fait que ces établissements assurent l'avance des dépenses liées aux bénéficiaires de l'aide sociale, ce qui d'une certaine façon les transforme en banquiers du conseil général et en tous cas pose des problèmes de trésorerie réels à un certain nombre d'entre eux.

Nous déplorons aussi, et nous vous l'avons déjà dit, que vous perséveriez, dans le schéma gérontologique, à privilégier le secteur privé qui applique les tarifs que vous connaissez et qui sont insupportables pour plus des deux tiers des familles du département. Pire, l'objectif des 2 200 lits supplémentaires que nous nous étions fixé d'un commun accord ne sera pas atteint. C'est une situation qui génère des pratiques spéculatives au détriment de la qualité, notamment en matière d'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

A ce sujet, pourquoi ne pas soutenir des projets d'investissement tels que celui de l'EHPAD L'Olivier à l'Escarène pour lequel tous les moyens financiers ont été rassemblés, sauf la participation du conseil général ? Si nous ne décidons pas cette participation avant la fin de l'année, ce projet ne pourra pas être réalisé.

Voilà quelques éléments qui nous amènent à dire ce que je disais en commençant, en ajoutant qu'en matière d'APA, le durcissement des règles d'évaluation des éventuels bénéficiaires ne va pas non plus dans le bon sens du maintien à domicile, et enfin en souhaitant que les CLIC ruraux soient tous dotés de psychologues compte tenu des situations complexes à régler.

Voilà les raisons qui vont nous conduire à voter contre ce budget.

M. Le Président.- M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Quelques éclaircissements concernant ce rapport n° 10. Au niveau des investissements, nous constatons à la lecture du rapport que ne sont désormais soutenus que les EHPAD de statut public habilités à l'aide sociale, dans leurs investissements mobiliers et immobiliers. Cela constitue un vrai recul en matière d'intervention du conseil général. De plus, nous observons que les associations à but non lucratif ne sont désormais plus subventionnées.

Par ailleurs, j'aimerais obtenir quelques éclaircissements lorsque vous indiquez que les priorités départementales en matière de subvention s'appuieront désormais sur les « *démarches de coopération, de mutualisation des moyens et de diversification des structures* ». Je n'ai pas très bien compris le sens de cette formulation.

Enfin, il a été répondu par la négative à une question posée par M. MOTTARD en commission, à savoir s'il existait des dossiers déposés sur la base de ces critères. Il a été répondu négativement. On peut s'interroger et en déduire que les établissements pour personnes âgées ne sont plus de fait subventionnés. Mais je suppose que vous allez me rassurer à ce sujet.

Quant à la position du groupe, ce sera malgré tout un vote favorable sur ce rapport.

M. Le Président.- Bien. Sur ces remarques conjointes de M. TUJAGUE et de M. DAMIANI, je trouve que vous manquez d'objectivité sur l'effort fait en faveur des personnes âgées dans ce département. Au niveau du nombre de lits, tout n'est bien-sûr pas parfait, on peut toujours améliorer les choses, mais nous avons 10 428 lits ouverts en 2009, et nous en avons, en 2012, 11 190. Le nombre de lits habilités à l'aide sociale est passé de 5 261

en 2009 à 5 525, et le nombre de bénéficiaires à l'aide sociale de 2 326 à 2 486. Quant au nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement, il est passé de 9 499 à 9 597.

Globalement, et c'est l'effet du schéma gérontologique, nous avons amélioré quantitativement l'offre d'accueil d'hébergement pour les personnes âgées. Nous l'avons améliorée aussi considérablement au plan qualitatif avec l'application des conventions tripartites. Nos 73 EPHAD ont fait l'objet d'une évaluation et d'un accompagnement. Sur le maintien à domicile, nous avons également beaucoup progressé dans les plans d'aide avec l'APA.

Vous vous demandiez M. DAMIANI ce que signifiaient ces actions complémentaires. Nous voulons aujourd'hui privilégier les établissements ayant une offre d'hébergement associant à la fois l'accueil de jour, la prise en charge des pathologies Alzheimer, comme l'hébergement de longue durée. Ce sont ces structures que nous voulons privilégier.

M. TUJAGUE, vous avez utilisé une formule que je condamne, puisque vous avez indiqué qu'il ne fallait pas que les établissements soient le banquier du conseil général. Nous avons un nouveau système de versement de l'APA. Précédemment, nous versions de façon forfaitaire et préalablement les allocations liées à la partie dépendance de la tarification de façon globale aux établissements. En fonction du nombre d'allocataires et des évolutions, les établissements nous remboursaient ou non en fin d'année. Nous avions alors une avance de trésorerie, au détriment parfois du conseil général pour plusieurs millions d'euros. C'est la question du reste à charge que nous évoquions précédemment et qui est d'ailleurs la cause de la diminution optique du budget pour les personnes âgées. Nous avons en effet un traitement très différent avec une diminution à la fois de nos dépenses et des recettes qui y étaient attachées.

C'est un ajustement au cas par cas très précis qui fait qu'il n'y n'a plus cette avance de trésorerie. Il n'y a plus non plus cette difficulté parfois de recouvrer des sommes. Un établissement sur l'Est du département nous doit par exemple aujourd'hui près de 500 000 euros sur cette problématique. Il s'est laissé emporter par une gestion hasardeuse, il a recruté du personnel et nous dit aujourd'hui qu'il ne peut plus rembourser les sommes qu'il doit au conseil général.

Désormais, l'allocation APA que nous versions vient en diminution de la tarification pour la famille. C'est donc un modèle de gestion plus proche de la réalité. Nous n'avons aucune raison de consentir des avances dans une situation budgétaire plus compliquée. C'est un mode de gestion que je revendique, même s'il faut que les établissements s'adaptent sur ces questions.

M. VEROLA.

M. VEROLA.- Il y a un peu une contradiction entre les deux intervenants, ce qui se retrouve d'ailleurs dans leur vote respectif, puisque les uns votent pour alors que les autres votent contre. Sur le fait de favoriser les EHPAD publics et nous reprocher presque de le faire et de ne pas favoriser les EHPAD privés, il y a une contradiction. A partir du moment où il y a

une augmentation de la qualité, il y a peut-être aussi moins de besoins et il faut quand même rationaliser.

En venant, j'écoutais Michel SAPIN à la radio qui parlait de la politique générale et qui expliquait que pour financer les contrats d'avenir et de génération, il faudrait trouver une réduction des dépenses publiques. Il a même ajouté : « *dans tous les domaines* ». Il parlait lui aussi de démarches de qualité et d'amélioration dans tous les domaines des dépenses publiques. On ne peut pas sacrifier les dépenses sociales, et d'ailleurs le budget est en augmentation, mais il y a aussi des rationalisations à effectuer. Comme vous l'avez dit, la trésorerie en fait partie.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Sans allonger le problème de la trésorerie que nous avons évoqué, nous comprenons, mais les établissements ont aussi des préoccupations de trésorerie. La solution retenue est très brutale pour eux. Pour un certain nombre d'entre eux, elle pose de réels problèmes. Nous souhaiterions que vous réexaminiez cette façon de faire.

Je vous ai aussi posé une question concernant l'accueil Alzheimer dans un établissement particulier. Il est toujours un peu gênant d'évoquer un projet particulier, mais nous sommes face à une question importante et sérieuse. Le projet peut ou non se réaliser en fonction de l'engagement de notre collectivité.

M. Le Président.- Sur le reste à charge, nous avons expérimenté ce fonctionnement depuis deux ans. Ce n'est pas quelque chose de brutal. C'est fait en concertation avec les établissements. C'est un enjeu important. Ce n'est pas une diminution des recettes pour les établissements. Il faut simplement qu'ils s'adaptent. C'est un mode de gestion différent. C'est nous qui jouions avant le rôle de banquier. Ce n'est pas l'inverse. Aujourd'hui, on est sur la réalité, on paie tout de suite.

Sur l'Escarène, nous allons étudier ce dossier. Il relève de l'aide aux communes. Nous l'aborderons dans le rapport sur l'aide aux communes. Ce dossier sera intégré dans ce rapport. Il est donc soutenu par le conseil général. Nous le voterons tout à l'heure.

M. TUJAGUE.- Merci.

M. Le Président.- Je mets à présent ce rapport au vote.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

11. BP 2013 – POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit du rapport qui présente la politique d'aide aux personnes handicapées à laquelle nous consacrerons pour 2013 un budget considérable : 116,303 M€, dont 3 M€ en investissement et 113,303 M€ en fonctionnement. Cette politique concerne directement 6 717 personnes : 4 442 au titre du maintien à domicile et 2 275 au titre de la prise en charge par des structures spécialisées.

Cette politique s'articule autour de quatre programmes : le programme d'aide à l'hébergement, qui représente 63 % du budget ; la politique de maintien à domicile, pour 34 % ; l'aide au financement de la MDPH pour 3 % ; l'accompagnement social.

S'agissant de l'aide à l'hébergement, comme vous le savez, le schéma départemental a largement dépassé ses objectifs, puisque 22 établissements sont ouverts aujourd'hui, et 11 services autorisés. Comme vous l'avez dit dans votre propos M. Le Président, nous ouvrirons en 2013 trois nouvelles structures (l'APREH à Vence, la Croix Rouge à l'Escarène et l'ADAPEI au Cannet) et trois autres structures en 2014 (le foyer de vie de l'ADSEA à Contes, le foyer d'accueil médicalisé de l'EHPAD de Lantosque, et celui de SOS Habitat et Soins à Antibes.

Pour pouvoir financer ces ouvertures complémentaires, qui représentent 22 M€ supplémentaires, nous continuons à travailler sur les contrats d'objectifs. Nous avons signé cette année un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'ADSEA qui a permis d'atténuer le coût de l'ouverture du foyer de vie de Contes. Nous ferons de même cette année avec l'ADAPEI, ce qui est d'ailleurs en cours de finalisation.

Comme vous le savez par ailleurs, l'observatoire départemental du handicap travaille à la mise en place du prochain schéma départemental. Le Président réunira d'ailleurs le comité interinstitutionnel dès le début de l'année 2013 pour que nous puissions commencer à travailler sur les nouvelles orientations du prochain Schéma. L'observatoire a bien travaillé, puisque chaque commission s'est réunie six à sept reprises cette année.

S'agissant du volet maintien à domicile, c'est un budget de 45,318 M€, contre 37,8 M€ l'année dernière. C'est essentiellement l'allocation compensatrice tierce personne qui concerne 1 847 personnes, soit une légère baisse par rapport à l'année dernière, et c'est surtout une hausse importante au niveau de la prestation de compensation du handicap qui concerne aujourd'hui 2 595 personnes.

Le troisième volet est celui de l'accompagnement social. C'est la reconduction de nos politiques de mise à disposition d'auxiliaires de vie scolaire (AVS), convention que nous avons avec l'association des pupilles de l'enseignement public. Le Département continue de mettre à disposition des établissements scolaires 35 AVSI.

Enfin, le dernier volet concerne les dépenses de fonctionnement et de personnel de la MDPH, puisque le Département contribue à hauteur de 2 M€.

J'en ai terminé sur ce rapport.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- J'ai quelques petites remarques sur ce dossier. Tout d'abord, en ce qui concerne la MDPH, le conseil d'administration s'est récemment réuni. Tout le monde était d'accord pour se féliciter du fonctionnement excellent de cette institution. Je tiens à le rappeler en séance plénière et à m'y associer entièrement.

En ce qui concerne le rapport, il y a une indication sur la question des résultats excédentaires des exercices antérieurs, c'est-à-dire sur le fait qu'ils ne soient pas laissés mais repris. C'est un argument que nous allons retrouver pour le foyer de l'enfance. J'ai posé la question en commission. C'est une politique assumée par l'institution que de reprendre les résultats excédentaires, et éventuellement de redéfinir d'autres politiques, des ajustements, etc. Mais de les sortir, nous pouvons nous demander si cela ne va pas un peu à l'encontre d'une bonne gestion. Cela pourrait avoir des effets pervers, comme la volonté de consommer à tout prix les futurs excédents pour ne pas avoir à les rendre. C'est une question que je pose et sur laquelle nous aurons peut-être l'occasion de rebondir.

Sur le schéma, les résultats semblent effectivement positifs, mais la question des handicapés vieillissants montre un déficit de résultat, alors même que c'était un des objectifs à l'époque considérés comme extrêmement importants. Peut-être y a-t-il une raison objective.

Toujours sur le schéma, lorsqu'il est question des 22 établissements, il y a une petite ambiguïté sur les structures autorisées et les ouvertures réelles. Les trois établissements ouverts en 2013 et les trois établissements ouverts en 2014 font-ils partie des 22 ? Dans ce cas, l'appréciation du schéma n'est pas tout à fait la même.

Ensuite, il est indiqué en page 130 sur les mesures d'économie : « *afin d'atténuer ce surcoût, des mesures d'économie importantes ont été engagées depuis 2009 sur les budgets alloués aux structures.* » C'est une question que j'aurais dû poser en commission, mais nous avons été un peu perturbés par le conseil général des jeunes, et je ne l'ai pas posée. Quelle est la nature de ces mesures d'économie ?

Enfin, pour l'ODHAM, j'avais participé en septembre 2011 au lancement de la structure : septembre 2011 – début 2013. Ce n'est pas trop tard, mais ce n'est pas trop tôt non plus. Un an et demi, c'est bien pour qu'émerge publiquement un certain nombre de propositions dans le cadre de la définition du schéma. Il est bien qu'il n'y ait pas trop de temps entre le moment où la structure est créée et le moment où le résultat de ce travail, qui est réel, soit public.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Il faut une nouvelle fois saluer le travail accompli par la MDPH avec une équipe restreinte qui mérite d'ailleurs d'être étoffée. Il y a effectivement un travail considérable qui est fait. Nous n'avons que de bons échos sur la manière dont fonctionne notre MDPH. En même temps, si nous ne voulons pas retrouver la situation catastrophique que nous avons connue dans le traitement des dossiers lorsque l'Etat avait la charge de ce secteur, sans doute cela mériterait-il que la MDPH soit étoffée en personnel.

Le transfert de la compétence du handicap au Département est loin d'être neutre financièrement. Je l'ai évoqué dans mon propos liminaire. Sur plus de 116 M€ de dépenses, il y a 14,5 M€ de recettes. Pour autant, il serait injuste que les bénéficiaires soient les victimes de cette distorsion entre les dépenses et les recettes. Cela reviendrait à fragiliser encore plus les plus faibles d'entre nous.

Concernant l'accueil des personnes handicapées, et malgré l'ouverture de nouvelles structures pour adultes qu'il faut pointer, la réduction des moyens de fonctionnement génère parfois de nouvelles détresses, avec notamment la fermeture de certaines structures les week-ends. Il ne faut pas reprendre d'une main ce que nous pourrions donner de l'autre.

Ensuite, je me permettrai également d'attirer l'attention sur la nécessaire qualification des AVS. Là non plus, ce n'est pas tellement de notre responsabilité, mais le dispositif repose aujourd'hui sur des emplois précaires avec des personnes qui n'ont pas toujours la formation requise pour assurer ces missions, et que trop souvent l'on remercie dès qu'elles ont acquis l'expérience professionnelle. Il est donc de notre responsabilité de garantir un environnement sécurisé pour les personnes handicapées dont nous avons la responsabilité. Nous aurions tout intérêt à fidéliser et sécuriser cette relation des AVS avec des personnes handicapées. Ce ne semble pas être le cas dans l'immédiat ni l'orientation retenue, puisque ce sont des contrats que nous renouvelons.

Sur ce dossier, nous nous abstenons.

M. Le Président.- Je regrette cette abstention puisque s'il y a bien un domaine qui marque un engagement et où nous avons considérablement progressé, et c'était une exigence, c'est bien celui de la prise en charge du handicap. La loi 2005, qui est à l'honneur de la précédente majorité, a fait franchir des pas considérables, avec notamment la mise en place de la prestation de compensation du handicap.

Notre schéma du handicap 2007 – 2012 avait prévu des objectifs ambitieux. Nous sommes allés bien au-delà, puisque nous avons aujourd'hui ouvert 494 places en établissements – alors que le schéma en prévoyait 465 –, 204 places pour handicapés vieillissants, 11 services d'accompagnement à domicile. Le coût d'ouverture de ces lits est annuellement de 22 M€ pour le conseil général. Je parlais tout à l'heure de l'augmentation de nos dépenses. En année pleine, ces créations conduisent à des dépenses de fonctionnement, uniquement pour l'ouverture de ces établissements, de 22 M€. Je ne parle pas de la prestation de compensation du handicap, qui n'est plus compensée à la hauteur des dépenses que nous acquittons.

M. AZINHEIRINHA l'a indiqué, et je le remercie comme je remercie les services et la MPDH : nous ouvrirons en 2013 trois nouveaux établissements : celui de Vence avec le complexe des Baous, celui de l'Escarène avec un foyer de vie et d'accueil médicalisé, et celui de l'ADAPEI au Cannet, 40 places. En 2014, nous ouvrirons le foyer de vie de l'ADSEA à Contes, l'EHPAD de Lantosque et SOS Habitat à Antibes, 44 places. Ce sont des efforts en termes de places extrêmement importants, avec une amélioration de la prise en charge, ce dont je crois nous devrions tous nous féliciter.

M. AZINHEIRINHA.

M. AZINHEIRINHA.- Dans un contexte budgétaire difficile, le conseil général des Alpes-Maritimes consacre une part importante à la politique du handicap. Sur le budget 2013, un peu plus 116 M€, contre 103 M€ l'année dernière. La différence est la concrétisation de notre précédent schéma départemental.

M. MOTTARD, effectivement, il est temps que nous rendions nos travaux, mais je vous rappelle qu'en installant cet observatoire, le Président avait souhaité que nous prenions le temps de faire un bilan du précédent schéma. C'est ce qu'ont fait les membres de cet observatoire. Vous le verrez dans la restitution des travaux qui sera faite très prochainement. Les membres de cet observatoire ont fait des propositions qui vont au-delà du simple schéma. C'est tout à leur honneur. Je me réjouis que vous vous impatientiez des résultats de ces travaux.

S'agissant des personnes handicapées vieillissantes, vous avez raison, c'est un axe fort qu'il nous faudra développer sur le prochain schéma départemental. Sur le fonctionnement de la MDPH, M. MOTTARD et M. VICTOR l'ont souligné, la meilleure façon de soutenir cette politique du handicap et ce travail des services et des agents de la MDPH est de soutenir le budget que nous vous proposons de leur accorder. En votant contre, on ne soutient pas forcément ces efforts qui sont effectivement partagés par l'ensemble de ces personnels.

S'agissant des AVS, vous l'avez dit M. VICTOR, ce n'est pas à la charge du Département. C'est une politique dont l'Etat a la charge. Nous avons souhaité aller plus loin en mettant à disposition ces 35 AVSI qui sont formés. Le budget que l'on vous propose prévoit également l'accompagnement et la formation de ces AVS. Ce n'est effectivement malheureusement pas forcément le cas sur l'ensemble des AVS mis à disposition par l'Education Nationale. Voilà quelques éléments de réponse.

M. Le Président.- M. VICTOR.

M. VICTOR.- J'ai entendu, M. Le Président, ce que vous avez évoqué en ce qui concerne effectivement les efforts du Département pour, avec malheureusement les moyens qui sont les nôtres, développer l'ouverture de lits, de structures nouvelles, etc. J'entends bien tout cela. En même temps demeure à nouveau tout ce qui ne dépend pas de nous. C'était une des raisons de notre abstention. De plus, en dehors des AVSI, il y a aussi d'autres personnels qui ont presque le statut d'AVS et qui sont précaires. Nous avons grand besoin que ces personnes aient une formation adaptée. Ce sont autant de choses qui sécurisent la personne handicapée. Nous voterons ce dossier.

M. Le Président.- Je vous en remercie. Vous avez avancé vers la sagesse. C'est bien de reconnaître les efforts faits par le conseil général. Sur les AVS, vous noterez que le conseil général, avec la convention qui nous lie à l'association des pupilles de l'enseignement public, fait un effort au-delà de ses compétences, puisque nous finançons 35 AVS itinérants qui bénéficient d'une formation diplômante pendant une période de deux ans et qui rendent des services considérables à l'Education Nationale. J'ai rencontré récemment une AVS qui

prenait en charge une jeune personne handicapée au collège des Baous à Saint-Jeannet. Ils font un travail considérable.

Madame le Recteur signalait récemment, lorsque nous avons reçu ici les principaux de collègues, l'augmentation très importante des enfants handicapés scolarisés. En cinq ans, sous un gouvernement que vous avez modérément soutenu, cet effort a été considérablement accru. J'aimerais que vous le releviez. Il y a encore naturellement des problèmes à régler et des questions de formations à améliorer. Les AVS financés par le conseil général à hauteur de 600 000 € bénéficient, eux, de cette formation. Les services de l'Education Nationale qui en bénéficient nous en remercient et nous en félicitent, puisqu'ils soulignent qu'il y a une qualité supérieure par rapport à des AVS recrutés immédiatement sans formation.

Il y a donc bien cette question de la formation. Néanmoins, pour la prise en compte de la scolarisation des enfants handicapés, je n'ai plus les chiffres en tête, mais je crois que cela a doublé en cinq ans. Cela a quintuplé me dit-on. Il y a donc un progrès considérable. Je vous remercie, M. VICTOR, de le saluer.

Mme GIUDICELLI.

Mme GIUDICELLI.- Je voulais juste réagir très rapidement à ce que disait M. VICTOR à propos de son regret concernant la fermeture des établissements le week-end. En ce qui concerne les enfants et les jeunes adultes, c'est souvent sur prescription des psychiatres et des psychologues attachés à ces établissements qui nous disent qu'il est très important de conserver un lien familial. Nous sommes bien conscients du drame que représente un enfant handicapé dans une famille quand d'autres enfants sans handicap sont nés après, mais pour eux et pour leur développement, c'est très important. Dans l'IME de Menton, il reste parfois des places dans notre internat, mais pour certains enfants, il faut absolument qu'ils rentrent en famille.

M. Le Président.- Merci de cette remarque. Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je lève la séance et je vous propose que nous nous retrouvions après le déjeuner autour de 14 heures.

La séance est suspendue de 12 heures 30 à 14 heures 30.

12. BP 2013 – POLITIQUE D'AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE

M. VEROLA.- Pour la politique d'aide à l'enfance et à la famille, le budget est de 110 M€ et s'axe autour d'un programme de prévention, de placement et d'accompagnement social.

En ce qui concerne la prévention, c'est surtout contre l'absentéisme scolaire qui a touché 5 400 élèves : par la prévention spécialisée telle qu'elle a été remodelée l'année dernière ; par les équipes mobiles de médiation scolaire et l'association P@JE qui avait fait une expérimentation qui a été élargie ; par l'accompagnement parental et les CRP (500 ont été

signés) ; par les modes d'accueil des jeunes enfants et les subventions dans les villes de moins de 10 000 habitants ; par les relais d'assistants maternels avec une aide de 20 % aux relais qui organisent une information ; par les actions de prévention maternelle infantile.

Pour le placement enfants et familles, cela concerne surtout le foyer de l'enfance avec le problème que vous avez soulevé ce matin M. Le Président et qui est le plus important : l'accueil des mineurs étrangers isolés, sur lequel il faudra réfléchir pour leur trouver un lieu spécifique. Il y a aussi l'ouverture de La Trinité en cours d'année, avec 24 lits, et peut-être la fermeture en deux temps ou en un seul temps de la Palombière et d'Inch Allah à Antibes.

Ensuite, avec les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'ADSEA, la poursuite des audits dans le cadre de l'AEMO, et le programme d'accompagnement social avec les interventions de techniciennes sociales et familiales.

Il y a une note au rapporteur qui concerne le SIVOM Val de Banquière : il faut ajouter dans une colonne 15 200 € de subvention.

M. Le Président.- M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- En ce qui concerne le foyer de l'enfance, il y a effectivement un certain nombre de choses à reprendre, puisque cette institution se trouve confrontée à des publics extrêmement hétérogènes. Je ne reviens pas sur la question des reliquats, nous l'avons évoquée ce matin.

Que mon ami Auguste VEROLA ne se vexe pas, c'est surtout au Président que je voudrais m'adresser à propos de la prévention spécialisée. Suite à la mise en application au début de l'année de la nouvelle organisation qui devrait couvrir l'ensemble du territoire, nous avons décidé ici même, devant les inquiétudes et critiques qui étaient soulevées, de consulter les acteurs du secteur. Cette consultation a eu lieu. La synthèse des rencontres et entretiens a permis d'élaborer un rapport pouvant constituer une base assez solide pour améliorer le fonctionnement d'un secteur qui, nous avons pu le constater, souffre d'un indéniable problème d'identité.

De nombreuses questions ayant été posées et de nombreuses propositions ayant été faites, il conviendrait de ce point de vue de ne pas trop tarder pour avoir une rencontre de type officiel avec la prévention spécialisée. Personnellement, je préconiserais plutôt une démarche de type états généraux, mais ce pourrait être sous toute autre forme. L'important c'est que la rencontre ait lieu. Ce sera l'occasion de vérifier que les demandes de ce secteur sont pour l'essentiel plus qualitatives que quantitatives, et plus existentielles que corporatives.

Sans entrer dans le détail du rapport, nous pouvons tout de même évoquer juste quelques grands thèmes pour engager la réflexion. Sur la question de la carte, en voulant couvrir l'ensemble des territoires à moyens constants, des choix ont été faits. Ils ont souvent été pertinents, mais ils ne l'ont pas toujours été. Nous avons ainsi encore des zones blanches dans des périmètres sensibles. Certains ajustements en cours d'année n'ont pas vraiment amélioré la situation.

Il y a aussi la question de la médiation, évoquée par Auguste VEROLA. Comme vous le rappelez dans le présent rapport, vous avez fait le choix de développer cette médiation dans un certain nombre de secteurs. Cela peut être une très bonne chose, par exemple dans le secteur de Nice Est où tout se passe très bien. Il n'en demeure pas moins que cette formule est à manier avec prudence, puisque nous pouvons parfois rencontrer des contre-exemples. Il conviendrait – et c'est un peu la demande des médiateurs et de la prévention spécialisée – d'avoir une clarification sur le rôle exact de chacun. Je crois que c'est assez nécessaire.

Enfin, mais je ne suis pas exhaustif, j'ai vu que vous aviez récemment reçu l'ensemble des principaux de collèges. Or les rapports entre la prévention spécialisée et les collèges ne sont pas toujours très fructueux. Même s'il y a d'heureuses exceptions, en règle générale, il y a toujours une certaine méfiance entre l'Education Nationale et la prévention spécialisée, cette méfiance venant d'ailleurs plutôt de l'Education Nationale. Or on ne peut que constater que prévention spécialisée et collèges sont deux compétences majeures du conseil général. Je pense qu'il revient de droit à notre institution d'essayer de convaincre ces deux partenaires potentiels de collaborer pour une meilleure efficacité.

Je rappelle que je ne suis pas exhaustif. Il y a bien d'autres questions à apporter à ce secteur qui, et cela a peut-être été l'enseignement majeur, a un problème d'identité depuis quelques années.

M. Le Président.- Merci à M. VEROLA pour la présentation de son rapport. M. MOTTARD, vous posez une question importante sur la prévention spécialisée. Un rapport a été réalisé. Une réunion s'est tenue le 10 décembre dernier pour procéder à l'évaluation de ce dispositif qui est mis en place sur six territoires. Je pense que l'année 2013 doit être l'année d'une décision courageuse sur cette question. 5,2 M€ sur les équipes de prévention spécialisée, je crois que c'est une somme qui peut être mise en regard des résultats des équipes et qui me paraît déséquilibrée par rapport à ses résultats. Il faudra que nous remettions tout à plat. Nous l'avons déjà tenté, mais nous nous étions heurtés au mur des conservatismes, puisque certaines associations vivent là-dessus. Vous avez raison de dire qu'il faut que ce soit plus centré sur les collèges.

Nous avons d'ailleurs fait une expérience de médiation sur certains collèges des quartiers Est de Nice avec l'association P@JE, autour des collèges Victor DURUY, Don BOSCO, Antoine RISSO et Louis NUCERA, qui fonctionne de façon excellente et qui a considérablement apaisé la situation, notamment aux abords de Victor DURUY et Don BOSCO. Les chefs d'établissement le saluent. En même temps, nous avons les équipes de prévention spécialisée qui ne veulent rendre des comptes qu'à elles-mêmes, qui veulent fonctionner en autonomie et qui nous coûtent 5,2 M€.

Je le dis très clairement. Ils manifesteront, ils hurleront, mais on ne peut pas continuer à donner 5,2 M€ pour six territoires. Je veux bien que cela ait des résultats, mais c'est aussi de l'argent public. Cette année, il faudra revoir les choses de façon beaucoup plus efficace. Ce n'est pas forcément une question d'argent, mais si ça coûte, il faut au moins que ce soit utile et efficace. La médiation que nous mettons en place sur ces collèges coûte proportionnellement beaucoup moins cher et me paraît beaucoup plus efficace.

Nous nous sommes attaqués chantier après chantier à la réduction des coûts et à l'efficacité de nos politiques publiques. Je donne mandat aux services pour le faire. Nous avons déjà réduit, puisque nous étions à 6 M€, mais l'enjeu n'est pas de faire vivre des structures pour les faire vivre. L'enjeu est d'assumer les politiques publiques et qu'elles soient efficaces. Là, par rapport aux moyens engagés, je ne suis pas sûr que nous ayons une efficacité à la hauteur de ce niveau qui est quand même considérable. C'est quasiment 1 M€ par territoire. Si nous prenons 40 000 € par agent, nous pourrions recruter 100 personnes, soit presque 20 par territoire en permanence. Je le dis donc très clairement, et ce rapport nous éclaire aussi : il faut que nous remettions complètement à plat ce dispositif.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- En ce qui concerne la prévention spécialisée, nous sommes également preneurs d'une réflexion sur la façon de faire actuelle. Je ne sais pas si je partage ce qui a été dit auparavant mais actuellement, la prévention spécialisée est apparemment centrée sur les collèges ou les périmètres de contrat urbain de cohésion sociale. Cela nous semble limité et ne pas prendre en compte toute la réalité du terrain. Nous sommes preneurs, puisque nous partageons sans doute le même point de vue que vous, pour l'essentiel. Les moyens mis en œuvre ne nous paraissent pas être à la hauteur des besoins et des attentes des territoires concernés. Je dis bien « des territoires », puisque se concentrer sur les collèges ne nous semble pas obligatoirement la bonne solution, dans la mesure où les jeunes qui fréquentent les collèges ont aussi des lieux de vie où ils passent beaucoup plus de temps qu'au collège. C'était la première observation, et nous sommes donc d'accord à ce sujet.

Autre problème majeur sur cette politique enfance et famille – je ne reviendrai pas sur le contrat de responsabilité parentale puisque vous connaissez notre point de vue – : l'accueil dans les crèches. Nous en avons un peu discuté en commission des finances. Ce rapport propose un recul sans précédent des soutiens au fonctionnement des structures existantes et des futures structures qui seront créées. Cela nous semble aller complètement à l'encontre des objectifs qui devraient être les nôtres. Il est prévu de diminuer considérablement les aides au fonctionnement des crèches.

Qui plus est, lorsque nous regardons les tableaux proposés pour 2012-2013, je constate avec une certaine surprise qu'aucune des trois crèches en fonctionnement dans les Paillons – dont deux ont d'ailleurs été construites dans le cadre d'un contrat territorial et une quatrième qui ouvrira ses portes en janvier – n'est prise en compte. Je ne sais ni pourquoi ni comment. Elles accueillent ou vont accueillir 200 enfants. C'est une vraie préoccupation majeure.

La préoccupation majeure reste celle que j'ai indiquée, et sur laquelle il devrait y avoir quelque chose de particulier : la diminution rapide et considérable des moyens consacrés à l'accueil des petits enfants dans les crèches. Pourquoi cette politique est-elle considérablement en retrait par rapport à celle que nous avons menée jusqu'à maintenant ? Les besoins en la matière sont encore très importants.

En plus du soutien de la Caisse d'allocations familiales, et en plus de l'intervention des collectivités locales (communes ou intercommunalités), s'il n'y a pas l'intervention du

conseil général, cela risque de mettre en cause le fonctionnement actuel et le développement futur de ces systèmes d'accueil, d'autant plus que vous étendez ces reculs et restrictions aux relais d'accueil à la petite enfance qui sont un complément. Notre dispositif d'accueil de la petite enfance est l'addition des crèches, haltes-garderies, et des relais qui sont animés au niveau départemental mais également au niveau local.

Si rien ne change par rapport à ce que vous proposez, nous serons contraints, mais en étant vraiment particulièrement gênés, de voter contre ce budget tel qu'il est en tous cas présenté dans ce rapport. Je me permets d'attirer l'attention des collègues élus locaux sur les conséquences que cela pourrait avoir pour chacune de nos structures.

M. Le Président.- De façon très volontariste, nous avons en 2007 pris une décision visant à nous substituer à la défaillance de l'Etat. Jusqu'en 2007, le conseil général apportait une subvention pour les structures d'accueil collectif de la petite enfance à hauteur de 10 %. Nous l'avons portée dans certains cas jusqu'à 20 %, avec un taux fixé à 43,87 €, soit une participation de 8,50 € par jour, engendrant pour le conseil général une dépense de 3,7 M€. Je le dis très clairement : nous sommes hors de notre champ de compétence. L'accueil de la petite enfance relève des compétences des communes. Nous avons fait un effort très volontariste.

Aujourd'hui, notre situation budgétaire nous conduit à faire des choix. A un moment, il faudra savoir si l'on finance des structures d'accueil de la petite enfance qui ne relèvent pas de la compétence du conseil général, ou si on finance des collèges qui relèvent de la compétence du conseil général. Lorsque nous pouvions tout faire, nous faisons tout, mais lorsque la situation budgétaire nous conduit à faire des choix... Ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous propose de faire ces choix. Bien entendu, c'est mieux de donner 20 % que 15 %.

Ceci dit, l'effort de réduction que je vous propose n'est pas de tout supprimer. Il est modeste, surtout que depuis, la situation d'accueil de la petite enfance s'est considérablement améliorée. Nous avons beaucoup investi et accompagné les communes, notamment les petites communes, en investissements. Nous sommes ainsi passés de 5 667 places en 2006 à désormais 7 064 places, soit presque 1 500 places de plus. En même temps, nous avons aujourd'hui 10 732 assistants maternels agréés, contre 7 000 en 2006. Nous avons augmenté de plus de 50 % le nombre d'assistants maternels.

Par les assistants maternels et les modes collectifs de garde, nous avons ainsi 5 000 places de plus, ce qui commence à représenter un niveau important. La situation de l'offre apparaît différente. En 2007, nous avons la volonté d'accélérer, et c'est la raison pour laquelle nous sommes allés plus loin en investissement, et la volonté de compenser la diminution de l'Etat.

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte nouveau. Le coût est de 3,7 M€ pour le conseil général. C'est une prise en charge que nous faisons à la place des communes. Si vous voulez cela, il faudra me dire où nous l'enlevons sur les collèges. Vous ne pouvez pas nous dire que nous ne faisons pas assez sur les collèges ni sur les routes, et nous demander d'aller sur des compétences qui ne sont pas les nôtres. Nous sommes malheureusement arrivés à une

situation où d'année en année, nous sommes contraints de revenir sur des compétences qui sont au cœur de nos dispositifs. Si vous ne le votez pas, je le regretterai, mais je crois que nous n'avons hélas pas d'autres choix, sauf à décider de diminuer demain l'aide aux communes, aux bailleurs sociaux, etc. Il faudra bien à un moment assumer d'abord nos compétences : les routes, les collèges, etc. Vous ne pouvez pas me reprocher ce matin de diminuer les investissements et me proposer de financer en fonctionnement des dépenses qui ne relèvent pas de notre compétence.

M. TUJAGUE.- Vous avez évoqué la période 2007 où ensemble, avec les nombreuses collectivités concernées et l'association des maires du département, nous avons agi pour obtenir que la Caisse nationale d'allocations familiales maintienne ses soutiens à la petite enfance. Nous l'avons fait, vous l'aviez fait, et nous vous en avons remercié, avec un engagement du conseil général supérieur à ce qu'il était auparavant.

Nous avons eu gain de cause, mais la Caisse d'allocations familiales a simplement maintenu ce qu'elle envisageait de supprimer. Nous sommes donc toujours dans la même situation. L'effort national est important. Il est d'autant plus important que le nombre de places en crèches augmente, mais nous avons toujours besoin du concours du conseil général. Il reste malgré tout, pour les collectivités, une charge importante. L'accueil des petits enfants est une action qui, même si elle ne rentre pas totalement dans nos compétences, qui est particulièrement importante. Certains nous avaient expliqué, ce que d'ailleurs je ne croyais pas, que c'était dès le plus jeune âge que nous avions le risque d'avoir de grands délinquants. Je ne le crois pas, mais la façon dont les jeunes enfants sont accueillis en crèche est en tous cas une chance pour la suite de leur évolution. Tout le monde le sait.

La situation n'a pas changé financièrement. La Caisse d'allocations familiales a maintenu ses efforts. Les collectivités les maintiennent d'autant plus qu'elles augmentent l'accueil en crèche. Nous sommes encore loin du compte dans ce département. Nous sommes encore loin de capacités d'accueil équivalentes aux besoins. Si nous devons définir des priorités, nous sommes à votre disposition pour rechercher des économies ailleurs, mais pour maintenir cette intervention qui nous paraît essentielle.

M. Le Président.- Je n'ai rien de plus à ajouter à ma réponse. Nous passons de 20 à 15 % et éventuellement à 10 % en 2014. Mes chers collègues, je mets donc ce rapport sur la petite enfance aux voix. Je précise que M. CALZA ne prend pas part au vote.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

13. BP 2013 – DISPOSITIF RSA

M. VEROLA.- Le RSA : 124 M€ avec bien évidemment une augmentation. Il s'articule autour de trois programmes : allocations, activations et programme départemental d'insertion. Le programme allocations s'élève à 110 M€. A fin octobre, il y avait 26 232 allocataires, dont 20 000 en « RSA socle » et « RSA activité », avec évidemment une augmentation. Néanmoins, nous constatons une amélioration du taux de contrat, et aussi peut-

être du retour à l'emploi. Je dis peut-être parce que ce n'est pas de la même façon dans toutes les CLI. Il y a aussi une meilleure identification sur la fraude. Vous avez rappelé ce matin les résultats de la lutte que nous avons entamée contre la fraude au RSA.

Nous avons ensuite deux conventions avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes et avec la Mutualité Sociale Agricole. La note au rapporteur que vous avez reçue apporte des précisions, notamment sur la convention avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes.

En ce qui concerne le programme activations, nous avons la mise en place comme l'année dernière de contrats uniques d'insertion, mais en moins grand nombre : 900 contrats uniques d'insertion pour l'année 2013, dont 700 contrats d'accompagnement à l'emploi et 200 contrats initiative emploi. Il a été très difficile en 2012 de trouver des entrepreneurs pour les contrats initiative emploi.

Enfin, le programme départemental d'insertion, dont les quatre philosophies sont : l'accession à l'emploi ; retisser du lien social ; l'accession à un logement ; l'accès aux soins.

Voilà M. Le Président.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Comme je l'ai évoqué déjà ce matin, le nombre de bénéficiaires – encore que le terme de « bénéficiaires » est vraiment impropre – du RSA explose. Toutes les politiques d'hier et d'aujourd'hui sont là pour l'alimenter, je n'y reviens pas.

Si nous voulons évoquer cette question en insistant, comme vous l'avez fait ce matin M. Le Président, sur la question de la fraude, je voudrais être certain que les 7 M€ que vous avez mentionnés correspondent bien aux sommes que nous avons détectées et récupérées, alors que nous savons très bien que ce sont pour l'essentiel les sommes estimées comme étant ce que nous pourrions récupérer de la fraude. Il faut moduler ce genre de choses. Demain, les médias ne vont retenir que ce chiffre qui en fait n'est pas la réalité.

Ce qu'il faut surtout retenir c'est que face à cette situation de dégradation de la situation de l'emploi, les mesures d'insertion que nous (mais aussi Pôle emploi, etc.) sommes à même de mettre en place ne permettent pas de satisfaire le besoin et l'attente d'un véritable emploi. En ce sens, vouloir travestir ce qu'est la fraude, se cacher derrière et ne pas avoir de véritable politique qui participe d'une insertion effective de tous ces bénéficiaires du RSA, cela nous amènera à voter contre ce dossier.

M. Le Président.- Pas d'autre intervention ? Nous ne ferons pas un débat sur la fraude. Ce sont les sommes récupérées et non financées, ce qui revient au même. Vous les évaluez comme vous voulez, mais de janvier à décembre 2011, nous avons, avec la Caisse d'allocations familiales, suspendu les droits de 1 755 personnes qui ne respectaient pas leurs obligations, et de 1 583 personnes lors des dix premiers mois de 2012, soit une moyenne mensuelle de 158 contre 146 en 2011. Ce sont là les suspensions lors de contrôles sur pièces pour des personnes qui ne justifiaient pas du versement du RSA. Il y a également les

ouvertures de droits, que je n'ai pas ici, qui ont été refusées, et il y a les cas de fraudes : 219 plaintes au pénal déposées à ce jour.

Au global, dans le cadre de cette lutte contre la fraude, je vous donne les chiffres : 4 761 dossiers traités pour le contrôle des droits ; 3 798 demandes de droits RSA émanant de travailleurs indépendants, avec 15 % de refus sur ces demandes ; sur les étrangers ressortissants européens, 44 % de refus ; sur les étrangers hors Union européenne, 60 % de refus. Du fait de ces contrôles stricts à l'ouverture, 3,041 M€ ont été économisés. Sur les suspensions, nous en sommes à 2,1 M€. Avec les fraudes qui ont été détectées, nous arrivons à cette somme que j'ai évoquée de près de 7 M€.

Voilà M. VICTOR. Je tiens ces chiffres à votre disposition. Ils ne sont pas négligeables. M. VEROLA.

M. VEROLA.- Je voudrais ajouter un élément sur la fraude. Lorsque nous avons lancé cette action sur la fraude, elle n'a pas forcément été bien perçue car mal expliquée auprès des travailleurs sociaux. En allant dans les CLI, on s'est aperçu que c'était une action de justice plus que de répression. Quand j'ai proposé il y a un mois dans l'ensemble des CLI de porter l'amende – qui était faible puisqu'elle était de 305 € mais qui peut paraître importante pour quelqu'un qui a le RSA – à 405 € en cas de réelle intention de frauder, toutes les CLI se sont jusqu'à présent prononcées de façon unanime. Les CLI, ce sont les travailleurs sociaux, et tous se sont proposés de façon unanime pour porter cette amende à 405 €.

Il a été question précédemment de la prévention spécialisée. En tant que responsable du social, je suis prêt à recevoir tout le monde, à faire des états généraux, etc., mais avec les gens de la base et non avec les intermédiaires. Dans les CLI, on s'adresse aux travailleurs sociaux. Sur la prévention spécialisée, avec les gens de terrain : oui. Mais avec les intermédiaires et les théoriciens : non, parce que nous n'arriverons à rien. Je veux bien continuer ce travail avec la base. Nous verrons que nous ferons des économies d'échelle et que nous serons beaucoup plus efficaces.

M. Le Président.- Merci. Des interventions sur ce sujet ? Des oppositions ?

Le rapport n° 13, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et abstention du groupe socialiste, radical et écologiste).

M. Le Président.- Il est dommage de voter contre le RSA. Si vous voulez, nous pouvons le supprimer... Ce n'est pas très social de voter contre le RSA.

14. BP 2013 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT, AIDE AUX TERRITOIRES ET AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

Mme ESTROSI-SASSONE.- Dans ce rapport, il vous est présenté les orientations et les moyens budgétaires dans les politiques suivantes.

En matière de fonds de solidarité pour le logement, qui sera doté pour l'année 2013 d'un montant de 4 M€, toujours pour l'accord d'aides individuelles financières, que ce soit

pour faciliter l'accès dans un nouveau logement ou le maintien dans un logement, et pour le financement d'actions collectives d'accompagnement social et d'hébergement.

Ensuite, la politique d'aide aux territoires, pour un montant de 1,275 M€, avec : d'une part toutes les actions qui sont développées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale sur les douze communes du département des Alpes-Maritimes qui sont concernées par ces contrats urbains de cohésion sociale, avec bien-sûr des axes prioritaires d'intervention (prévention et insertion, habitat et cadre de vie, amélioration de l'accès aux services publics, actions éducatives et citoyennes) ; d'autre part un programme « plan départemental d'actions en faveur des quartiers prioritaires » hors programme CUCS, soit à destination de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, soit pour l'aide à l'adhésion aux missions locales pour les communes qui ont moins de 3 500 habitants et qui ont choisi d'adhérer à une mission locale de notre département pour qu'elle puisse assurer l'accompagnement et le suivi de leurs jeunes de 16 à 25 ans.

Enfin, la politique d'aide aux jeunes en difficulté, pour un montant de 1,171 M€, avec d'une part le fonds départemental d'aide aux jeunes, et d'autre part l'aide accordée aux foyers de jeunes travailleurs.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Nous nous abstiendrons sur ce dossier. Il y a par ailleurs des choses que l'on peut retenir, notamment, même si ce n'est pas de notre compétence, quant à l'aide au logement. Quand nous prenons l'aide aux territoires, c'est-à-dire les CUCS pour l'essentiel, ou l'aide aux jeunes en difficulté, nous constatons des reculs considérables dans ces domaines : 26 % et 29 %. C'est ce qui nous conduira à avoir un vote d'abstention sur ce dossier.

M. Le Président.- D'accord. Je le mets aux voix.

Le rapport n° 14, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

Mmes ESTROSI-SASSONE, GIUDICELLI, GIOANNI, et MM. AZINHEIRINHA, COLOMAS, VEROLA, GUMIEL, ROUX et VIAUD ne prennent pas part au vote.

15. BP 2013 – POLITIQUE DU LOGEMENT

M. COLOMAS.- Ce rapport présente la politique du logement et son programme d'aide à la pierre pour 2013. Il y a d'abord la politique de renouvellement urbain avec les principales opérations sur le département, notamment à Nice (Pasteur, l'Ariane et les Moulins) et au centre historique de Grasse. Il y a aussi une aide importante à la société d'économie mixte Habitat 06, qui est notre bailleur du département et qui a de lourdes opérations en vue avec environ 550 logements. Il y a enfin deux subventions exceptionnelles à deux copropriétaires privés à Saint-Martin-du-Var qui ont réalisé des travaux de ravalement et qui n'avaient pas déposé leur demande dans les délais prévus. Compte tenu de l'aspect

important de ces opérations, nous décidons tout de même d'accepter leur demande d'aide pour les travaux effectués.

M. VICTOR.- Je n'ai rien de particulier sur ce dossier, mais je veux saisir cette occasion pour faire une proposition. Je m'adresse aussi bien à Madame la présidente de Côte d'Azur Habitat qu'à vous M. Le Président. Dans le troisième canton de Nice, où je suis élu, il y a un magnifique bâtiment qui est inoccupé depuis quinze ans : le bâtiment Ambroise CROIZAT de la CPAM, à l'angle de la rue de Roquebillière et de la rue Thaon de Revel. Je suis intervenu de nombreuses fois auprès de M. GREFFEUILLE, le directeur de la CPAM, pour l'interpeler sur ce sujet. Il m'a plusieurs fois répondu qu'une nouvelle antenne allait être ouverte pour l'Est du département, mais rien ne s'est fait durant toutes ces années. Je suis intervenu chaque année. Je savais que la vente était envisagée, et il vient de me le confirmer.

Allons-nous encore céder ce bâtiment, situé en plein cœur de Nice, à la spéculation immobilière ? N'aurions-nous pas des besoins en matière de logements ? Nous avons à proximité le collège Antoine RISSO. Il peut y avoir plusieurs possibilités concernant ce bâtiment. Ne pourrions-nous pas récupérer ce bâtiment afin qu'il échappe à la spéculation et qu'il retourne au public ? C'est un bâtiment que les assurés sociaux ont financé durant des années. Je pose cette question, et elle mérite d'être travaillée. Je ne sais pas si nous aboutirons, mais ce bâtiment, situé derrière Carrefour, en plein centre de Nice, pourrait répondre à plusieurs besoins : logements, associatifs, collège RISSO, etc. Ce bâtiment peut nous être utile.

M. Le Président.- Je connais ce bâtiment. Mme DUFLOT, au lieu de se préoccuper des églises, aurait pu s'occuper de l'occupation des bâtiments vacants des organismes sociaux. Cela aurait été plus utile et plus efficace. Je demande à M. TOCQUET, sous le contrôle de M. BLANCHI, d'étudier les conditions dans lesquelles nous pourrions faire œuvre utile de ce bâtiment sachant que si la CPAM le vend à un organisme privé, le privé ne fait pas que de la spéculation immobilière. Un logement peut aussi être réalisé par le privé. Nous allons y travailler.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

28. BP 2013 – POLITIQUE SECURITE

M. LEROY.- Dans ce rapport de la politique de sécurité départementale, nous continuons le chemin qui a été mis en place depuis quelques années dans le domaine de l'immobilier, de l'acquisition de petits matériels, et de la participation départementale au service d'incendie et de secours (SDIS). Cette année, nous inscrivons 75 971 500 € dont 70 M€ pour le SDIS, avec 494 000 € en investissement. En ce qui concerne la politique de sécurité de l'immobilier, nous avons livré pour 113,44 M€ deux commissariats de police, douze nouvelles gendarmeries, des logements pour le peloton autoroutier de Nice et une base d'hélicoptère de la sécurité civile. Il ne reste plus que la brigade territoriale de Carros qui sera réalisée dès qu'un foncier disponible sera mis à la disposition par la commune.

En ce qui concerne la politique de sécurité de l'immobilier en dehors des dépenses de fonctionnement dues au BEA qui sont de 5 477 500 €, elles ne représentent que 8 % de ce qu'il reste à terminer pour l'année 2013. La politique de sécurité en termes de subvention du SDIS s'élève à 92 %. Si nous l'avons poursuivie, c'est que la sécurité est l'une des premières libertés des citoyens. Nous avons mis en place cette politique de sécurité, peu importe le gouvernement en place, pour permettre aux forces de police et aux forces de gendarmerie, d'abord de vivre décemment dans des casernes, et de leur fournir des moyens avec du matériel moderne pour protéger les gens, puisque c'est bien l'objectif de tout ce que nous avons livré. Il s'agit uniquement dans le cadre de la protection de l'enfance, de la lutte contre le vol à la portière et de la lutte contre la délinquance, d'un matériel moderne du XXI^{ème} siècle, afin de leur permettre de déceler et d'appréhender les délinquants soustraits à la vie normale des citoyens. C'est dans cet esprit que cette politique a été mise en place et que nous la poursuivons jusqu'au bout.

Voilà M. Le Président la politique de sécurité qui, dans le cadre des engagements qui avaient été pris, arrive quasiment à échéance, puisque pour 92 %, il s'agit de la subvention au SDIS.

M. Le Président.- Merci. J'ai beaucoup parlé du SDIS ce matin pour rappeler nos efforts importants en la matière. Y a-t-il des interventions ?

Le rapport n° 28, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

M. Le Président.- Je passe à présent la parole à M. LUCA sur le rapport annuel du Département présentant notre politique en matière développement durable. Ce rapport ne fera pas l'objet d'un vote. Selon les prescriptions de la loi Grenelle 1 ou Grenelle 2, il est rendu obligatoire chaque année.

16. DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT ANNUEL DU DEPARTEMENT

M. LUCA.- Ce rapport ne fait en effet l'objet ni d'un vote ni même d'un débat. Il s'agit simplement d'une présentation. Vous avez tous reçu ce rapport. Je vous invite à le lire. Il présente l'ensemble de nos actions au niveau de notre collectivité dans le cadre de ce que nous avons appelé le « *sustainable development* », ce que l'on a traduit par « développement durable » qui n'est d'ailleurs pas tout à fait la bonne définition. Généralement, on parle de développement soutenable. Au-delà de la politique de l'environnement, il y a un certain nombre de finalités. C'est vraiment toute l'activité du conseil général. Le Président du conseil général lui-même, en faisant sa présentation dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et aujourd'hui, en a donné toutes les grandes lignes. Je ne recommencerai donc pas.

Je vous inviterai seulement à regarder les cinq finalités qui concernent l'action du conseil général, et plus particulièrement celle qui porte sur le développement durable tel que nous le concevons sur le plan de l'environnement. Nous allons revenir sur ce secteur avec le rapport suivant. Je vous dirai donc simplement que notre département est précurseur en la matière, puisque la première direction de l'environnement au conseil général s'est faite fin des

années 80 – début des années 90. Depuis, nous avons anticipé un certain nombre de politiques nationales inscrites dans le Grenelle de l'environnement. Cette politique prend donc toute sa place et va même au-delà. Elle est même plutôt en avance, notamment sur le plan climat.

Je n'en dirai pas plus sur cette présentation générale. Si cela peut toujours susciter un commentaire du verre à moitié vide, on peut aussi considérer que c'est un verre à moitié plein. En la matière, nous sommes plutôt en pointe parmi tous les autres départements français, et non à la traîne. Je reviendrai plus précisément sur ce sujet dans le rapport qui va suivre.

M. Le Président.- Merci de nous avoir présenté ce rapport.

L'assemblée prend acte du rapport n° 16.

17. BP 2013 – POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M. LUCA.- Notre budget s'élève à près de 15 M€, soit 14 746 793 € pour être précis, avec 9,5 M€ de dépenses d'investissement et 5,2 M€ pour les dépenses de fonctionnement. Ce budget est constant, ce qui est méritoire dans le cadre des problèmes économiques rencontrés. Cela illustre la volonté du conseil général et de son Président d'avoir le souci de notre environnement. Cette programmation sur l'année s'articule autour de cinq programmes que je vais vous énumérer, avec des actions qui reprennent et complètent celles des années précédentes, et d'autres qui lui donnent une ampleur plus large.

En ce qui concerne tout d'abord les espaces naturels, qui sont les éléments les plus visibles et les plus appréciés de nos concitoyens, le budget global est de 5 463 500 €. Il s'agit de la gestion des parcs naturels départementaux. Je voudrais vous rappeler qu'il y a encore cinq ans, nous n'avions que huit parcs naturels départementaux. Nous en sommes aujourd'hui à quatorze parcs naturels départementaux, avec quatre sites nouveaux en cours d'étude ou d'aménagement. Un certain nombre d'entre eux seront d'ailleurs ouverts au public en 2013, comme le parc du Cros de Casté à Roquebrune-Cap-Martin. Les opérations foncières déjà initiées en 2012 se poursuivront, notamment pour le parc de l'Estéron ou le parc des Rives du Loup.

Sur les espaces naturels sensibles, nous allons poursuivre l'inventaire en la matière, les études nécessaires à l'élaboration et à la réalisation des documents d'objectifs pour le site Natura 2000 « Corniches de la Riviera ».

Enfin, dans les conventions tripartites 2007 – 2013 signées avec la région et le conservatoire du littoral, nous allons comme chaque année accorder une participation financière aux gestionnaires du site que sont les communes, pour un montant global de 28 000 € permettant de protéger les sites et de les mettre en valeur.

Dans le cadre de ce programme espaces naturels, l'autre aspect très important, pas forcément toujours valorisé médiatiquement parlant mais très prisé de tous ceux qui les utilisent, porte sur l'aménagement des itinéraires inscrits dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées. Qu'il me soit permis de dire combien nos

agents et nos services font un énorme travail pour permettre une utilisation intelligente de ces espaces naturels : travaux d'aménagement, d'entretien, de mise en place d'une signalétique, d'un balisage des chemins et des sentiers. Cela sera renouvelé et amélioré.

Le deuxième programme est le programme Forêts, pour 2 825 960 €. C'est une somme importante. Nos agents de Force 06 font un travail formidable dans ce domaine, au quotidien comme dans le cadre de difficultés, de catastrophes ou de problèmes climatiques. Ils sont toujours opérationnels et leur compétence est appréciable, puisqu'elle nous évite d'avoir les dépenses que représenterait le passage par des entreprises privées. La protection des forêts contre les incendies, avec la participation financière de l'Etat et de la région qui continueront bien-sûr d'être sollicités en ce sens. La prévention des incendies de forêt comprend notamment l'utilisation du pastoralisme. C'est un élément important, de même que l'entretien avec les communes par les sociétés de chasse ou d'éleveurs, qui bénéficient ainsi des travaux d'ouverture de milieux avec Force 06.

Le troisième programme est le programme entretien et travaux pour 1 485 000 €. Ce sont des réalisations dans les bâtiments destinés à la réception du public et aux activités de travail des agents. En 2013, le développement des installations sanitaires, pour permettre un meilleur accueil du personnel à mobilité réduite, la sécurisation des bâtiments et leur mise en conformité seront naturellement privilégiés. Nous avons fait un important travail en 2012 qui sera poursuivi en 2013. Je n'entre pas dans les détails qui sont indiqués là, mais sachez qu'il y a vraiment une volonté de rénovation. Certains sanitaires n'avaient par exemple pas été rénovés depuis une quarantaine d'années, notamment dans le parc départemental de Vaugrenier.

Le quatrième programme porte sur l'eau et les milieux marins. C'est un programme important pour lequel nous consacrons 3 747 600 €, dont 3 200 000 € en investissement. Il s'agit d'abord du suivi et de la gestion des ressources en eau. Nous continuons de faire en sorte d'avoir une vision globale de la ressource en eau dans notre département. Nous avons à nous prononcer sur l'autorisation de construire et d'exploiter la microcentrale hydroélectrique du Roguez, ainsi que sur le projet de reclassement des cours d'eau prévu par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques rénovant les critères de classement.

Par ailleurs, des études relatives à l'inventaire départemental des zones humides et aux ressources départementales stratégiques inscrites dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse devront être conduites cette année. Des partenariats avec la fédération de pêche des Alpes-Maritimes et avec le comité départemental de spéléologie seront poursuivis pour renouveler les conventions de participations financières du Département. Vous avez régulièrement des dossiers qui interviennent en commission permanente. Enfin, traditionnellement et classiquement, la campagne 2013 de nettoyage des plans d'eau sera mise en œuvre avec les syndicats communaux ou avec les communes qui interviennent en la matière.

Le deuxième aspect de ce programme est l'étude du suivi de la qualité des eaux superficielles du département. Nous allons réaliser une analyse de la qualité des eaux, et l'inventaire des deux compartiments biologiques (invertébrés et algues) sur une vingtaine de stations de prélèvement.

Troisième aspect : dans le cadre de la gestion de la basse vallée du Var, et dans le cadre du SAGE, il est prévu de renouveler la démarche de gestion collective des effluents industriels de la rive droite de la basse vallée du Var. Le Département est actuellement opérateur du site Natura 2000 Basse vallée du Var pour l'élaboration du document d'objectifs. Ce dernier devra être validé très prochainement par le comité de pilotage. Une fois approuvé par le Préfet, il conviendra de désigner une structure qui animera l'ensemble du suivi de sa mise en œuvre. Le Département est candidat à cette mise en œuvre. Il vous appartiendra là aussi de vous prononcer.

Quatrième élément : le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Nous l'avons évoqué ce matin. Le Président en a fait état avec le PAPI Var 1 et le PAPI Var 2 que vous avez en références dans le document. Il s'agira de poursuivre et d'y intégrer le syndicat intercommunal des Paillons qui a élaboré un dossier de candidature auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie afin d'obtenir une labellisation PAPI pour représenter tout ce qui concerne le volet inondation. Cette démarche permettra aussi d'obtenir de l'Etat un taux de subvention supérieur au taux prévu actuellement dans le cadre du contrat de rivière : 40 % pour les travaux, 50 % pour les études.

Le cinquième aspect est l'assainissement et l'eau potable, bien connu de vous tous avec le SATESE et le SATEP. Nous continuons d'avoir une politique active, notamment avec les petites communes rurales qui ont besoin de notre assistance. Nous continuons aussi à avoir des relations étroites avec les intercommunalités, même si la loi a fait évoluer notre intervention en la matière.

En ce qui concerne la politique de la mer, une convention est prévue pour intervenir avec le laboratoire ECOMERS de l'université Nice Sophia-Antipolis. Elle portera sur l'étude et le suivi des sédiments dans la zone marine protégée de Golfe-Juan, ainsi qu'une expertise scientifique dans le cadre du suivi des quatre zones marines protégées de Golfe-Juan, Beaulieu, Roquebrune-Cap-Martin, et Cagnes-sur-Mer. Il vous est proposé d'adhérer aux réseaux d'échanges techniques suivants pour capitaliser les expériences de gestion et de suivi de ces zones. C'est ainsi que le forum des gestionnaires d'aires marines protégées françaises va être notre partenaire, ainsi que le réseau Medpan, le réseau méditerranée d'aires marines protégées. Gratuit dans un premier cas, ce ne sera que 50 € dans l'autre. Nous ne prendrons donc pas de lourdes charges financières en la matière.

Septième point : la gestion des risques, avec notamment la protection contre les inondations. Nous allons réaliser des études nécessaires pour répondre aux obligations réglementaires prescrites dans les arrêtés préfectoraux de classement : étude de dangers, élaboration de plans, outils de gestion, etc. Des conventions interviendront avec les différents partenaires concernés pour la réalisation du suivi et de l'entretien. Là aussi, les services de Force 06 assureront la surveillance et l'entretien courant. Par exemple, concernant les berges du Loup, pour 14 kms, et dont le Département a la responsabilité du fait de leur proximité avec les routes départementales ou avec le parc naturel départemental des Rives du Loup, il est envisagé de déléguer, par la voie d'une convention, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien au syndicat intercommunal de la vallée du Loup, pour des raisons d'efficacité.

L'accord cadre avec Météo France relatif à l'exploitation et à la gestion des divers réseaux météorologiques du département nous a donné toute satisfaction et sera renouvelé par une convention pluriannuelle présentée dans une prochaine commission permanente.

Enfin, le cinquième programme est le programme déchets, énergies renouvelables et air. Sur le plan départemental de prévention des déchets, notre collègue Thierry GUEGUEN vous en parlera de manière plus précise. Concernant les énergies, nous avons une volonté politique en la matière, puisque nous nous sommes recentrés sur le contrat d'objectifs pour la sécurisation de l'alimentation électrique Est PACA, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Nice. Il convient d'ailleurs de signer un avenant n°1 prolongeant la convention initiale pour une durée de six mois. Le document est joint.

La campagne de communication pour le grand public vise à mieux maîtriser la consommation électrique et pérenniser de nouveaux comportements. Ce n'est pas encore gagné, mais il ne faut jamais relâcher la pression en la matière, sachant que c'est le prix qui fait changer les comportements, plutôt que les messages publicitaires. Nous allons prolonger de neuf mois l'ensemble de ces partenariats avec l'ADEME. Nous avons là aussi un avenant n° 1 à ladite convention.

2013 sera aussi le renouvellement de la convention avec Electricité de France pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, ainsi que la convention intervenue avec RTE Transport pour la mise à disposition de données. Une nouvelle convention vous sera présentée prochainement avec l'association PROMOTELEC, afin de définir les modalités d'un partenariat en matière de publication et d'animations auprès des professionnels dans le cadre du contrat d'objectifs, notamment sur les techniques et solutions d'avenir à mettre en œuvre pour la demande en électricité.

Le décret dont je vous passe les références nous oblige à fournir des données de consommation et de production nécessaires à l'élaboration et à l'évaluation des plans climat énergie territoriaux. C'est pour cela que nous allons conventionner avec Electricité réseau distribution France (ERDF) et Gaz réseau distribution France (GRDF) la fourniture de données de consommation absolument essentielles.

En conclusion, je vous demande de délibérer sur tous ces aspects et surtout de nous permettre de poursuivre cette politique de développement durable dans les cinq programmes que j'ai abondamment énoncés.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Je précise que Mme ESTROSI-SASSONE, ainsi que MM. MASCARELLI, MORANI, REVEL et moi-même ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

18. **POLITIQUE RELATIVE AUX DECHETS EN FAVEUR DES COLLECTIVITES**

M. GUEGUEN.- Ce rapport est important dans la mesure où il établit et conforte la politique du conseil général relative aux déchets en faveur des collectivités. Le point de départ date du 27 décembre 2010, où nous avons mis en place le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA), qui est le document fondateur en termes de planification de la gestion des déchets ménagers. Celui-ci s'appuie sur trois piliers, notamment les contrats d'objectifs fixés entre le Département et les collectivités compétentes concernées. Elles sont au nombre de huit : le SIVADES, UNIVALOM, la Métropole, le SMED, la communauté de communes du Pays des Paillons, la communauté d'agglomération de la Riviera française, le SIVOM du canton de Breil-sur-Roya, et le SIVOM de la haute vallée de la Roya.

Trois objectifs majeurs sont ciblés en matière de réduction des déchets : minorer au maximum la production de ces déchets ; systématiser le principe du recyclage ; organiser le traitement en circuit court.

Quantitativement, les objectifs sont très ambitieux et vont même parfois au-delà des recommandations du Grenelle. Le tableau que vous trouverez en page 373 est d'ailleurs très explicite en la matière, et particulièrement concernant la baisse des quantités par habitant. Selon l'apophtegme bien connu, le déchet le moins cher à traiter est celui que l'on ne produit pas. Voilà pourquoi nous avons mis en place un plan départemental de prévention des déchets sur cinq ans avec le partenariat financier de l'ADEME qui abonde à hauteur de 233 414 € par an pendant ces cinq ans. Ainsi, au niveau par exemple du gaspillage alimentaire, nous avons deux collèges pilotes, celui des Vallergues à Cannes et celui de Port-Lympia à Nice, qui testent en 2012 et 2013 les recommandations sur l'optimisation du fonctionnement dans le cadre de la restauration collective.

Un travail de fond a également été accompli par nos services. J'en profite pour les remercier et les féliciter pour la pertinence de leurs interventions auprès des responsables des huit EPCI que je viens de citer, et ce afin de lancer un programme local de prévention (PLP). Nous sommes tout à fait dans notre rôle d'animateur et de coordinateur. C'est pour cela que nous vous proposons d'aider les EPCI à s'engager plus encore dans cette voie de la prévention en y consacrant une enveloppe de 300 833 € répartis au prorata de la population. Je précise que Nice Côte d'Azur, au même titre que le conseil général, a pu bénéficier de l'aide de l'ADEME en temps et heure. C'était une fenêtre de tir très courte. Ils ne sont donc pas destinataires de ces 300 000 €. Cette somme sera prélevée sur le programme « Autres actions de solidarité territoriale ».

Adopter cette disposition, c'est avancer toujours mieux dans la problématique cruciale du traitement des déchets. C'est continuer cette politique volontariste que vous soutenez M. Le Président. Je rappelle à ce titre les 16 M€ attribués au SMED, présidé par Robert VELAY, pour réaliser un équipement exemplaire, complété aujourd'hui par le site de Massoins qui finalise ainsi la filière de traitement intramuros.

En conclusion, je dirai que toute la cohérence et l'efficacité de la politique des déchets dans notre département passent par le poids du rôle assuré par le conseil général, et donc par la politique que vous engagez vous-même M. Le Président.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. Le Président. Il m'est déjà arrivé de dire que les contrats d'objectifs déchets pouvaient être la meilleure et la pire des choses. Ce serait la meilleure des choses si ces contrats d'objectifs servaient de levier au conseil général, qui est seulement prescripteur en matière de déchets, pour amener les EPCI à rapprocher leurs politiques de déchets des prescriptions du PEDMA que nous avons édictées. Pour ce faire, les contrats d'objectifs devraient consister à subventionner des équipements de nature à unifier les modes de traitement choisis par les EPCI et ainsi déboucher à terme sur une interopérabilité des équipements dont chacun dispose, car nous en sommes assez loin.

La mauvaise façon résiderait dans l'accompagnement des différents équipements des EPCI, dans la mesure où ces filières de traitement sont très différentes. Cela consisterait de fait à découper le département en autant de plans de déchets intra-départementaux qu'il y a d'EPCI dans ce département, ce qui fragiliserait juridiquement notre PEDMA. Nous avons d'ailleurs évoqué cette possibilité ailleurs.

De la lecture de ces contrats d'objectifs, il ressort une petite déception. Si le conseil général essaie d'éviter la mauvaise dérive, il n'arrive pas non plus à s'installer dans la méthode vertueuse. Certes, chaque contrat rappelle les mêmes orientations générales, reprenant un peu comme un mantra ses propres orientations : réduire la production des déchets, inciter à la réutilisation et au réemploi, trier et valoriser davantage, limiter le recours à l'incinération et au stockage, disposer des capacités suffisantes de stockage en ISDND, maîtriser les coûts, etc.

Pour croire que le simple énoncé de ces principes suffirait à unifier les filières de traitement, il faudrait pouvoir se les faire lire par sa maman le soir tout en suçant son pouce. Un exemple : comment, je cite vos textes, « *orienter vers les filières de recyclage matière et organique 45 % des déchets ménagers et assimilés* », quand aucun équipement de compostage, mis à part celui du SMED qui est réalisé, n'apparaît en programmation ? Comment le faire aussi quand certains EPCI sont tributaires de quotas d'approvisionnement de leurs incinérateurs par exemple, ce qui exclut de fait le compostage ? Comment, je cite, « *disposer de capacités de stockage en ISDND* » quand aucun de ces équipements n'apparaît en contrat d'objectifs ?

La situation du SIVADES est un exemple assez singulier. Nous contractons avec un EPCI qui, eu égard à la création de la communauté d'agglomération de la baie de Lérins, se trouve amputé de près de 40 % de ses tonnages collectés ? Cela mérite sans doute une révision du contrat d'objectifs, et vraisemblablement dès cette année.

Bien évidemment, j'en conclus que les contrats d'objectifs tels qu'ils nous sont présentés ici ne sont pas la solution à la mise en place réelle des moyens d'application des prescriptions du PEDMA. Bien évidemment aussi, la construction d'un syndicat mixte départemental des déchets est la bonne solution. La construction des ISDND est nécessaire, ainsi que des centres de compostage qui vont irrémédiablement avec. Là aussi, je voudrais attirer votre attention sur la situation préoccupante du SIVADES. Par arrêté préfectoral,

la SONITHERM doit réserver 28 000 tonnes de sa capacité de traitement aux déchets collectés par le SIVADES. Or le SIVADES ne livre pas et semble préférer exporter ses tonnages hors du département, ce qui est extrêmement plus coûteux. Cela mérite d'être rapporté ici et justifierait sans doute la suspension de toute aide tant que les choses ne rentrent pas dans l'ordre.

Pour conclure, nous ne pouvons pas adopter dans l'état où ils se trouvent les contrats d'objectifs, que nous trouvons un peu pauvres. Nous reconnaissons en revanche la grande utilité du plan départemental de prévention des déchets. Enfin, nous savons que vous partagez notre volonté d'instituer un syndicat mixte départemental des déchets qui permette : premièrement, de faire un bilan réel et sans cachotterie des besoins et des capacités de traitement afin de les mutualiser ; deuxièmement et ensuite, de réaliser les équipements nécessaires à la valorisation matière des déchets organiques et ceux destinés au stockage des déchets et refus de tri inertes. Dans ces conditions nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. Le Président.- M. GUEGUEN.

M. GUEGUEN.- Je peux répondre, en tous cas partiellement. Il est vrai, premièrement, que l'idée d'un syndicat regroupant l'ensemble des structures serait le but à atteindre. Nous en sommes tous bien conscients. La preuve, c'est qu'un certain nombre de passerelles ont été mises en place, par exemple, d'UNIVALOM vers le SMED, ou de Nice Côte d'Azur vers le SMED. Aujourd'hui, une actualité, qui remonte à très peu, a déterminé de nouveaux périmètres d'agglomération qui font que, puisque nous évoquons le SIVADES, il y aura des éléments à revoir de ce point de vue. Il est exact que les 28 000 tonnes ne sont pas livrées. Il reste une possibilité en revanche, et je crois que le président du SMED le souhaite, qu'UNIVALOM se substitue, même partiellement à ce dispositif. Il serait néanmoins plus judicieux en effet d'exporter le moins possible, ce qui est coûteux et qui a un fort impact en matière de transport.

Les efforts qui ont été faits pour trouver la même façon, dans les contrats d'objectifs, de faire face à cette problématique de déchets, ont le mérite de fédérer le plus possible les EPCI et leurs responsables qui ont tous répondu de manière très positive et très concrète. Nous sommes en train de faire le bilan final pour que les choses soient vérifiées, actées, et que nous puissions véritablement considérer, au travers de ces contrats d'objectifs, qu'un progrès a été réalisé. Il est vrai qu'il n'est pas totalement satisfaisant, mais nous pouvons imaginer, à travers le rôle d'animateur et de coordinateur que le conseil général continuera de jouer, arriver à fédérer un peu plus les EPCI pour avoir une façon plus avantageuse de traiter les déchets, l'idée étant effectivement le principe du circuit court que nous retrouvons un peu partout ailleurs. Cela doit devenir le plus rapidement possible une réalité. Un syndicat mixte à étapes sera peut-être la solution à mettre en place. Nous pourrions en discuter.

M. Le Président.- Merci M. GUEGUEN. Les futures évolutions qui se dessinent après les choix opportuns faits par la CDCI lundi conduiront inéluctablement à des évolutions sur les structures de traitement des déchets. Plus nous irons vers une structure départementale qui assurera un peu plus de cohérence et un peu plus de logique pour éviter que chacun travaille dans son coin et que l'on s'aperçoive après qu'il y a des capacités excédentaires...

Le SMED a marqué un incontestable progrès dans la matière. Il est dû à la volonté du conseil général et à son engagement financier qui a été rappelé. 16 M€ pour le CVO du Broc qui traite aujourd'hui plus de 40 000 tonnes de déchets, c'est une vraie réponse.

Le centre d'enfouissement de Massouins vient de franchir le parcours du combattant imposé à tous les projets publics. Robert VELAY nous a rappelé ce matin qu'il avait fallu assurer la protection du lézard ocellé. Je ne sais pas ce que c'est, mais ce doit être important... Tout cela pour au moins un million d'euros et près de deux ans de retard. Nous sommes dans un pays qui favorise les initiatives et règle les vrais problèmes. En tous cas, nous défendons le lézard ocellé, c'est important, n'est-ce pas M. VINCIGUERRA ? Nous sommes à un carrefour où il est vrai qu'il faut peut-être mettre beaucoup de choses sur la table et réfléchir en commun. Certains dinosaures qui bloquaient un peu les évolutions commencent à sentir arriver l'ère glaciaire. Cela peut conduire à de nouvelles évolutions.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce rapport aux voix. Je précise que MM. CIAIS, DAMIANI, GUEGUEN, MANFREDI, MORANI, et VELAY au titre du SMED, ainsi que MM. DELIA, LISNARD, GUMIEL ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 18, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste, radical et écologiste).

M. Le Président.- Je vous remercie. Je passe la parole à M. BLANCHI pour présenter le rapport culture au nom du Dr FRERE et je cède pour quelques instants la parole au premier vice-président M. GINESY.

M. Le Président quitte la salle des délibérations à 15 heures 50.

M. GINESY prend la présidence.

31. BP 2013 – POLITIQUE CULTURE

M. BLANCHI.- Merci de me donner l'occasion de remplacer au pied levé le Dr Alain FRERE qui aurait dit, s'il avait été présent, qu'en temps normal, la culture est une obligation, et qu'en temps de crise, la culture est une nécessité.

C'est une fierté en période de crise de maintenir le budget culturel. C'est une chance pour tous les habitants des Alpes-Maritimes, avec une solidarité entre les endroits riches et disposant de nombreux théâtres, et ces 155 communes qui accueillent de façon remarquable les soirées estivales avec 480 représentations. C'est aussi un tremplin économique magistral pour le tourisme. Vous avez tous ce rapport sous les yeux. Il ne va pas baisser en 2013. C'est une chance extraordinaire. Que dire de la politique des musées départementaux ? Vous la connaissez. Que dire surtout des soirées estivales qui se répandent partout dans le département et du fameux « C'est pas classique » ? L'année prochaine, « C'est pas classique » se tiendra du 9 au 11 novembre 2013.

Enfin, une subvention particulière est proposée pour l'ADEVREPAM, l'école supérieure de danse Rosella Hightower, et l'orchestre philharmonique de Cannes PACA. Ils auront chacun un acompte de 100 000 €. Nous avons déjà parlé des musées, avec le musée des

Arts asiatiques et le musée des Merveilles qui a réussi à maintenir 32 000 visiteurs par an dans cette belle vallée de la Roya.

Je vous propose donc de voter ce programme très complet.

M. GINESY.- Merci M. BLANCHI d'avoir remplacé au pied levé le Dr Alain FRERE. Je pense qu'il sera fier de la manière dont vous avez rapporté ce rapport. Y a-t-il des interventions ? Je sou mets donc ce rapport à votre approbation. M. LISNARD ne prend pas part au vote.

Le rapport n° 31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19. BP 2013 – POLITIQUE ECONOMIE ET TOURISME

M. MASCARELLI.- Le dossier politique économie et tourisme se compose de deux grands chapitres, puisque c'est un dossier générique qui couvre toute une série de dossiers que nous présentions autrefois dans de nombreux domaines qui parfois se recouvraient.

Il y a tout d'abord le programme de soutien aux entreprises industrielles et commerciales, avec un budget global de 1 800 000 € en dépenses d'investissement et 2 787 400 € en dépenses de fonctionnement, qui se subdivisent en soutien aux emplois de forte valeur ajoutée, traditionnellement le soutien aux pôles de compétitivité, avec pour particularité le souci d'impliquer le Département dans certaines actions de ces pôles, et pas seulement en tant que subventionneur de fonctionnement. Le soutien aux incubateurs technologiques, la promotion et l'attractivité du territoire au travers de Team Côte d'Azur où vous le savez, depuis le 1^{er} janvier, il y a un troisième partenaire : la métropole Nice Côte d'Azur, qui intervient à part égale avec le Département et la Chambre de commerce et d'industrie. Il s'agit aussi d'abonder les aides de l'Etat de type OSEO, et enfin de participer au concours 2013 « *European navigation satellite competition* » par l'ajout d'un prix de 5 000 €.

Nous avons ensuite le soutien aux emplois de proximité, en partenariat avec la Chambre des métiers et la Chambre de commerce et d'industrie. Avec la Chambre des métiers, nous avons autrefois plusieurs actions qui manquaient de visibilité et que nous avons regroupées et rationalisées avec leur accord, et qui fonctionnent très bien. Le soutien aux micro-entreprises en milieu rural. Le soutien aux quatre plateformes France Initiative, qui sont Côte d'Azur Initiative, la plateforme grasse, la plateforme antiboise, et une autre plateforme qui je crois se trouve dans le pays mentonnais. Il y a aussi le soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et au microcrédit pour les zones en difficulté. Enfin, le support aux initiatives de diffusion, toujours dans ces zones en difficulté, des aides qui pourraient être apportées.

En ce qui concerne le programme tourisme, les dépenses d'investissement s'élèvent au total à 700 000 €, et les dépenses de fonctionnement à 3,5 M€. Ces sommes sont réparties dans trois domaines d'actions principaux : l'aide à une montée en gamme des professionnels pour améliorer la qualité de l'accueil sur notre territoire ; l'aide à une diversification de notre offre et une meilleure visibilité de nos atouts dans le haut et moyen pays, ce qui est très

important avec la naissance des circuits comme le circuit vélo qui se met en place ; l'aide au comité régional du tourisme pour valoriser et pérenniser le succès de la destination Alpes-Maritimes.

J'en ai terminé. Je précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité dans les deux commissions auxquelles il a été soumis.

M. GINESY.- Bien. Je vais le soumettre à l'approbation s'il n'y a pas de demande de parole sur ce sujet.

Le rapport n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

34. BP 2013 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

M. MASCARELLI.- Le budget global affecté en 2013 au titre de cette politique est en investissement de 8 800 000 €, et en fonctionnement de 8 995 800 €. Ce budget répond à une véritable stratégie patrimoniale qui a été définie par le Président et par nos services. On distingue tout d'abord le programme « bâtiments, siège et autres », dont l'essentiel correspond aux bâtiments « bulles » du CADAM qui nous ont fortement préoccupés voilà deux ans. Grâce à un travail d'une grande rigueur, les travaux seront terminés dans les temps et dans le budget. Les seuls dépassements correspondent aux travaux que nous avons réalisés pour le compte de l'Etat et qui nous seront remboursés comme tels. L'opération a donc été assez remarquable et a d'ailleurs fait l'objet de diverses communications.

Il y a ensuite la conservation et l'adaptation du patrimoine départemental qui se déclinent dans les chapitres suivants : les bâtiments destinés à l'aide sociale (maisons de solidarité, PMI, etc.), et les bâtiments destinés à l'infrastructure routière où nous travaillons également sur la conservation et sur l'adaptation du patrimoine départemental, notamment sur les mises aux normes pour les personnes handicapées.

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission des finances à laquelle il a été soumis.

M. GINESY.- Merci M. MASCARELLI pour ces deux rapports qui démontrent l'efficacité de notre assemblée dans ces domaines. Y a-t-il des demandes de parole ?

Le rapport n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22. PROJET PORTANT NOUVEAU PERIMETRE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR – AVIS DU DEPARTEMENT

M. REVEL.- Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission *ad hoc* et de la commission des finances. Il faut simplement à la fin inclure les communes Gattières et Le Broc des Côteaux d'Azur pour bien montrer qu'un avis favorable est émis pour eux aussi. On ne peut pas inclure les Côteaux d'Azur, il faudrait recommencer complètement la Métropole. C'est la raison pour laquelle vous avez une petite conclusion différente de celle qui vous a été proposée : « *sous réserve d'une procédure autorisant*

l'adhésion à la métropole des communes de Gilette, du Broc, de Gattières et de Bonson ».
C'est administratif, et il n'y a aucun problème particulier.

M. GINESY.- En effet, ce ne sont pas les communautés de communes, mais les communes individuellement qui entrent dans ce processus. Sans cela, il faudrait recommencer du début le processus d'installation de la métropole. Me BECK.

Me BECK.- C'est effectivement ce que vous venez de dire. Ce projet de délibération, s'il est adopté, fait état d'une adhésion des communes, et non pas de la fusion de la Métropole Nice Côte d'Azur avec d'autres communes. La fusion générerait beaucoup d'obligations diverses : réélections, remise en place des commissions, etc. Ce serait assez lourd. Il y aurait aussi un transfert de compétences puisque dans le cadre d'une fusion, toutes les compétences exercées par les différentes collectivités ayant fusionné deviennent des compétences communes, ce qui est parfois assez difficile à supporter pour certaines communes.

M. GINESY.- Tout à fait. Ce sont des techniques administratives qui s'imposent à nous. Nous l'avons vu dans le processus de fusion pour la création de la communauté de communes du Var qui regroupe la CCVA, la CCVE et la CCCV où il a fallu que nous changions de méthode en cours de route. M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Me BECK a dit ce que je voulais indiquer. Il y a des champs de compétences différents entre la métropole et la communauté de communes, par exemple, détail qui a son importance, sur la culture. Le fait d'adhérer en tant qu'EPCI poserait de nombreux problèmes juridiques, administratifs et politiques.

M. GINESY.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Pourriez-vous nous donner des précisions sur la date d'adhésion de ces quatre communes séparément, et sur le départ de Coaraze ? Il y a en effet deux opérations qui se font.

M. GINESY.- M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- La sortie de Coaraze est prévue le 1^{er} janvier 2014, à la demande de cette commune. L'adhésion des quatre autres communes à la Métropole Nice Côte d'Azur interviendra également au 1^{er} janvier 2014.

M. GINESY.- Nous sommes d'accord. Nous avons les mêmes dates que celles qui viennent d'être données par M. DAMIANI. La sortie de la commune de Coaraze de la Métropole sera concomitante de l'entrée des quatre communes : Gilette, Le Broc, Gattières et Bonson. Nous émettons une décision et un avis sur le périmètre, mais nous n'avons pas la maîtrise du calendrier. Les dates qui nous sont données par le Préfet des Alpes-Maritimes portent sur le 1^{er} janvier 2014. C'est d'ailleurs la date qui a été annoncée en CDCI.

D'autres interventions ? Je sou mets donc aux voix le rapport qui vient d'être présenté.

Le rapport n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

23. BP 2013 – POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. REVEL.- Il s'agit aussi d'un rapport qui a reçu l'unanimité de la commission du développement local et de l'économie, et de la commission des finances. Ce rapport est très bien explicité dans les procès-verbaux que vous avez reçus.

Le résumé synthétique : la modification de la réglementation départementale en matière d'aide aux collectivités ; les opérations d'un coût supérieur à 210 000 € qui doivent faire l'objet d'un avis de principe par l'assemblée ; le programme de l'Agence de l'eau 2012B ; la modification des statuts de l'association CAFI (conférence des Alpes franco-italiennes) et le renouvellement de l'adhésion du Département à quatre organismes de coopération internationale ; la signature d'un avenant à la convention signée avec l'Etat et la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis dans le cadre du plan d'action pour la prévention des inondations des bassins côtiers de la CASA.

Deux notes au rapporteur vous ont été présentées dans les dossiers que vous avez en votre possession. La dernière vous a été remise sur votre table il y a quelques heures.

M. GINESY.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- La note concerne la maison de retraite l'Olivier à l'Escarène, n'est-ce pas ? D'accord. J'étais intervenu en commission sur la dotation cantonale d'aménagement. Des réponses nous ont été données, mais je veux quand même réintervenir pour souhaiter que l'évolution progressive du contenu de cette dotation, ou en tous cas des projets qui peuvent être pris en compte au titre de cette dotation, ne soit pas le moyen de réduire l'intervention du conseil général à l'égard des communes. Même si vous nous avez donné la réponse, je préfère le dire ici pour que cela soit enregistré.

M. REVEL.- Cela a déjà été précisé.

M. GINESY.- C'est enregistré. Cela a été consigné et confirmé. Il n'y a pas de changement de la règle du jeu. Les niveaux de financement sont les mêmes. M. GUEGUEN.

M. GUEGUEN.- Nous en avons effectivement discuté en commission. Depuis, j'ai eu l'occasion de voir les maires de mon canton. Pour eux, il s'agit véritablement de l'aboutissement de nombreuses interventions que j'avais pu faire, notamment la possibilité pour les communes d'avoir beaucoup plus de souplesse dans les financements. Nous savons que cela est élargi de manière très conséquente, y compris aux bâtiments. Nous en avons parlé avec Francis TUJAGUE, et il est vrai que cela touche un peu moins de manière favorable les moyennes communes. Mais pour les petites communes, qui sont quand même très nombreuses, c'est un énorme pas en avant, tel que nous l'avions demandé à l'époque. Cela permettra aux maires d'avoir une gestion plus évidente et plus limpide de leur budget et de leurs opérations communales directement.

M. CIOTTI reprend la présidence de l'assemblée à 16 heures 10.

M. Le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?

Le rapport n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Mmes ESTROSI-SASSONE et GIUDICELLI, MM. BALARELLO, CIAIS, CIOTTI, COLOMAS, DAMIANI, GINESY, GUEGUEN, MANFREDI, MORANI et VELAY.

20. BP 2013 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – PROGRAMME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. GINESY.- Ce rapport a trois aspects : l'opération d'intérêt national de la plaine du Var, l'aménagement numérique du territoire, les maisons du Département.

Sur l'opération d'intérêt national « Ecovallée », il vous est proposé dans ce dossier de valider la participation du conseil général à l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var à hauteur de 182 000 € pour 2013, dans le cadre du protocole de partenariat 2012 – 2026 ; de valider la formalisation d'un protocole d'accord entre le conseil général et la Chambre d'agriculture concernant les modalités de relocalisation du Centre de recherches économiques et d'actions techniques (CREAT) sur 2,3 ha de terrains départementaux à la Baronne. Ce déplacement est consécutif de la décision du déplacement du MIN sur le site actuel du CREAT et permettra au CREAT de bénéficier d'installations modernes et d'intégrer le futur siège de la Chambre d'agriculture au sein de l'opération.

Enfin, le CREAT étant déplacé sur une zone agricole de 9,26 ha, l'Etat a souhaité de la part du Département une compensation agricole afin d'autoriser la construction. Soulignons malgré tout que ce déplacement donnera au CREAT des moyens entièrement modernes et neufs. Il vous est proposé d'approuver cette compensation avec le maintien de 2,3 ha sur la parcelle concernée par l'installation du futur CREAT, l'affectation en zone agricole de 5 ha situés au Bec de l'Estéron sur des terrains départementaux, l'affectation de 2 ha supplémentaires sur des terrains départementaux à déterminer, avec une option en cours d'étude concernant les terrains départementaux situés à Levens.

Concernant l'aménagement numérique du territoire, je vous propose d'approuver les grands principes du schéma départemental d'aménagement numérique (SDDAN) qui ont fait l'objet de plusieurs présentations publiques, avec un effort important consenti par le conseil général pour l'extension du haut débit. La question de la montée en débit et du très haut débit est aujourd'hui posée au travers de l'élaboration du SDDAN piloté par le conseil général depuis 2010. Comme je l'ai dit en commission, nous attendons malgré tout les grandes orientations qui nous seront données par l'Etat au mois de février et qui ont quelque peu été remises en cause ces derniers temps, nous faisant ainsi prendre un peu de retard par rapport au premier document de cadrage de l'Etat.

Les intentions des opérateurs privés dans le département couvrent 91 % de la population, mais seulement 25 % du territoire. Je veux préciser que pour les 9 % de la population restante, répartis sur 75 % du territoire au sein duquel l'action publique est autorisée, les fondements du SDDAN sont ambitieux et volontaristes. Pour les territoires des communautés de communes du Pays des Paillons et des Terres de Siagne, densément

peuplées et non-couvertes par les opérateurs, l'objectif est la couverture fibre pour 100 % des abonnés. Il y a donc là une volonté du conseil général d'aller sur ces deux communautés de communes. Je pense que nous pouvons nous en réjouir.

Pour le reste du territoire situé en dehors des zones d'initiative privée, l'objectif est de redéployer le très haut débit sur 85 % des prises et de recourir à la montée en débit et au satellite pour les zones marginales. Concernant le phasage et les délais du déploiement, l'intervention publique sera structurée par vallée, avec une priorisation d'intervention sur l'habitat regroupé, les pôles économiques et publics les plus importants. Je vous propose de valider ces grandes orientations, en sachant que nous sommes sur un déploiement mécanique et qu'il est bien évident que les zones du bas soient aménagées pour monter progressivement vers le haut.

Concernant la téléphonie mobile, sur les sites équipés en 2G par le Département en maîtrise d'ouvrage départementale, deux sites, celui de Saint-Martin-d'Entraunes et de Coursegoules nécessitent la signature d'une convention avec TDF pour permettre la diffusion en 3G, et la conclusion de contrats de mise à disposition des sites aux opérateurs occupants pour la diffusion 3G. Je vous propose d'en délibérer.

Concernant la télévision numérique terrestre, je vous annonce six nouvelles chaînes autorisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui émettront le 12 décembre 2012 via le satellite, le câble ou l'ADSL. L'extension de leur diffusion hertzienne se fera en France jusqu'en juin 2015, et pour les Alpes-Maritimes à compter du 24 septembre 2013. Pour les relais TNT, je vous demande de donner délégation à la commission permanente pour valider les modalités de mise en œuvre de la diffusion de ces six nouvelles chaînes.

Enfin, concernant le réseau des maisons du département (MDD), je vous propose de valider les orientations fixées pour l'année 2013 avec notamment la mise en œuvre de nouveaux services visio en lien avec la question de l'emploi, la densification des services de la MDD de Saint-Vallier ouverte en 2012, et la pérennisation de la MDD itinérante de la vallée du Var.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- J'interviendrai uniquement sur la partie OIN.

La première fois que ce projet d'opération d'intérêt national de la basse vallée du Var a été proposé à notre vote, c'était le 21 décembre 2007 (rapport n°24 de la séance plénière du budget primitif). Le vote favorable avait été unanime à une abstention près, la mienne.

Le Président d'alors, Christian ESTROSI, m'a demandé de justifier mon vote. Je l'ai fait en ces termes : *« Toutes les informations que je détiens m'amènent à penser qu'un des buts est quand même d'aménager lourdement, et je ne peux pas être d'accord avec cela. Donc pour l'instant je ne vote pas contre, parce que je pense effectivement qu'il faut mettre de l'ordre dans la vallée, mais j'attends de voir. Je préfère être celui qui n'approuve pas d'emblée sans savoir »*.

Depuis j'ai vu, et maintenant je sais. La préoccupation première a été de programmer 1.500.000 m² de construction, dans une opération de densification de l'Arenas et de Nice Méridia.

Pendant la mise en place de cette densification, le conseil général a traité le risque inondation, le réduisant : une bonne chose au premier degré pour les riverains et au second degré pour l'opération de densification. Pendant ce premier temps, la DTA a été respectée avec une bonne grâce plus ou moins enthousiaste.

Aujourd'hui, nous entrons dans une autre phase par cette délibération. Cette phase est celle de la tentative de mise en pièces de la DTA. Je m'explique. Un des objectifs de la DTA était, dans la vallée du Var, de matérialiser les contraintes liées à la loi SRU en matière de protection des espaces agricoles ou naturels. Aujourd'hui cette délibération veut faire sauter ces verrous.

Déplacer le MIN, la DTA l'avait prévu. Un emplacement était désigné en rive gauche. Cet emplacement est aujourd'hui occupé par autre chose. Il en résulte une sorte de jeu de taquin où le grand perdant ce sont les espaces agricoles. Le MIN vient s'installer au CREAT, le CREAT et la Chambre d'Agriculture s'installent ailleurs, mais toujours sur des terres agricoles.

Je veux bien convenir que la jurisprudence du Conseil d'Etat ne retient pas comme précises les limites géographiques fixées par une DTA, y compris dans sa cartographie, mais seulement comme une indication de principe. Mais si une collectivité outrepassa de manière exagérée ces limites, nous pouvons invoquer l'erreur manifeste d'appréciation, entraînant l'illégalité par excès de pouvoir. Dans le cas qui nous préoccupe, nous changeons tout bonnement de rive du fleuve. Nous jugerons de la capacité d'appréciation que cela représente.

La conséquence de ces déménagements est l'artificialisation de terres à vocation agricole. Le remède annoncé est une compensation par la création de nouveaux espaces agricoles sur des terres propriétés du conseil général. Ces espaces fonciers ont-ils la même valeur agronomique que les terres alluviales quaternaires que l'on s'apprête à rendre constructibles ? Certainement pas.

Un exemple : les tènements fonciers du conseil général sur la commune de Levens, de l'autre côté du fleuve et en relief collinaire. Ces espaces fonciers ne sont même pas recensés dans le rapport de présentation du PLU de Levens (page 49 du rapport où sont représentés les espaces à vocation agricole). La propriété du conseil général ne relève ni des exploitations existantes, ni des terres arables, ni des espaces cultivés en oliviers. Plus cocasse, ces terres de compensation sont celles qui ont permis la construction de la gendarmerie de Levens, dont l'accès, bien naturellement très contrôlé, est assez difficile.

Comment se comporte ce terrain ? Il s'agit d'une ancienne forge avec une petite prairie devant et pas mal d'arbres partout et avec, côté nord, des terrains qui descendent abruptement dans un ravin et côté nord-est, une forêt. Il est possible peut-être, en réglant le problème de l'accès par la gendarmerie, d'y faire une sorte d'espace vert type maison de la nature, mais

certainement pas une exploitation agricole professionnelle. Donc pour la compensation, ce n'est pas du tout l'équivalent de la même surface des terres dans la plaine du Var.

Je rappelle à l'assemblée que ce genre de manipulation a déjà été tenté dans le cadre du SCOT de Cannes-Grasse, provoquant un déféré de l'Etat et une annulation du projet de SCOT par un jugement du tribunal administratif du 29 juin 2005 qui consacre l'illégalité de ce type de manipulation. Je vous fais grâce de la lecture des bonnes pages de ce jugement, mais je le tiens à votre disposition, comme d'ailleurs tous les documents que je viens de citer.

En conséquence de ce que je viens d'exposer, nous vous demandons de retirer cette partie du rapport proposé à notre vote, ou à tout le moins de fractionner son vote afin que nous puissions voter contre cette partie du rapport. En tout état de cause, si ce rapport est voté, nous demanderons un contrôle de légalité renforcé à la DDTM. Merci.

M. GINESY.- Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit. Le contrôle de la légalité est fait, puisque l'Etat a eu une certaine vigilance sur le sujet. Il a demandé aux services du conseil général une compensation sur cette affaire, compensation qui est en train de lui être offerte. Ensuite, il s'agit d'un problème d'opportunité. Doit-on considérer que le nouveau positionnement du CREAT est plus favorable dans les conditions dans lesquelles nous allons l'installer ? Je pense personnellement que oui, et c'est un sentiment que nous partageons avec le président de la Chambre d'agriculture et un certain nombre d'agriculteurs.

Le CREAT va être installé dans un lieu qui n'est pas loin de son lieu actuel, et dans de nouveaux locaux comprenant des moyens modernes, des serres mieux adaptées, etc. Je pense sincèrement que l'agriculture y trouve largement son compte, même si je peux être d'accord avec votre analyse : sur le plan pur et dur des échanges de terrains, il n'y a pas une stricte même valorisation des terres. Néanmoins, l'échange au mètre carré pour mètre carré ou à l'hectare pour hectare, reste équitable et convenable.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA, je crois que tout a été fait dans le strict respect des prescriptions auxquelles nous sommes soumis. Vous dites tout d'abord que nous ne compensons pas l'implantation du CREAT. Or le CREAT a une vocation agricole. Il s'installe sur des terres agricoles pour y exercer des activités agricoles, et non des activités industrielles. Aujourd'hui, il est implanté sur le site du MIN. Je vous rappelle que nous avons également une compensation de cinq hectares sur le Bec de l'Estéron. Nous compensons donc au mètre carré près. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Sans répéter ce qui vient d'être dit, je ne me placerai pas sur le terrain du respect des textes mais sur celui du respect du bon sens. Parfois, ils se rejoignent. La réinstallation du CREAT et de la Chambre d'agriculture est une nécessité. Que le CREAT soit considéré comme une activité agricole, c'est également je crois une réalité, dans la mesure où il s'agit de productions sous serre ou en plein air.

En revanche, ce qui me gêne, et je l'ai expliqué en commission, c'est la compensation. Cela rejoint ce qu'expliquait M. VINCIGUERRA. Le Bec de l'Estéron n'a pas la même valeur agronomique. Nous nous étions tellement battus pour que le Bec de l'Estéron soit une

zone de repli de l'agriculture que nous pouvons le prendre pour bon. Par contre, deux hectares, ce qui n'est pas neutre en matière d'horticulture ou de maraîchage, sur la commune de Levens, ce n'est pas la même chose. Il me semble qu'il serait possible, dans la plaine du Var, de trouver deux hectares ailleurs, même si le conseil général n'en est pas aujourd'hui propriétaire. C'est une observation. Nous devrions pouvoir faire mieux, si nous voulons réellement installer des agriculteurs dans des conditions de meilleure viabilité et de succès des installations.

Nous souhaitons aussi intervenir sur le développement du numérique. Il y a, c'est vrai, un engagement très volontaire du Département, mais rappelons que le développement du numérique est typiquement une compétence qui, de notre point de vue, aurait dû relever de l'Etat, de celui d'avant comme celui d'aujourd'hui puisque les choses ne changent pas aujourd'hui. On nous parlait de 20 milliards pour équiper l'ensemble du territoire, 25 ou 30 aujourd'hui. C'est en tous cas beaucoup. Entre-temps, les communications ont été privatisées, et ce sont les opérateurs qui sont invités à développer les installations, avec les conséquences de la privatisation dans un domaine qui relève normalement d'un service public et de l'égalité entre les territoires. Les opérateurs choisissent les secteurs les plus rentables et abandonnent d'autres secteurs.

Il est bien que nous intervenions, mais il faudrait que nous assujettissions notre intervention à des demandes fortes de soutien à ce que nous allons réaliser. Faute de quoi, je ne suis pas sûr que nous ayons les moyens d'équiper rapidement le territoire qui nous incombe du fait de la non-intervention des opérateurs privés. Nous n'avons pas, en la matière, de calendrier ou de coûts estimatifs, en tous cas pas à ma connaissance. Il s'agit d'un sujet majeur où nous intervenons là-aussi hors compétences, et pourtant dans un domaine crucial. Nous y sommes favorables dans la situation actuelle, mais pas seuls. Sachons mobiliser d'autres moyens.

M. GINESY.- Je l'ai brièvement passé tout à l'heure en information. Il faut y revenir et que je le reprécise, comme je l'ai fait auprès de ceux qui étaient présents en commission. Il y avait une loi de cadrage avec un texte qui avait été voté au Sénat à l'unanimité. Nous attendions un vote conforme de l'Assemblée Nationale qui allait permettre d'utiliser les crédits octroyés au numérique dans le cadre du grand emprunt par le gouvernement FILLON. Malheureusement, ce texte ne nous a pas été proposé par la nouvelle majorité. Nous sommes donc en attente d'un vote de la nouvelle majorité qui doit venir dans un cadrage annoncé par le Président de la République ou par son chef de gouvernement au mois de février. C'est vrai qu'il y a là une orientation qui doit être donnée par l'Etat.

Nous sommes en attente de cette orientation qui donnera le timing de ce que nous pouvons engager. Les obligations des opérateurs sur ce sujet éminemment important du numérique dépendront de ce que l'Etat leur imposera. Je rappelle que dans la loi à laquelle je fais référence et qui avait été votée par les parlementaires sous la précédente mandature, il y avait un financement, avec un prélèvement sur chaque opérateur pour financer ces opérations. Aujourd'hui, cela n'y est plus. Nous allons voir dans quelles conditions le texte va revenir sur les bancs de l'Assemblée Nationale.

M. Le Président.- Bien. S'il n'y a plus d'interventions sur ce sujet, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 20, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste, opposition du groupe socialiste, radical et écologiste).

21. **BP 2013 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – PROGRAMME AGRICULTURE**

M. GINESY.- Ce rapport consiste, dans le cadre de la politique départementale en matière agricole, à reconduire les dispositifs en vigueur dans le cadre de la réglementation actuelle, que ce soit sur le soutien agricole, le soutien spécifique à l'élevage, le soutien au monde rural ou le soutien aux entreprises en milieu rural. Il s'agit aussi de simplifier le système d'aide à la prophylaxie animale et d'appliquer un taux différencié entre les éleveurs adhérant au groupement de défense sanitaire du 06 à hauteur de 60 %, et les non adhérents à hauteur de 40 %. Enfin, ce rapport propose de préparer, dans le cadre de la programmation européenne 2014 – 2020, une refonte des dispositifs départementaux, avec la réalisation d'un dispositif spécifiquement départemental déclaré auprès de l'Europe en 2013 pour suivre nos actions ciblées.

M. Le Président.- Merci. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Pourquoi instaurer deux taux de subvention dans un domaine aussi important et d'intérêt public et général que l'aide à la prophylaxie, c'est-à-dire la santé animale et humaine puisque les deux sont en cause dans ce dossier ? Pourquoi instaurer deux taux de subvention suivant l'adhésion ou non d'un éleveur à une association ? Il s'agit bien d'une association, et non d'une structure officielle publique. 40 % pour les uns, 60 % pour les autres. Cela ne nous semble pas convenir sur le plan de l'égalité entre les éleveurs. L'important est que la prophylaxie se réalise, et non que l'on soit adhérent ou non de telle ou telle structure.

M. GINESY.- Francis TUJAGUE connaît bien le problème. La problématique porte sur le morcellement et la non-adhésion des éleveurs à une association ou un groupement de défense qui leur permet de se retrouver. Nous savons bien que l'union fait la force. C'est un peu une incitation que nous faisons avec l'assemblée départementale pour qu'ils puissent se retrouver professionnellement et être mieux défendus. Individuellement, ils sont beaucoup plus faibles. C'est une demande des professionnels eux-mêmes et de ceux qui se sont regroupés.

M. TUJAGUE.- Dans le cas considéré, il ne s'agit pas d'encourager les éleveurs à se grouper. Pour les encourager, et je crois d'ailleurs que c'est le cas, nous apportons une aide à ce groupement. En tous cas nous le ferons, et c'est utile. Voilà ce que nous pouvons faire pour encourager les éleveurs à se rassembler. Là, il s'agit d'opérations individuelles. La prophylaxie se fait élevage par élevage, et même animal par animal. Ce n'est pas une question d'action collective, mais un soutien à des actions purement individuelles. C'est un vétérinaire, un troupeau, un animal, et ensuite l'autre. C'est de cela qu'il s'agit.

M. GINESY.- Je ne veux pas polémiquer sur le sujet, mais nous le faisons par ailleurs, dans notre réglementation. A un moment donné, nous avons eu des dossiers qui ont eu un financement supplémentaire pour être menés par des intercommunalités et des groupements de communes. Il y a dans notre réglementation cette incitation à avoir un renforcement pour une action commune. Je crois que l'agriculture dans les Alpes-Maritimes est assez faible et affaiblie pour que nous incitions les éleveurs qui en font la demande à se regrouper. Nous ne laissons pas pour compte tous ceux qui ne veulent pas adhérer à ce groupement, puisqu'ils peuvent obtenir 40 % d'aide à la prophylaxie

M. Le Président.- Absolument. D'autres interventions ? M. GINESY ne prend pas part au vote sur ce dossier.

Le rapport n° 21, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

24. BP 2013 – POLITIQUE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS ET POLITIQUE DES PORTS

M. VELAY.- Ce rapport nous propose la poursuite de la politique départementale des transports en ce qui concerne les transports routiers, les transports ferroviaires et la politique des ports. Au niveau des transports routiers, nous poursuivons les mêmes actions qui correspondent à une vraie volonté du Département pour que les lignes régulières soient de plus en plus utilisées. En ce qui concerne le ferroviaire, le Département participe en investissement au programme pluriannuel, ainsi qu'à la future gare intermodale sur l'ancien MIN. Des questions ont été posées par l'opposition à ce sujet. Quoiqu'il arrive, même si nous avons tous à peu près fait une croix sur la future LGV dans notre département, je pense qu'une gare multimodale sur ce secteur avec l'aéroport, le futur tramway, et les lignes ferroviaires est une nécessité. C'est donc en ce sens un très bon rapport.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Pas d'intervention sur ce sujet ? Je souligne que Mme ESTROSI-SASSONE, MM. MASCARELLI, REVEL, MORANI et moi-même ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

25. INTERRUPTION DU SERVICE TER ENTRE NICE ET CANNES DU 1^{ER} AU 4 NOVEMBRE 2012 – RENFORCEMENT DE LA LIGNE 200

M. VELAY.- Il s'agit d'une régularisation sur l'interruption du service entre Nice et Cannes suite aux travaux de la troisième voie littorale. C'est une contractualisation qui sera faite avec la région.

M. Le Président.- Merci. Pas d'intervention ?

Le rapport n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

26. TRANSPORT – ELEVES HANDICAPES – AIDE AUX FAMILLES

M. VELAY.- Un nouveau groupe d'élèves est éligible à cette aide. Nous prenons acte et nous votons les subventions nécessaires.

M. Le Président.- Merci.

Le rapport n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

**27. BP 2013 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES
DEPARTEMENTALES**

M. THAON.- Ce rapport a pour objet de présenter le budget primitif 2013 relatif à la politique des infrastructures routières. Les dépenses nécessaires aux actions à mener dans le cadre de cette politique s'élèvent à 67,240 M€ d'autorisations de programmes nouvelles et 55,615 M€ de crédits de paiement. Les recettes sont de 1,454 M€ en investissement et de 0,800 M€ en fonctionnement.

Les infrastructures routières ont fortement été impactées par la loi de réforme des collectivités. Un tiers, soit 872 kms sur les 2 630 kms du patrimoine routier départemental a été transféré à la métropole. Les recettes et dépenses indispensables à cette politique sont imputées dans cinq programmes. Le programme des points noirs, que vous avez très bien évoqué ce matin M. Le Président, et qui comprend : la RD 1009, la liaison intercommunale de la Siagne ; la RD 6185, la pénétrante de Cannes-Grasse ; la RD 6107, déviation de Vallauris ; la RD 436/RD 2, réaménagement à la Colle-sur-Loup et à Saint-Paul-de-Vence ; RD 704, aménagement de l'avenue Jules Grec.

Cela nécessite la mise en place de 26,450 M€ d'autorisations de programme nouvelles ainsi que 13,042 M€ de crédits de paiement.

Dans le programme d'aménagement du territoire et du cadre de vie, il s'agit de travaux de modernisation pour les zones à vocation économique, touristique et d'enseignement, ainsi que les aménagements localisés, les aménagements pour les pistes cyclables, et l'acquisition de référentiels informatiques. Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 15,6 M€, et les crédits de paiement à 16,125 M€.

Le programme conservation du patrimoine concerne 1 736 kms de routes, 96 tunnels et 1 330 ponts de plus de deux mètres d'ouverture. La mise en œuvre de cette politique exige un programme dans quatre domaines : le renforcement des chaussées, la sécurité routière, les ouvrages d'art, les intempéries. Les crédits en autorisations de programme nouvelles sont de 12,510 M€ et de 12,3 M€ en crédits de paiement.

Quant au programme fonds de concours et subventions, il s'agit essentiellement de travaux d'insonorisation pour les habitations des riverains concernant les projets routiers départementaux, le financement du passage inférieur sous l'A8 desservant le CADAM, et le nouveau tunnel de Tende dont les travaux devraient débuter en 2012. Les crédits sont ici de 8,970 M€ en autorisations de programme nouvelles et de 1,4 M€ en crédits de paiement.

Enfin, le programme équipements et réseaux représente 3,710 M€ en autorisations de programme et 2 M€ en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement, qui servent au fonctionnement traditionnel, s'élèvent à 10,748 M€ de crédits de paiement.

Voilà l'ensemble des orientations pour la voirie, ce qui a été présenté en commission voirie, avec un avis favorable et une abstention du parti socialiste, et en commission des finances, avec un avis favorable et une abstention du parti socialiste et communiste. Ce matin, M. Le Président, vous avez apporté tous les renseignements concernant ce dossier. J'espère de tout cœur que le parti communiste et le parti socialiste le voteront. Il nous appartient d'en délibérer.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. TUJAGUE, pour nous répondre sur cette proposition de bon sens de M. THAON.

M. TUJAGUE.- Pour répondre oui ou non ? Ce ne sera pas oui : 103 M€ dans ce domaine en 2010 ; 43 M€ en 2013. C'est une compétence du conseil général. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et vont malheureusement se traduire sur le terrain par un certain nombre de difficultés. Grâce aux efforts antérieurs qui ont été faits, nous avons globalement dans ce département des routes correctes, et même mieux dans certains cas, des aménagements corrects. Il faut aujourd'hui les entretenir. Au rythme de 5 % des chaussées renforcées par an – je ne prends qu'un chiffre pour ne pas allonger le débat – je ne suis pas sûr que nous y parviendrons. Nous ne voterons pas contre, puisqu'il est vrai que l'effort est important et que les services travaillent très bien. Nous nous abstiendrons, pour souligner qu'il faudrait faire plus et mieux.

M. Le Président.- Nous proposons un budget infrastructures routières de 55,6 M€ contre 55 M€ l'année dernière, donc en augmentation. Un compte administratif de 76 M€, 400 M€ en 2011, et de 104,8 M€ en 2010, fonctionnement et investissement. Si vous soustrayez à cette somme les 28 M€ que nous donnons à la Métropole pour la partie routière qui a été transférée, vous arrivez à 76 M€. Si on ajoute les dépenses de fonctionnement ayant trait au secteur de la métropole, nous arrivons à 70 M€, à peu près toutes choses égales par ailleurs entre 2010 et 2013. Nous sommes à 56 M€. Il y a une diminution que je ne conteste pas, mais qui n'est pas dans les proportions que vous évoquez. Nous ne pouvons pas raisonner à périmètre égal par rapport au transfert de la métropole.

Je redis ce que vous n'ignorez pas M. TUJAGUE, 2009 et 2010 étaient les années de la fin des grands investissements routiers, avec notamment en 2010 le financement de la dernière section de la 202 bis, ce qui a augmenté les investissements. Nous le savons. Certes, et je le déplore tout autant que vous, nous avons moins de capacités à investir fortement sur les routes. Ceci dit, par rapport à la diminution du réseau routier – nous avons un tiers de moins – nous sommes dans des proportions qui ne sont pas dans les réductions que vous évoquez.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je vais rassurer mon excellent collègue M. THAON, ce n'était pas une abstention mais un vote réservé. Nous allons sortir de notre réserve, la réponse est oui. Je voudrais remarquer le comportement très réactif des services face au problème que nous avons eu à Pégomas. Je veux les remercier et leur dire que j'ai été extrêmement sensible à leur réactivité. J'ai aussi été très sensible à votre présence, ce qui nous a d'ailleurs valu un matin très intéressant sur le pont sous une pluie battante. Merci, il fallait le dire.

Au-delà de cela, je vais quelque peu évoquer le problème des points noirs. Je vois sur ce sujet une énumération qui m'interpelle : RD 1009, liaison intercommunale de la Siagne ; RD 6185, pénétrante de Cannes-Grasse ; la RD 6107, etc. Que nous ayons ce type d'énumération dans un débat d'orientation budgétaire, soit. Dans un budget primitif, non. Que l'on ne nous dise pas qu'à ce jour, au jour du vote du budget primitif, aucun marché n'a été préparé. Si c'est le cas, c'est grave. Que l'on ne me dise pas qu'à ce jour, nous ne savons pas sur quels points kilométriques vont porter les travaux, ou que nous ne savons pas ce que représentent ces travaux en termes de dépenses, d'autant que je vois une inscription en autorisations de programme de 26 M€ et des crédits de paiement de moitié. Quelque part, nous avons donc des projets qui vont être commencés et continuer sur 2014. J'aimerais savoir lesquels, et dans quelle dynamique.

Je ne demande pas cela pour embêter le monde, mais tout simplement parce que la population nous talonne et nous pose des questions. Nous sommes là pour y répondre. Nous avons tous prouvé sur ces bancs qu'en ce qui concerne la défense et l'illustration de l'institution départementale, nous n'avons jamais failli. Quand on nous pose des questions, nous aimerions donc pouvoir avoir de quoi répondre avec précision. On nous attend sur ces sujets. Si nous ne pouvons pas répondre, c'est ensuite vous qu'on attend. Nous aimons avoir un rapport direct et clair avec la population, comme nous avons un rapport direct avec les services, et comme nous aimons avoir, sur ces problèmes purement techniques, des rapports clairs et transparents avec vous.

On m'a dit qu'il pouvait y avoir des aléas. J'en suis tout à fait d'accord, et tout le monde peut le comprendre. Nous sommes aussi là pour rendre compte des aléas auprès de la population. Si des financements sont annoncés en début d'année et qu'en cours d'année nous avons un gros problème, comme ce fut le cas pour le pont de Pégomas, nous pouvons expliquer les transferts de crédits. Lorsque l'on est élu et réélu, un lien de confiance se crée avec la population. Nous vous demandons que ce lien de confiance que nous avons avec la population, vous soyez à même de l'exploiter, et que vous nous fassiez aussi confiance dans notre manière de défendre l'institution. J'ai essayé d'être aussi clair que possible et de ne pas être agressif. Je pense qu'il faut nous comprendre, de la même façon que nous sommes capables de vous comprendre sur des dossiers techniques. Nous ne sommes pas là dans une opposition politique, mais dans un travail que nous faisons ensemble vis-à-vis d'une population que nous sommes là pour servir.

M. Le Président.- Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- L'un des plus gros ouvrages à réaliser dans le département est incontestablement le tunnel routier de Tende. Comme disait M. VINCIGUERRA, la

population me demande souvent où nous en sommes. J'ai demandé à votre directeur général des services routiers de me faire une note sur ce problème très important pour le département. Par ailleurs, pourriez-vous demander au bus à un euro d'aller chercher les passagers jusqu'à la place de la Brigue, et non pas la gare de la Brigue ? Certaines personnes sont handicapées et ne peuvent pas se déplacer, surtout par mauvais temps en hiver. Merci M. Le Président.

M. Le Président.- Nous allons regarder. M. VINCIGUERRA, j'ai bien pris note de vos demandes. Peut-être êtes-vous trop vague ou n'êtes-vous pas assez précis. Interrogez-nous sur les points que vous voulez connaître : sur le calendrier de la pénétrante de Grasse, de la pénétrante de la Siagne, etc. De façon globale, je peux vous donner le bilan de ce qui a été réalisé sur les points noirs depuis le début. Le plan points noirs a été lancé en 2004 avec au départ 139 points noirs recensés, 110 chantiers prévus, 1 180 M€ après réactualisation en 2006. Sur ces 1 180 M€, 509 M€ ont été financés et réalisés.

Pour le reste, nous sommes sur des opérations : sur les 124 opérations, 59 sont terminées et 65 sont en cours d'étude ou de procédure pour 483 M€. Il en reste d'importantes à réaliser, dont trois essentielles. La pénétrante Cannes Grasse, sur laquelle nous avançons. Dans les arbitrages, nous avons notamment évoqué l'échangeur de Rouquier qui est programmé. Il y a la pénétrante de la Siagne où nous avançons également, même si nous avons eu à chaque fois des aléas sur ces dossiers, et le contournement de Vallauris. Ce sont de gros dossiers avec respectivement : 75 M€, 30 M€ pour la Siagne, et à peu près autant pour Vallauris.

M. VINCIGUERRA.- Il y a une énumération : liaison intercommunale de la Siagne, pénétrante Cannes – Grasse, déviation de Vallauris, etc. A quels chantiers précis cela correspond-il, et pour quels montants ? Sur ces chantiers, certains se feront-ils sur un an, d'autres sur deux ans ? Je prends l'exemple de la liaison intercommunale de la Siagne. Il y a trois barreaux possibles. Lequel ? Sur la pénétrante Cannes – Grasse, vous venez de parler de la sortie Emmanuel Rouquier. Je souhaite effectivement que cela aille le plus vite possible à cet endroit, mais je doute que ce soit pour 2013 dans la mesure où nous n'avons pas encore la DUP. L'ouverture des Castors devait être faite en décembre. Est-ce que ce sera fait, et quand ?

M. Le Président.- Concernant les Castors, ce sera fait en 2013.

M. VINCIGUERRA.- J'entends bien, mais qu'on nous le dise précisément de manière simple à ce que nous puissions communiquer avec la population, y compris éventuellement en cas d'aléas.

M. Le Président.- M. THAON

M. THAON.- La réponse que vous venez de formuler à M. VINCIGUERRA rejoint ce que j'avais dit. Ces remarques ont été évoquées en commission. Je me suis permis de dire que tous les dossiers proposés dans les budgets sont toujours suivis d'effets, même s'il y avait parfois des aléas, ce qui est courant en matière foncière ou autre. Vos services, avec votre autorisation, sont en permanence à la disposition de M. VINCIGUERRA comme de

l'ensemble des élus pour les renseigner au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des projets à venir. C'est très transparent.

M. Le Président.- Je vous signale, M. VINCIGUERRA, que nous venons d'avoir la DUP pour Rouquier. Il suffit de poser les questions, et vous avez les réponses. Cela va donc aussi commencer cette année, sans doute sur la deuxième partie de l'année, et les Castors avant.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous sommes également intéressés à la liaison intercommunale de la Siagne. Avec les services, nous sommes fréquemment sur le terrain pour voir ce qui peut se passer et l'agenda qui pourrait être celui de la terminaison de ce programme. Nous avons affaire à la fois aux habitants, aux associations, aux élus qui nous demandent des échéances. Nous avons besoin de cela. Nous avons besoin de pouvoir dire qu'en 2013 il sera possible de faire cela, qu'en 2014 il sera possible de faire cela, etc. Il y a eu en plus la complication du pont de la Siagne, qui évidemment n'était pas prévue, et cet impondérable ajoute encore un budget important. Néanmoins, donner une forme d'échéancier aux habitants et aux élus de la Siagne serait important pour nous, et il faudrait que nous travaillions tous dans le même sens.

M. Le Président.- Nous allons très rapidement vous donner la programmation. Il est vrai qu'il y a encore la L2 et la L3. Il y a un rond point à faire. Il y avait le problème de Zamora qui est en train de se régler. J'ai la volonté d'aller le plus vite possible pour terminer cette pénétrante qui est importante. L'incident du pont de Pégomas l'a démontré. M. VIAUD.

M. VIAUD.- Je profite de ce moment pour rebondir sur ce qu'a évoqué M. VINCIGUERRA et vous dire toute notre satisfaction de voir dans un premier temps le premier tronçon terminé de l'entrée des Castors, et l'engagement du deuxième tronçon pour une livraison de cet ouvrage au mois d'août 2013. C'est un élément très positif qui améliorera la circulation, l'accès à la pénétrante et incontestablement les embouteillages entre Perdigon et Saint-Jacques. Je crois que nous sommes tous satisfaits de voir cet ouvrage livré à la mi-2013.

De même, je voudrais remercier Jean THAON pour les échanges réguliers que nous avons sur ces questions, ainsi que les services avec qui nous travaillons. M. VINCIGUERRA le sait bien, puisque nous avons eu il y a quelque temps une réunion avec l'ensemble des riverains de la route de Pégomas pour travailler sur une sécurisation de cette voie entre les Quatre Chemins et l'Alambic. Nous avons évoqué ce calendrier sur l'échangeur de Rouquier et sur les Castors. Nous savons que les choses avancent positivement, et je tenais à vous en remercier.

M. Le Président.- Merci pour ces remarques. S'il n'y a plus d'autres interventions, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 27, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

29. BP 2013 – POLITIQUE EDUCATION

Dr ROUX.- La politique éducation représentera en 2013 un budget global de 56 653 000 €, soit 29 303 000 € en fonctionnement et 27 350 000 € en investissement. Le programme d'investissement comporte les constructions neuves et les réhabilitations pour 14,45 M€, et en particulier la poursuite de la reconstruction sur site occupé du collège des Muriers à Cannes, ainsi que la réhabilitation des demi-pensions et la restructuration des SEGPA.

La maintenance et l'entretien représentent 4 M€ et concernent en particulier la sécurité, l'hygiène, l'accessibilité des personnes handicapées et les économies d'énergie. Sur les gymnases, pour 5 M€, nous poursuivons la restructuration du gymnase Saint-Exupéry à Saint-Laurent-du-Var et de la salle de sport de Sospel.

Le deuxième grand chapitre est le programme de fonctionnement des collèges. En ce qui concerne tout d'abord les collèges publics, la participation aux dépenses de fonctionnement a été arrêtée par notre assemblée le 18 octobre 2012 à 11 007 260 €, ce que je vous propose de confirmer. Pour les collèges privés sous contrat, je vous propose d'arrêter le forfait d'externat comme en 2012 à un montant par élève et par an de 281,91 € pour la part personnel, et de 239,88 € pour la part matériel. La participation aux travaux d'investissement des collèges privés, qui concernent l'hygiène et la sécurité, se situe dans les limites prévues par la loi Falloux. Concernant les transports scolaires, les actions sont reconduites en 2013.

Le programme de vie scolaire s'établit à 6 624 000 €, dont 700 000 € pour l'investissement et 5 924 000 € en fonctionnement, avec d'abord le multimédia éducatif et les espaces numériques de travail dans tous les collèges publics et privés, et les nouveaux outils avec l'expérimentation de tablettes numériques qui font de notre département une référence nationale. Les actions éducatives : le conseil général des jeunes, le catalogue d'actions éducatives Ac'Educ 06, les voyages de la mémoire à Auschwitz, le portail numérique des savoirs.

Vous avez également évoqué ce matin, M. Le Président, les aides aux familles avec un euro par déjeuner pour les familles bénéficiant de l'ARS pour la cantine, ainsi que les subventions de scolarité 06 pour presque 5 000 collégiens. J'en ai terminé.

M. Le Président.- Merci. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Il est toujours dommage de devoir s'abstenir, notamment sur la politique éducation, alors qu'il s'agit là aussi d'une de nos compétences obligatoires. Cette abstention est motivée par un recul global du budget de près de 10 %. Si j'entends bien qu'il n'y a pas de besoins immédiats concernant les investissements en construction, en revanche, dans les programmes de vie scolaire, qui sont les projets d'établissement qui viennent compléter l'activité pédagogique, nous constatons en fonctionnement un recul très important.

Nous sommes les uns les autres passés récemment par les budgets des établissements, et nous voyons bien que dans la plupart d'entre eux, la direction de l'établissement et le gestionnaire ont dû jongler pour ne rien pénaliser pédagogiquement et essayer de s'en sortir

au mieux face aux charges de fonctionnement. Cela nous pose peut-être la question de corriger un peu dans l'avenir la dotation qui est la nôtre sur le fonctionnement.

Ce sont des questions qui nous amèneront à nous abstenir sur ce budget éducation.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. Le Président. Je ferai mon intervention sur un plan général et sur un plan local. Comme nous venons de le dire, l'éducation est une de nos compétences, notre cœur de mission. Tout en considérant les difficultés budgétaires qui sont les nôtres et la nécessaire rigueur qui s'impose à nous comme à tout le monde, et tout en considérant que le plan Collège 2004-2010 a été ambitieux et se trouve en partie accompli, nous observons quand même une baisse régulière depuis 2008 des budgets des collèges, et tout particulièrement des crédits d'investissement.

Le programme éducation enseignement est prévu globalement à 56,7 M€ pour cette année, au lieu de 62,3 M€ en 2012, soit une baisse substantielle de 5,6 M€. Pour mémoire, il était de 81 M€ en 2009. Si nous prenons les chiffres de comparaison avec les autres collèges de notre pays, et si nous prenons les chiffres de l'assemblée des départements de France, que vous avez citée, en matière d'investissement, la moyenne pour les départements millionnaires est de 38 € par habitant en 2012, contre 28 € pour nous. Autre source, les chiffres de la DGCL concernant les dépenses collèges nous placent au 17^{ème} rang – ce sont les chiffres qu'a donnés Patrick MOTTARD – avec 29 € par habitant pour nous contre 40 € sur la moyenne nationale. C'était une clarification sur les chiffres que nous avons donnés.

Si le budget de fonctionnement est en légère baisse, la qualité est je pense cependant toujours parfaite dans les établissements. Nous pouvons souligner, comme nous le faisons toujours, la qualité de nos services, ainsi que la réactivité, la compétence, la disponibilité et l'inventivité au niveau pédagogique. Nous soulignons aussi que l'aide aux plus défavorisés de nos collégiens est bien maintenue, que ce soit au travers de l'aide à la cantine ou pour les bourses.

J'insisterai sur le budget investissement et sur cette baisse qui continue depuis 2008. Le rapport présente un montant global de 24,15 M€ de prévisions de crédits : 14,45 M€ pour les constructions neuves et réhabilitations ; 4 M€ pour la maintenance et l'entretien ; 5 M€ pour les gymnases ; 0,7 M€ pour les établissements privés. C'est une baisse importante, soit quasiment 7 M€ de moins qu'en 2012 sur ces chapitres.

Cela m'amène à vous parler du point local qui est le collège de Pégomas, mais aussi celui de la Roquette et celui d'Auribeau de la vallée de la Siagne. Nous avons été surpris et déçus, ou déçus et surpris, et je parle aussi au nom de M. VINCIGUERRA, de ne pas trouver dans ce dossier la moindre amorce de mise en route de ce programme. Pas un centime d'engagé pour montrer notre volonté de faire ce projet, pourtant prêt à démarrer. Quelques données de rappel : ce projet est inscrit dans le plan Collège de 2004 ; le conseil général est propriétaire du terrain, avec un effort qui a été fait par la commune de Pégomas ; l'équipe de

maîtrise d'œuvre a été désignée en novembre 2008 ; le permis de construire a été délivré en décembre 2010, et je crois qu'il est valable jusqu'en 2014.

Depuis, silence ici. Nous en avons parlé pour le budget 2011, puis au budget 2012, nous avons demandé qu'il soit inscrit. Les parents des élèves de tout bord nous sollicitent, vous le devinez. Nous expliquons, mais c'est parfois difficile. Nous espérions donc trouver dans le budget 2013 un signe positif, une petite ligne indiquant que nous commençons le programme. Ce n'est peut-être pas perdu.

Il nous a été expliqué, en commission éducation, que la population collégienne était en légère diminution, soit 1 500 de moins sur l'ensemble du département et 196 dans le bassin cannois, dont une petite partie sur notre secteur. Ce n'est peut-être pas suffisant pour expliquer le recul du programme. Par ailleurs, la croissance démographique du canton Grasse Sud et de la commune de Pégomas particulièrement est trois fois supérieure à la moyenne départementale. Le collège des Mimosas est proche de la saturation. Tous les collèges environnants sont eux aussi saturés. Je ne parle pas du collège des Campelières, type Pailleron, qui frise les 1 000 élèves avec la SEGPA. Sa reconstruction est d'ailleurs elle aussi reportée.

Cet argument de la baisse d'effectifs tombe aussi parce que les prévisions académiques font état d'une augmentation importante des effectifs qui va revenir à partir de 2015, au vu des effectifs actuels du primaire qui sont en nette progression. Si le collège n'est pas amorcé en 2013, comment pourrions-nous répondre aux besoins scolaires de la vallée de la Siagne qui seront plus importants encore en 2016. Nous pensions qu'il était possible de mettre quelques milliers d'euros, disons 100 000 €, sur le projet du collège de Pégomas afin de montrer aux parents et aux enfants que le processus était enfin engagé. Mais il n'est pas trop tard. Comme nous l'avons vu pour la maison de retraite de l'Olivier, peut-être pourrions-nous avoir avant la fin de cette séance un petit ajout qui nous dirait que la collectivité va montrer sa volonté, et que nous commencerons fermement les travaux en 2014 après avoir inscrit une ligne en 2013. C'est ce que nous vous demandons, et nous espérons que nous serons entendus.

Dr ROUX.- En ce qui concerne la vie scolaire, je suis d'accord avec Mme GOURDON quant à la qualité de ce qui a été réalisé dans les collèges en matière de vie scolaire. Le mieux serait de demander aux principaux de collèges qui viennent d'autres départements et qui arrivent dans le 06 ce qu'ils pensent de l'action de notre collectivité en matière de vie scolaire. Je crois que l'indice de satisfaction dépasserait alors 90 %. Je m'avance peut-être un peu.

Par ailleurs, je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. Ainsi, 10 M€ dans une année faste n'ont par exemple rien de commun avec un effort de 10 M€ dans une année de crise. Si nous prenons par exemple 2 M€ de 2012 que je retranche à 10 M€ de 2007 pour avoir 8 M€ de 2013, cela n'a pas beaucoup de sens. Ce qui pour moi a un sens, c'est de faire entrer l'investissement 2013 dans la continuité du plan Collège Avenir 2004 – 2014.

Je prendrai deux exemples très rapides. De 2004 à 2014, nous avons construit 7 nouveaux collèges, pour plus de 116 M€. J'y ajoute 13 nouveaux gymnases, c'est-à-dire un peu plus de 80 M€, et encore 52 M€ pour les réhabilitations. Je me demande si beaucoup de départements en France peuvent faire le même affichage. Comme nous l'avons dit en commission, nous savons que la rentrée 2013 va très probablement afficher une baisse assez significative d'inscriptions dans nos collèges. Nous pensons actuellement à 1 500, ce qui est quand même pas mal, dans à peu près tous les secteurs. Cela signifie que nous n'avons pas au jour d'aujourd'hui la nécessité absolue de construire et que nous mettons l'accent sur la sécurité, l'accessibilité aux personnes handicapées, l'hygiène, la facture énergétique, ainsi que les nouveaux outils pédagogiques d'une véritable révolution numérique.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je suis tout à fait de l'avis du Dr ROUX pour remettre les choses en perspective et dire qu'il y a effectivement eu un effort. Pour la démographie collégienne, il faut là aussi mettre en perspective. Nous ne pouvons pas, au prétexte d'une année de fléchissement prévu de cette démographie, remettre en cause une progression constante ces cinq ou six dernières années. Il n'est pas question dans mon esprit de pouvoir répondre à ceux qui nous posent des questions, essentiellement parents d'élèves : vous comprenez, pendant un an, il y aura moins d'élèves. Ils sortent le goudron et les plumes si je leur fais cette réponse ! Venez le dire avec moi, nous serons deux à être sur le rail !

Ce n'est pas possible d'expliquer aux gens qu'il y a une baisse de la démographie scolaire pendant un an, et que par conséquent nous arrêtons les travaux. Que signifie la programmation dans ces cas-là ? Doit-on faire comme en Afrique avec le train : quand on est sur un baobab, on contourne ? Il faut être sérieux. Ce n'est pas comme cela que nous fonctionnons. Nous pouvons expliquer qu'en raison de contraintes financières, il n'est pas possible d'intégrer un projet. Les parents le comprennent. Leur dire qu'il y a une petite baisse de la démographie et que nous en profitons pour les financements, cela fait en revanche mort de faim... S'il vous plaît, laissez ce genre d'arguments dans le tiroir, et parlons sérieusement. Il y a un problème de financement, et nous sommes parfaitement à même de le comprendre et de le répercuter. Ce que nous demandions, c'était 1 M€ ou 1,5 M€ en fin d'année pour annoncer une bonne volonté et un début de travaux. Admettons que nous ayons une bonne surprise sur les DMTO, j'aimerais qu'elle soit orientée sur ce genre de choses. Merci.

M. Le Président.- J'ai bien compris votre attente. Vous avez bien résumé les choses M. VINCIGUERRA. Si les moyens budgétaires nous permettent de lancer Pégomas dans l'année, nous le ferons. Je vous le dis aujourd'hui, et je souhaite que nous le fassions. De toute façon, nous avons les autorisations de programme pour le faire, et le permis de construire est délivré. Nous pouvons lancer les marchés et tout à fait commencer cette opération en fin d'année. Nous regarderons en début d'année comment cela évolue, et nous nous adapterons en fonction. Vous avez assez bien décrit la situation.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?

Le rapport n° 29, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

30. BP 2013 – POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

M. ASSO.- Il s'agit pour l'exercice 2013 de déterminer la politique en matière d'enseignement supérieur. Cela concerne le programme entretien et travaux dans les bâtiments départementaux, et cela permet la conservation du patrimoine, l'accès aux personnes handicapées et la réalisation d'économies en matière de dépenses énergétiques.

Il s'agit également du programme de construction du Campus STIC. La construction est confiée au Département. Elle est désormais techniquement achevée. Les bâtiments vont être remis à France-Domaine en vue de mise à disposition au bénéfice de l'université et d'EURECOM.

Il s'agit enfin du programme enseignement supérieur et vie étudiante, avec une série d'opérations liées aux pôles de compétences départementaux, le tout défini dans le cadre du contrat de projets Etat-Région, afin de soutenir plus particulièrement les projets de laboratoires de recherche dans l'optique d'un développement de l'économie locale, et de conforter l'offre en formation et en logements à destination des étudiants.

Le budget global dédié à cette politique représente un montant de 10 755 000 € en dépenses, dont 10 300 000 € en investissement et 455 000 € en fonctionnement. Il est demandé à la commission permanente de prendre ensuite les décisions utiles pour l'exécution de ces programmes. J'en ai terminé.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Des interventions ?

Le rapport n° 30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

32. BP 2013 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

M. PAUGET.- Il s'agit de présenter le rapport sports et jeunesse, ce que je vais faire en partenariat avec mon collègue et ami Jérôme VIAUD. Nous avons dans un premier temps le chapitre sports dans lequel nous retrouvons les dispositifs que tout le monde connaît, avec le soutien aux clubs sportifs et le soutien aux comités départementaux pour 6 792 800 €. Il s'agit de faire perdurer les deux dispositifs départementaux qui existent depuis déjà de nombreuses années, le dispositif voile et mer, et le plan montagne et ski pour 935 200 € – ainsi que les crédits nécessaires au fonctionnement de nos quatre écoles départementales pour 1 476 260 €.

Avant de céder la parole à Jérôme VIAUD, je voudrais rappeler que dans un contexte difficile et malgré des thématiques non réglementaires et non obligatoires, vous nous permettez, M. Le Président, de maintenir une politique sportive ambitieuse et cohérente sur le département, avec une année 2012 qui a largement porté ses fruits et qui a fait briller les couleurs du département. C'était en effet une année olympique, et elle restera exceptionnelle au titre du 06 dans le monde du sport français. L'année 2013 va s'ouvrir sur les Jeux de la

Francophonie dont nous sommes partenaires et qui sera encore un événement d'ampleur internationale.

M. Le Président.- Merci. M. VIAUD.

M. VIAUD.- La seconde partie de ce rapport concerne le plan jeunes avenir 06. Je tenais à mon tour à saluer le travail de préparation fait en commission avec les différents groupes pour présenter ce rapport. Je remercie Eric PAUGET qui a présidé cette commission. Le présent rapport vous propose d'approuver le budget de 1 M€ en fonctionnement, devant permettre la poursuite de l'action du département en faveur de la jeunesse dans le cadre du plan jeunes avenir 06. Je rappelle qu'à l'intérieur de ce plan jeunes, nous avons les sous-parties : soutien 06 ; jeunes 06 en forme ; carrefour santé jeunes, liberté 06, jeune locataire 06.

M. Le Président, je vous remercie, dans ce moment difficile, d'avoir conservé toute cette aide à notre jeunesse azuréenne, et par ce plan de permettre d'octroyer des aides au permis de conduire, à la mutuelle étudiante, et sur l'ensemble des thématiques de ce plan jeunes. Je pense que la jeunesse en sera très reconnaissante. Dans ce moment de difficultés, des arbitrages ont été proposés, et vous avez souhaité maintenir cette politique en faveur de notre jeunesse. Je tenais à vous exprimer cette satisfaction et ces remerciements.

M. Le Président.- Merci.

Le rapport n° 32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

33. BP 2013 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport est très long. Je vais essayer de le résumer rapidement. Il s'agit tout de même de 175 M€ en dépenses de fonctionnement et 65 000 € en dépenses d'investissement, et de 4,57 M€ en recettes de fonctionnement et 86 000 € en recettes d'investissement.

La démarche que nous avons engagée depuis 2009 sur la maîtrise des effectifs, le pilotage de la masse salariale et la rationalisation des autres dépenses de personnel va se poursuivre. Les orientations définies les années précédentes pour réduire l'effectif et contenir la masse salariale sont poursuivies.

J'espère que le directeur général des services sera d'accord avec moi, nous avons eu beaucoup de réunions avec le personnel ces derniers temps. Je crois pouvoir dire qu'ils savent que nous les protégeons, que nous prenons soin d'eux, et que même dans ce contexte budgétaire difficile, nous continuerons de faire en sorte qu'ils soient bien au conseil général. Je crois que c'est l'impression qu'ils nous donnent. Nous n'avons pas de problème de ce côté-là.

J'ajoute que malgré ce contexte difficile, nous maintenons les subventions au COS pour une somme de 2 018 444 €, de 120 000 € pour le DUC, et de 870 000 € pour le restaurant inter-administratif.

Enfin, il y a une note au rapporteur qui a pour objet de vous proposer d'autoriser le Président à signer au nom du département une convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du SDIS, dont le projet est joint en annexe de la note. Cette convention donnera lieu à remboursement de la rémunération par le SDIS au Département et sera conclue à partir du 1^{er} janvier 2013.

M. Le Président.- Merci. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Ce dossier ne présente aucune difficulté mais il me laisse l'occasion de rappeler que la nouvelle majorité a adopté un texte audacieux le 26 octobre 2012 sur les emplois d'avenir. Notre département va pouvoir s'honorer de l'arrivée de 1 107 emplois d'avenir. Une question vous est simplement posée : quand aurons-nous à débattre de cette question, et quand serons-nous signataires de la convention avec l'Etat ?

Mme GIUDICELLI.- Vous oubliez de dire que les emplois d'avenir représentent quand même 1,5 milliard d'euros par an pendant trois ans, dont 25 % sont à la charge des collectivités et des associations, c'est-à-dire uniquement de l'argent public. De plus, ce qui est également choquant, c'est que l'on sélectionne. C'est pour les jeunes des banlieues difficiles et ceux qui sont dans le rural. Tout cela ne me semble pas être une bonne chose. Si nous prenons des jeunes qui n'ont aucune formation dans les collectivités territoriales, je ne vois pas ce qu'ils feront quand ils sortiront.

Si vous prenez quelqu'un d'une banlieue qui n'a rien fait, qui n'a aucune formation et que vous le recrutez dans une mairie, vous savez très bien qu'il sera difficile de le former. Il sera dans des services où il n'apprendra rien, et trois ans après, alors que les collectivités auront dépensé beaucoup d'argent public, je crains fort que ce jeune ne se retrouve avec pas grand-chose, et que nous aurions bien mieux fait de placer cet argent dans de la formation pour essayer de les tirer de l'endroit où ils sont.

M. Le Président.- Pour répondre directement à votre question, je ne suis pas très fan des emplois d'avenir qui sont pour moi, et pour les jeunes concernés, d'abord des emplois sans avenir. Vous parlez d'un texte audacieux, mais c'est un énième réchauffage des emplois aidés qui sert de placebo en période d'augmentation du chômage. L'audace, permettez-moi de la relativiser.

Pour autant, nous avons fait une réunion avec le Préfet, et nous sommes en train d'étudier si ces emplois peuvent présenter un intérêt, y compris financier. Comme je l'ai dit au Préfet des Alpes-Maritimes, cela n'aura aucun impact sur l'emploi. Les collectivités vont recruter à moindre coût des emplois qu'elles auraient recrutés à un coût plus élevé. Nous allons en étudier les avantages et les inconvénients sans approche dogmatique, et nous verrons si nous en prendrons ou non. Ceci dit, l'impact sur le chômage sera pour moi nul sur ce type d'emplois. Nous avions avant les contrats aidés qui ressemblaient à peu près à la même chose.

Je précise que MM. ASSO, BLANCHI, DAMIANI, GINESY, MANFREDI, THAON, VELAY et moi-même, de même que Mme ESTROSI-SASSONE, et MM. ALBIN et BALARELLO ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

35. BP 2013 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Mme GIUDICELLI.- C'est un budget est de 23 M€ et de 50 000 € en recettes. Cette politique regroupe tout ce qui relève des fournitures et services pour l'administration générale, l'équipement, les crédits gérés hors programme. Les actions entreprises permettront simplement d'optimiser les moyens existants et de doter de moyens nécessaires nos services pour leur permettre d'offrir un service de qualité et de mettre en œuvre de nouveaux moyens.

M. Le Président.- Merci.

Le rapport n° 35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

36. COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE EN MATIERE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT PAR DELIBERATION DU 15 AVRIL 2011

Me BECK.- Il s'agit d'une communication relative à l'autorisation d'ester en justice donnée au Président par délégation de l'assemblée départementale. Cette autorisation concerne les procédures civiles, administratives, judiciaires et pénales.

L'assemblée prend acte du rapport n° 36.

37. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Me BECK.- Cette communication est relative à l'exercice de la délégation donnée au Président pour la gestion du patrimoine départemental. Elle fait la liste des différentes conventions de mise à disposition de locaux appartenant au Département, ou au contraire de locations de locaux par le Département pour l'exercice de ses compétences, notamment sur les collèges.

L'assemblée prend acte du rapport n° 37.

38. REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE – MODIFICATIONS

Mme GIUDICELLI.- Nous vous proposons quelques modifications du règlement intérieur de la commande publique, d'une part pour adapter les modalités de mise en concurrence sous le seuil de 15 000 €, et d'autre part pour procéder à quelques précisions relatives au déroulement des procédures de passation des marchés ou aux modalités de recensement de ces derniers.

M. Le Président.- Merci.

Le rapport n° 38, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

39. ACQUISITIONS ET VENTES FONCIERES

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport concerne les acquisitions et les ventes foncières : neuf acquisitions et cinq ventes foncières qui portent sur des transferts de propriété. Il y a aussi deux rectificatifs à des précédentes délibérations dans le cadre d'opérations d'aménagement menées par le Département, ainsi que la cession partielle et la modification du bail emphytéotique dont le Département est titulaire sur le domaine de l'enfance à La Trinité, et la constitution de servitude de passage en découlant.

La note au rapporteur précise que lors de sa séance du 20 septembre 2012, la commission permanente a donné un avis favorable pour l'acquisition de la salle des sports de Breil-sur-Roya auprès de la commune.

M. Le Président.- Merci. Des interventions ?

Le rapport n° 39, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

40. FOIRE DE NICE 2013 – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA METROPOLE ET LA VILLE DE NICE

Mme GIUDICELLI.- Nous vous proposons la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Nice et le Département, dans le cadre de leur participation coordonnée à la foire de Nice 2013.

M. Le Président.- Merci. Des interventions ?

Le rapport n° 40, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

41. ORGANISMES ET COMMISSIONS – DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX APPELES A SIEGER

M. Le Président.- Il s'agit d'une désignation. J'imagine qu'il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret ?

La proposition de voter à main levée est acceptée à l'unanimité.

Je vous propose de désigner au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) : MM. CALZA et MORANI en tant que titulaires, et MM. TABAROT et VINCIGUERRA en qualité de suppléants.

Je vous propose aussi de désigner au conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Bendejun : MM. TUJAGUE, ALBIN, VEROLA.

La désignation des membres titulaires et suppléants est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 octobre.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

J'ai reçu deux vœux de la part du groupe communiste, le premier sur la suppression de la taxe professionnelle. Je vous propose de rejeter ce vœu. Nous avons eu un débat à ce sujet ce matin. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous en avons en effet débattu ce matin. Il ne s'agit pas d'un vœu sur la suppression de la taxe professionnelle, mais sur le rétablissement d'un impôt qui refonde le lien entre les activités économiques et les territoires. Vous pouvez l'appeler taxe professionnelle ou autrement. Cette proposition nous tient à cœur, puisqu'il nous semble que c'est un moyen d'accroître les ressources des collectivités. Cela répond partiellement aux préoccupations qui étaient les nôtres ce matin et sur la question de savoir comment augmenter nos ressources.

La suppression de la taxe professionnelle, qu'a-t-elle amené ? Elle devait produire 500 000 emplois de plus. Votre prédécesseur à cette tribune nous l'a dit à plusieurs reprises. Nous en avons eu 500 000 de moins. Vous allez me dire que c'est la crise, mais cela n'a en tous cas rien donné de ce point de vue. Pour qui cette suppression a-t-elle été favorable ? Elle a été favorable pour les grandes entreprises essentiellement. Les petites et les moyennes, de même que les artisans, payent parfois aujourd'hui en taxes sur les entreprises plus qu'ils ne payaient autrefois. Les grandes entreprises ont en revanche gagné énormément, et les principaux bénéficiaires ont plutôt dû être les porteurs de parts de ces sociétés.

Les collectivités ont par contre énormément perdu, et nous allons perdre de plus en plus. Les systèmes de remplacement de la taxe professionnelle ne sont pas des systèmes opérationnels. Ils diminuent, qui plus est, énormément notre capacité de décision. Les chiffres ont été donnés ce matin, je ne vais pas les répéter. De plus, nos investissements diminuant, ceux de cette collectivité comme ceux de toutes les autres, c'est l'économie locale qui en souffre, les entreprises qui en souffrent, l'emploi qui en souffre, etc. La taxe professionnelle, contrairement à ce qui a été dit, y compris par des grands personnages de notre pays, n'était pas une taxe imbécile. Ce qui pouvait être modifié, et qui l'avait d'ailleurs été progressivement, était le mode d'établissement de cette taxe professionnelle. Pour trouver un moyen, et c'est ce que nous proposons, que les entreprises qui créent de l'emploi et qui produisent chez nous soient favorisées, et que les autres, notamment celles qui ont des actifs financiers importants, participent à l'effort public pour permettre le développement de l'activité.

C'est le sens de notre vœu. Cela correspond à notre façon de voir demain le rétablissement de l'économie de notre pays. Pour le moment, on a surtout allégé les charges des entreprises et par voie de conséquence réduit les moyens des collectivités publiques et de l'Etat, et du coup augmenté la dette publique.

M. Le Président.- Me CONCAS.

Me CONCAS.- J'ai pris, avec une attention mal dissimulée, connaissance du vœu de notre collègue Francis TUJAGUE. Sur le fond, rien à dire, c'est tout à fait intéressant, mais je crains que cela ne soit en dehors du champ de compétence du Département. Les questions évoquées sont des questions fiscales, avec une meilleure définition de la valeur ajoutée. Tout cela me paraît relever des parlementaires et de la loi de finances. Sur la forme, le deuxième paragraphe laisse penser à un amalgame entre l'ancienne majorité et la nouvelle. Nous aurions une convergence de vue sur des questions de fiscalité, ce que je ne saurais accepter. C'est la raison pour laquelle le groupe que je préside ne prendra pas part au vote sur ce vœu. Voilà ce que je voulais dire avec toute mon amitié et ma sympathie.

M. Le Président.- Nous apprécions la sympathie et l'amitié qui lient les deux groupes de l'opposition. Sur ce vœu, je vous propose de le rejeter.

Le premier vœu déposé par le groupe communiste est rejeté à la majorité (vote favorable du groupe communiste). Le groupe socialiste, radical et écologiste ne prend pas part au vote.

M. Le Président.- Sur le second, qui est relatif au transfert de charges par l'Etat sur les collectivités, vous avez le mérite de la constance sur ce sujet. C'est un vrai sujet. Je partage largement les conclusions de ce vœu. Néanmoins, il me paraît cependant difficile de l'aborder et de nous mettre d'accord sur les chiffres. Je vous propose que nous transmettions ce vœu à la commission des finances pour qu'elle travaille à une motion commune de notre assemblée que nous proposerons, si vous en êtes d'accord, à la prochaine commission permanente pour la transmettre au gouvernement.

Me CONCAS.

Me CONCAS.- Ce vœu est là aussi tout à fait intéressant. Peut-être la commission des finances pourra-t-elle s'emparer de mes modestes commentaires. Vous ne manquerez pas de communiquer à la commission des finances la déclaration commune Etat – départements du Palais de l'Elysée du 22 octobre 2012 où est indiqué sur cette déclaration commune : « *Engagement n° 1, l'Etat s'engage à créer les conditions de mise en place à compter de 2014 de ressources pérennes et suffisantes permettant aux départements de faire face, dans un cadre maîtrisé, au financement des trois allocations individuelles de solidarité* ». Tout cela pour vous dire que si nous avions renouvelé notre adhésion à l'ADF, nous serions, en tant que département des Alpes-Maritimes, informés de ce genre de dispositions. Je vous en supplie, reconsidérez cette question.

M. Le Président.- Nous sommes abonnés à l'AFP, cela suffit. Même à *Nice Matin*. Il n'y a pas besoin d'être abonné à l'ADF pour avoir les communiqués de l'Elysée. Ils sont même sur Twitter, je les suis en direct.

Me CONCAS.- Un tweet de Nadine MORANO ? J'ai ici une dépêche de l'AFP du 18 avril 2012 où vous verrez que de manière là aussi audacieuse, l'ADF envisage une négociation Etat – départements sur l'accueil des mineurs isolés. Nous sommes vraiment dans le périmètre de notre champ de compétence. Peut-être la commission des finances pourra-

t-elle s'emparer de ces documents, et vous-même réfléchir sur la possibilité de reprendre l'adhésion.

M. Le Président.- La seule chose qui a été décidée à l'Elysée a été de créer une commission, ce qui est d'ailleurs la spécialité de cette nouvelle majorité.

Me CONCAS.- Vous venez de faire la même chose avec la commission des finances !

M. Le Président.- La commission des finances existe. Elle va rédiger le vœu. Elle n'a pas pour vocation hélas de nous apporter des financements. On peut toujours rêver.
M. VICTOR.

M. VICTOR.- J'entends l'argumentaire de mon collègue Marc CONCAS, mais il est répondu là sur l'avenir. Nous, nous parlons de la dette d'hier et d'aujourd'hui. C'est de celle-là dont nous parlons, et c'est cela qu'il faut récupérer.

M. Le Président.- Nous sommes d'accord, nous allons poursuivre le combat ensemble ! Bientôt nous manifesterons ensemble !

Merci mes chers collègues, je vous souhaite de très belles fêtes de Noël. Tous mes vœux pour la nouvelle année, mais nous nous reverrons bien-sûr d'ici-là. Merci de votre présence assidue, et merci pour les courageux, que je salue d'autant plus, qui sont restés jusqu'au bout de cette séance. Merci aussi pour le climat particulièrement serein, apaisé et constructif de nos travaux.

La séance est levée à 17 h 40.